

20 RAPPORT DE POLITIQUE EXTÉRIEURE

INTROD	UCTION	7
LA PRÉSI	ENCE INTERNATIONALE DE MONACO	9
	EPRÉSENTATION DIPLOMATIQUE ET CONSULAIRE Le corps diplomatique des puissances étrangères	11
2	accrédité à Monaco Le corps diplomatique de Monaco accrédité	11
	près les puissances étrangères et les Organisations Internationales	10
9	Le corps consulaire étranger autorisé en Principauté	12
3	de Monaco	12
4	Le corps consulaire de Monaco à l'étranger	13
5	Monaco Economic Board (MEB)	14
_	Monaco Private Label	14
	La Conférence diplomatique	15
II. LES	ACTIVITÉS BILATÉRALES	17
1	En Europe	17
	A France	17
	B Italie	18
	C Saint-Siège	18
	D Principauté d'Andorre	19
	E République de Saint-Marin	19
	F République de Slovénie	19
	G Roumanie	20
	H Belgique / Mission auprès de l'Union EuropéenneI Royaume des Pays-Bas	20 21
	Confédération Helvétique /	Z I
	Mission auprès de l'Office des Nations Unies à Genève	21
	K Principauté de Liechtenstein	21
	L Royaume Uni de Grande Bretagne	
	et d'Irlande du Nord	21
	M Portugal	23
	N Espagne	24
	 Allemagne 	24
	P Autriche	25
	Q Pologne	26
	R Monténégro	26
	s Slovaquie	26
	T Moldavie	26
	U Royaume de Suède	27
2	V Russie	27
2	Aux Amériques A États-Unis d'Amérique	28 28
	B Mission de Monaco auprès de l'ONU	29
	C Canada	30
3	En Asie Pacifique	30
,	A Chine	30
	B Australie	31
	C République du Kazakhstan	31
	D Japon	33
	E Inde	33

LES ACTIVITES MULTILATERALES : PRESERVATION	
DE LA PAIX ET DE LA SÉCURITÉ INTERNATIONALES,	
SAUVEGARDE DES DROITS DE L'HOMME	35
L LEC BRINGIPALIV CONFLITS ET ZONES DANSTABILITÉ	2.7
I. LES PRINCIPAUX CONFLITS ET ZONES D'INSTABILITÉ	37 37
1 Le conflit en Syrie2 Le conflit israélo-palestinien	38
3 Le conflit ukrainien	39
4 Le conflit russo-géorgien	40
5 La crise nord-coréenne	40
6 La lutte contre le terrorisme	41
7 La crise migratoire	42
A Vers un Pacte mondial pour les réfugiés	
et un Pacte mondial pour des migrations sûres,	
ordonnées et régulières	42
B La question migratoire dans la zone	
euro-méditerranéenne : sécurité et droits de l'homme	43
LES POLITIQUES EXTÉRIEURES SECTORIELLES	45
I. NÉGOCIATION D'UN ACCORD	4.7
AVEC L'UNION EUROPÉENNE	47
II. LA POLITIQUE ÉCONOMIQUE INTERNATIONALE	49
1 Les relations avec l'Union Européenne	49
A L'Accord monétaire avec l'Union Européenne	49
B Listes discriminatoires européennes	50
2 Les relations avec le Forum Mondial de l'OCDE	50
A Évaluation sur l'échange sur demande	50
B Mise en œuvre de l'échange automatique d'informations	
C Accords bilatéraux	51
3 Les sanctions financières internationales	52
4 Les activités de coopération internationale du Service	
d'Information et de Contrôle sur les Circuits Financiers	
(SICCFIN)	53
A Les échanges avec les Cellules de Renseignement	
Financier (CRF)	53
B Les comités spécialisés du Conseil de l'Europe	
(GRECO, MONEYVAL) et le Groupe EGMONT	53
5 La coopération dans le domaine des brevets	54
A Organisation européenne des brevets (OEB)	54
B Organisation mondiale de la propriété intellectuelle	
(OMPI)	55
C Office de l'Union Européenne pour la Propriété	
Intellectuelle (EUIPO)	55
III. LA COORÉRATION AU DÉVELOPREMENT	F =
III. LA COOPÉRATION AU DÉVELOPPEMENT	57

IV. LA PROMOTION DU DEVELOPPEMENT DURABLE,	
LA PRÉSERVATION DE L'ENVIRONNEMENT	59
1 Les Objectifs de développement durable	59
A Débat thématique de Haut niveau sur la mise en œuvre	
des ODD	59
B Deuxième Assemblée des Nations Unies	
pour l'Environnement	60
2 La lutte contre les changements climatiques	60
A One Planet Summit	60
B Convention-Cadre des Nations Unies	
sur les Changements Climatiques	61
Contribution en faveur du Fonds Vert pour le Climat	61
3 Les Mers et Océans	62
A Première Conférence mondiale sur les océans	
à l'ONU en juin	62
B Commission océanographique intergouvernementale	63
C Acidification des océans	63
D Conservation et exploitation durable de la biodiversité	
marine dans les zones situées au-delà des limites	
de la juridiction nationale	64
E Convention de Barcelone pour la protection	
de la Méditerranée contre la pollution	64
F Accord RAMOGE	65
4 La Biodiversité	65
A Réunion consultative du Traité sur l'Antarctique	65
B Évaluation de Monaco : le Programme de mise en œuvre	66
Convention sur la conservation des espèces migratrices	
appartenant à la faune sauvage (CMS)	67
D Consortium international de lutte contre la criminalité	
liée aux espèces sauvages	68
5 La politique environnementale régionale	68
A En Méditerranée	68
B En Europe	69
C Aux Amériques et Caraïbes	70
 Dans le Pacifique et l'Océan Indien 	71
V. LA PROTECTION ET LE RESPECT DES DROITS DE L'HOMME	
ET LES QUESTIONS CONNEXES	73
1 Protection des personnes vulnérables : enfants, femmes,	
personnes handicapées, personnes déplacées	73
2 Le suivi des engagements internationaux de Monaco	80
3 L'Union pour la Méditerranée (UpM)	82
4 Le désarmement	83
5 La santé : l'OMS	84
6 L'UNESCO	86
7 Les affaires francophones	89
CONCLUSION	91
ANNEXE	93

Bilan de la mise en œuvre du plan stratégique 2015-2017 de la Coopération monégasque

INTRODUCTION

L'année 2017 aura été marquée par des conflits brutaux : en Syrie, au Yémen, en Afrique. Au Moyen-Orient les tensions se sont ravivées. Les armes nucléaires ont suscité de profondes craintes. Le terrorisme a continué de se répandre. Des catastrophes naturelles ont été violentes et dévastatrices. La solidarité autour de la protection des populations déplacées a parfois cédé le pas devant le nationalisme et la xénophobie.

Ainsi que l'a relevé S.A.S. le Prince Souverain dans Ses vœux aux monégasques et aux résidents de la Principauté pour l'année 2018, « l'année qui vient de s'écouler aura été marquée sur la scène internationale par une actualité parfois rude et sombre ».

Dans cette intervention, le Souverain monégasque brosse les grandes lignes de Sa vision de l'ordre international, celle « d'un monde plus vivable et plus juste grâce à un développement durable privilégiant une économie verte et la construction de sociétés pacifiques, ouvertes à l'écart de la tentation du repli et du rapport de forces ».

Petit État neutre au sein du concert des nations, Monaco promeut une politique étrangère axée sur la coopération internationale en particulier dans le domaine de la lutte contre le changement climatique et de la sauvegarde des mers et océans, la protection des droits des personnes vulnérables, des populations civiles et des minorités, le renforcement du droit international public, le respect mutuel pour atteindre la paix avec comme cible un développement durable inclusif. Une vigilance constante est également portée à la reconnaissance internationale de la transparence fiscale aujourd'hui reconnue à la Principauté.

La culture du dialogue et du compromis de Monaco, sa tradition humanitaire et son attachement au multilatéralisme participent de sa vision de l'ordre international.

Enfin, la préservation des ressources naturelles, la lutte contre la pauvreté et la précarité, l'engagement en faveur de la santé, de l'éducation, de la culture et de la science complètent sa politique internationale.

Le Rapport de Politique Extérieure 2017 présente les actions et partenariats de Monaco sur le plan diplomatique, celles d'un État pleinement conscient des défis du monde et qui cherche à y prendre une part à sa mesure et dans le respect du modèle économique et social qui lui est propre, autour de sa présence internationale et des politiques sectorielles développées.

LA PRÉSENCE INTERNATIONALE DE MONACO

LA REPRÉSENTATION DIPLOMATIQUE ET CONSULAIRE

En 2017, Monaco continue, sous l'impulsion de S.A.S le Prince Souverain, à développer ses relations à l'international. Ce développement met en lumière l'attachement des États à leurs relations diplomatiques bilatérales.

LE CORPS DIPLOMATIQUE DES PUISSANCES ÉTRANGÈRES ACCRÉDITÉ À MONACO

La politique étrangère de la Principauté a continué son développement par l'établissement de relations diplomatiques au travers de la signature de communiqués conjoints et d'accréditations d'Ambassadeurs.

En 2017, des relations diplomatiques ont été établies avec 3 nouveaux États, portant à 135 le nombre des pays avec lesquels Monaco entretient des relations diplomatiques :

- le Tadjikistan;
- la République kirghize ;
- le Cap Vert.

De plus, 24 nouveaux Ambassadeurs étrangers - dont, pour la première fois, les Ambassadeurs du Belarus, de l'Islande et des Fidji - ont été accrédités, portant à 114 le nombre d'Ambassades accréditées en Principauté de Monaco. Dix-neuf Ambassadeurs étrangers étaient en cours d'accréditation au 31 décembre 2017.

LE CORPS DIPLOMATIQUE DE MONACO ACCRÉDITÉ PRÈS LES PUISSANCES ÉTRANGÈRES ET LES ORGANISATIONS **INTERNATIONALES**

La Principauté de Monaco est représentée par 16 Ambassadeurs de Monaco, accrédités auprès de 27 États et 14 Organisations Internationales ; ce nombre demeure stable.

S'agissant des diplomates en poste à l'étranger, leur mobilité au sein des Ambassades de Monaco à l'étranger a été mise en œuvre à partir du second semestre 2017.

LE CORPS CONSULAIRE ÉTRANGER AUTORISÉ EN PRINCIPAUTÉ DE MONACO

En 2017, le Docteur Jean-Claude MOUROU a mis fin à sa fonction de Consul honoraire de Thaïlande qu'il a occupée durant 24 ans. M. Marc DEVITO, Consul honoraire du Canada depuis 2011, a choisi également de cesser cette fonction. De plus, on déplore la disparition de M. Stephen ZUELLIG, Consul Général honoraire des Philippines à Monaco pendant 38 années et ayant participé activement à l'organisation de la Visite Officielle de S.A.S. le Prince Souverain dans ce pays en 2016.

En parallèle, quatre États ont souhaité être représentés pour la première fois en Principauté par un Consul honoraire. Il s'agit des Iles Marshall, de la Serbie, du Kenya et de la Géorgie.

Par ailleurs, six États ont procédé au renouvellement de leur Représentant consulaire à Monaco avec la nomination du Consul Général des États-Unis d'Amérique, du Consul Général de Belgique en résidence à Marseille, du Consul d'Algérie en résidence à Nice, tous trois diplomates de carrière, du Consul Général honoraire du Japon et des Consuls honoraires du Paraguay et d'Indonésie.

Ainsi, au 31 décembre 2017, quatre-vingt pays étaient représentés en Principauté de Monaco.



LE CORPS CONSULAIRE DE MONACO À L'ÉTRANGER

En 2017, dans le cadre de la redéfinition de la représentation consulaire de la Principauté à l'étranger, menée par les Ambassadeurs de Monaco en France et en Italie avec les Autorités de ces pays, trois nouveaux postes consulaires ont été ouverts. Il s'agit pour la France de Toulouse et de Nantes et, pour l'Italie, d'Ancône.

Il est à noter la nomination d'un nouveau Consul honoraire de Monaco en Uruguay, à Montevideo, venant réactiver ce poste consulaire vacant depuis 2016.

On déplore cette année la disparition de M. Emanuele BRUNO, Consul honoraire de Monaco à Palerme.

Ainsi, Monaco comptait, au 31 décembre 2017, 134 Consulats en activité dans 79 États.

Les Consulats de Monaco ont poursuivi leur contribution à la mise en œuvre du «plan de promotion conjointe de Monaco à l'étranger 2017/2019 » coordonné par le Monaco Economic Board, dans les domaines économiques, touristiques, culturels, scientifiques et sportifs, des entités publiques et parapubliques monégasques.

A titre d'exemple :

- La collaboration entre le MEB et M. Ilan Beck, Consul honoraire de Monaco à Tel Aviv, s'est concrétisée par l'organisation d'une Mission économique dans cette ville du 19 au 22 juin avec MonacoTech.
- Mme Danièle Biancheri, Consul Général honoraire à Santiago, a participé à l'organisation de la visite de S.A.S. le Prince Souverain au Chili, du 8 au 12 septembre 2017, dans le cadre de l'International Marine Protected Areas Congress (I.M.P.A.C 4) et de Recyclapolis 2017.

MONACO ECONOMIC BOARD (MEB)

Par ailleurs, l'année 2017 a donné lieu à de nombreux échanges entre le MEB, le Département des Relations Extérieures et de la Coopération et le Corps diplomatique et consulaire. Dans ce cadre, des représentants du MEB ont accompagné M. Gilles Tonelli à l'occasion de la réunion de la 5ème Commission mixte de coopération Monaco-Tunisie les 6 et 7 juillet 2017 à Tunis.

M. Gilles Tonelli a notamment participé au Forum économique consacré d'une part aux rencontres d'affaires et, d'autre part, à la signature d'un Accord de coopération entre le MEB et l'Union Tunisienne de l'Industrie, du Commerce et de l'Artisanat.



MONACO PRIVATE LABEL

En 2017, le Corps diplomatique et consulaire de Monaco a continué à promouvoir Monaco Private Label. Six consulats et une Ambassade ont contribué à l'organisation de ses opérations :

- en Uruguay, à Punta del Este,
- aux États-Unis d'Amérique, à Palm Beach et à New York,
- en Italie, à Cernobbio,
- au Canada, à Montréal,
- au Kazakhstan, à Astana,
- à l'Ile Maurice.

LA CONFÉRENCE DIPLOMATIQUE

S.E. M. Serge TELLE a ouvert, le 19 avril 2017, la traditionnelle Conférence diplomatique, organisée par le Département des Relations Extérieures et de la Coopération.

En présence des Ambassadeurs de Monaco à l'étranger, M. Jean-Christophe Belliard, Secrétaire Général adjoint du Service Européen pour l'Action Extérieure, s'est exprimé sur la place de l'Europe sur la scène internationale. Le Président du MEB leur a présenté le calendrier 2017/2020 des opérations de promotion conjointes et M. Fabrice MARQUET a présenté l'incubateur MonacoTech.

LES ACTIVITÉS BILATÉRALES

La diplomatie bilatérale a été marquée par le dixième anniversaire de l'ouverture des relations diplomatiques avec vingt et un États : la Slovaquie, le Monténégro, la Corée, l'Australie, le Portugal, la Grande-Bretagne, l'Algérie, l'Argentine, la Finlande, l'Égypte, Le Salvador, Malte, la Serbie, l'Ukraine, l'Inde, la Pologne, la République Dominicaine, le Vietnam, la Croatie, l'Azerbaïdjan et Cuba.

Certains de ces pays ont souhaité célébrer cet anniversaire : la République slovaque a invité S.A.S. le Prince Souverain en Visite Officielle et S.E. Mme Catherine FAUTRIER a organisé la première *Monaco Week* en Australie. La République de Corée a organisé à l'Auditorium Rainier III un concert de l'Orchestre National de Corée ce qui a permis à l'audience de découvrir la musique traditionnelle de ce pays.

Le 13 janvier, S.E. M. Claude Cottalorda a procédé à la signature d'un Communiqué conjoint avec S.E. M. Homidjon Nazarov, Ambassadeur du Tadjikistan en France, ce pays devenant ainsi le 133ème État à établir des relations diplomatiques avec Monaco.

EN EUROPE

A France

Le 13 juillet 2017 a eu lieu la signature d'un Accord général de sécurité relatif à l'échange et à la protection réciproque d'informations classifiées. Le même jour était signé un Accord-cadre de coopération en matière de sécurité sanitaire, et un Accord relatif au traitement des produits sanguins, ayant pour vocation d'officialiser les échanges franco-monégasques préexistants et permettant d'intégrer Monaco au dispositif de crise sanitaire de la région PACA. Ainsi, la Principauté pourra pleinement s'engager dans le cadre du Règlement Sanitaire International de l'Organisation Mondiale de la Santé.

A l'invitation d'Emmanuel Macron, S.A.S. le Prince Souverain S'est rendu en France le 12 décembre où Il a participé au One Planet Summit, deux ans après l'Accord de Paris.

S.E. M. Claude Cottalorda a réuni à Paris le Corps consulaire et a présenté les deux nouveaux Consuls honoraires : Mme Carole Garcia, nommée à Toulouse, et M. Jean-François Gendron nommé à Nantes.

B Italie

S.A.S. le Prince Souverain S'est déplacé en Italie à plusieurs reprises et notamment à Vintimille à l'occasion du 150ème anniversaire de la Fondation des Jardins Botaniques Hanbury. En octobre, Il s'est rendu en Sicile où Il a reçu le Diplôme de Docteur Honoris Causa en écologie marine de l'Université de Palerme et où Il a visité plusieurs anciens fiefs.

Le 20 janvier 2017, a été organisée à Rome la première réunion rassemblant l'ensemble du Corps Consulaire placé sous l'autorité de l'Ambassadeur Robert Fillon dans les quatre pays où il est accrédité : Italie, Slovénie, Roumanie et Saint-Marin. Ce dernier a rappelé le soutien que les Consuls doivent apporter aux initiatives des entités monégasques se tenant dans leur pays.

S.E. M. Robert Fillon a contribué à la mise en œuvre d'opérations de promotion de Monaco en Italie, notamment avec le MEB à Florence et Palerme, participant aux rencontres « des Ambassadeurs du Tourisme d'affaires » avec la Direction du Tourisme.

Le 30 juin 2017, a eu lieu la signature d'un accord bilatéral visant à faciliter la coopération judiciaire entre Monaco et l'Italie, avec la désignation du premier Magistrat de liaison italien (en poste à Paris) auprès des Autorités monégasques.

Suite à la signature de l'Accord bilatéral en matière fiscale en 2015, le Gouvernement italien a publié au Journal Officiel l'inscription de Monaco sur la liste des pays pratiquant un échange d'informations satisfaisant en matière fiscale dite « liste blanche », conformément au décret du 23 mars 2017.

C Saint-Siège

S.E. M. Claude Giordan a accompagné S.A.R. la Princesse Caroline de Hanovre lors de Sa visite à Rome dans le cadre de Sa participation à la Session Plénière de l'Académie Pontificale des Sciences Sociales. Elle y est intervenue sur le thème de la réintégration des «enfants soldats», thème porté par l'AMADE qu'Elle préside.

L'Ambassadeur a participé à de nombreuses conférences programmées par des instances qui ont des liens étroits avec le Saint Siège, l'association « Carità Politica », l'Académie Européenne des Religions de Bologne et l'Université Santa Croce sur le thème « Oceans : caring for a common Heritage ».

S.E. M. Claude Giordan est également accrédité auprès de l'Ordre de Malte dont les relations avec Monaco ont connu cette année un moment fort avec la venue en Principauté, le 26 septembre 2017, du Grand Chancelier, le Baron von Boeselager. À noter que cet Ordre avait élu, le 29 avril 2017, Fra Giacomo del Tempio di Sanguinetto en qualité de «Lieutenant du Grand Maître».

Principauté d'Andorre

Monaco a participé à l'anniversaire de la Constitution andorrane, en présence des représentants de cinquante pays.

Le 18 mars 2017, MM. Antoni Marti Petit, Chef du Gouvernement de la Principauté d'Andorre et Nicola Renzi, Ministre des Affaires Étrangères, politiques et de la Justice de la République de Saint-Marin, ont effectué une visite de travail à Monaco.

S.A.S. le Prince Souverain a reçu en Audience les intéressés, en présence de S.E. M. Serge Telle et de M. Gilles Tonelli.



M. Antoni Marti Petit, S.E. M. Serge Telle et M. Nicola Renzi

République de Saint-Marin

Outre les traditionnelles cérémonies d'installation des Capitaines Régents, le 29 mai s'est tenue la Cérémonie d'ouverture des Jeux des Petits États d'Europe, en présence de S.A.S. le Prince Albert II.

République de Slovénie

S.E. M. Robert Fillon a participé au Forum stratégique de Bled dont le thème « Une nouvelle réalité » avait pour objectif une réflexion générale sur les grands enjeux de la géopolitique mondiale, notamment l'avenir de l'Europe, les risques nucléaires, la propagation des fausses informations et la diplomatie numérique.

Roumanie

S.E. M. Robert Fillon a souhaité étendre le club des «Ambassadeurs» du tourisme d'affaires de Monaco au-delà de l'Italie où il fut créé. Le Club roumain a vu le jour, le 25 avril 2017, en présence de M. Sergio Faleschini, Consul honoraire de Monaco en Roumanie, du Directeur du Tourisme et des Congrès et des membres du Club italien.

Les 4 et 5 octobre 2017, S.A.S. la Princesse Stéphanie de Monaco, accompagnée de S.E. M. Robert Fillon, a assisté à l'inauguration de la Place du Cirque avec le dévoilement de la sculpture rendant hommage à Son Père, le Prince Rainier III.

Belgique / Mission auprès de l'Union Européenne

En matière de diplomatie bilatérale, S.E. Mme Sophie Thevenoux a procédé à la signature du Communiqué conjoint établissant des relations diplomatiques entre la République Kirghize et la Principauté de Monaco le 9 mars 2017.

En matière de diplomatie multilatérale, S.E. Mme Sophie Thevenoux a signé le 31 mai 2017 la Déclaration ministérielle MedFish4ever sur l'avenir de la pêche en Méditerranée, en présence de João Aguiar Machado, Directeur Général des Affaires maritimes et de la Pêche.

Par ailleurs, les activités de S.E. Mme Sophie Thevenoux l'ont amenée à participer à de nombreuses rencontres organisées par les Autorités belges.



Signature de la Déclaration ministérielle MedFish4ever par S.E. Mme Sophie Thevenoux et M. João Aguiar Machado

Royaume des Pays-Bas

L'Ambassade a organisé la réunion du Corps consulaire monégasque en Belgique, incluant également les Consuls de Monaco aux Pays-Bas et au Luxembourg. Lors de la réunion, S.E. Madame Thevenoux a présenté l'actualité de l'économie monégasque et le calendrier des actions menées par Monaco. Puis Cyril Gomez, Directeur Général du Département de l'Équipement, de l'Environnement et de l'Urbanisme, a exposé la politique des grands travaux conduite en Principauté.

J Confédération Helvétique / Mission auprès de l'Office des Nations Unies à Genève

Au cours de l'année, S.E. Mme Carole Lanteri a accueilli S.A.S. le Prince Souverain et L'a accompagné, notamment :

- À la Conférence : « Lutte contre le changement climatique : l'affaire de tous », à la Maison de la Paix. Cet événement était organisé par l'Institut de Hautes Études Internationales et du Développement (IHEID),
- À la 7ème édition d'OnlyWatch à Genève.

L'Ambassadeur a été à l'initiative de la première visite à Monaco du Haut-Commissaire des Nations Unies pour les Réfugiés, M. Filippo Grandi, qui s'inscrivait dans un contexte international troublé. M. Grandi a été reçu en Audience par S.A.S. le Prince. Les rencontres en Principauté ont été l'occasion d'évoquer l'urgence de la crise migratoire en Méditerranée, de réitérer le soutien apporté depuis 1956 par la Principauté au HCR ainsi que le dispositif mis en place à Monaco pour l'accueil de réfugiés en provenance du Moyen-Orient.

Dans le cadre du développement de la diplomatie économique et des partenariats avec les entités monégasques S.E. Mme Lanteri a assisté à la présentation de la place financière monégasque, organisée par l'AMAF.

K Principauté de Liechtenstein

En 2017, les relations bilatérales entre les deux Principautés ont été essentiellement marquées par la signature d'un Accord en matière fiscale. Cet Accord tend à éviter les doubles impositions en matière d'impôts sur le revenu et sur la fortune et à prévenir l'évasion et la fraude fiscale. L'Accord est entré en vigueur le 21 décembre 2017.

L Royaume-Uni de Grande Bretagne et d'Irlande du Nord

L'Ambassade de Monaco au Royaume-Uni a continué tout au long de l'année 2017 à assister les monégasques souhaitant étudier ou travailler à Londres. Elle a également reçu des résidents britanniques souhaitant obtenir des renseignements sur la Principauté de Monaco, notamment en matière économique.

L'Ambassadeur a également participé à de nombreux événements et rencontres en présence de personnalités britanniques, consolidant ainsi le réseau relationnel de l'Ambassade.

S.E. Madame Evelyne Genta a accueilli des événements organisés par des entités monégasques, en collaboration avec le MEB :

- L'événement de networking, organisé par l'entreprise monégasque Go On Group - MCM consultants - et réunissant des représentants du monde de la finance et des professionnels britanniques, a permis de créer de nouveaux liens d'affaire.
- Deux événements de networking ont été organisés par le Monaco Economic Board, un premier en partenariat avec l'AMAF et le magazine Spear's, et un second organisé en partenariat avec l'AMAF et le Global Partnership Family Offices (GPFO). Au cours de l'événement, S.E. Mme Genta a présenté le cadre de vie offert par la Principauté.

En matière d'environnement, S.E. Madame l'Ambassadeur a assisté à la soirée organisée par la Blue Marine Foundation, association spécialisée dans la création de réserves marines protégées. La Blue Marine Foundation a notamment contribué à faire approuver par le Parlement britannique la Blue Belt Charter (« Blue Belt 2.0 ») afin que le Gouvernement s'engage à protéger 4 millions de kilomètres carrés d'océan autour des territoires d'outre-mer britanniques.

Elle a préparé la participation de S.A.S. le Prince Albert II à la «Annual Lecture» du London Imperial College ; les thèmes retenus furent le changement climatique, la conservation des océans et la protection de l'environnement.

S.E. Madame Genta a également assisté à la Conférence donnée par Al Gore, ancien Vice-Président des États Unis.

Au cours de l'année 2017, Madame l'Ambassadeur a accompagné les déplacements de S.A.S. le Prince Souverain, notamment :

- À Oxford pour une intervention auprès de la prestigieuse institution de l'«Oxford Union», club indépendant composé d'étudiants de l'Université. S.A.S. le Prince Souverain a ainsi pu s'exprimer sur l'importance de la préservation de l'environnement face aux défis du changement climatique.
- À Malte, en vue de la rencontre prévue entre S.A.S. le Prince Souverain et S.A.R. le Prince de Galles dans le cadre de la conférence «Our Ocean» en octobre 2017.
- À Edimbourg, au «Royal Edinburgh Military Tattoo», festival de musiques et parades militaires au cours duquel la fanfare des carabiniers s'est produite pour la première fois de son histoire.

Enfin, S.E. Madame l'Ambassadeur a assuré la visite de S.A.S. la Princesse Charlène à Londres à l'occasion du dîner des Rugby Centurions, en l'honneur des meilleurs joueurs de rugby mondiaux.

M Portugal

Le fait diplomatique marquant de l'année 2017 au Portugal a été l'inauguration par S.A.S. le Prince Souverain de la Première Chancellerie de Monaco dans ce pays.

Le 7 mars 2017, S.A.S le Prince Souverain était accueilli officiellement par S.E. M. Henrique de Polignac Mascarenhas de Barros, premier Ambassadeur de Monaco résidant au Portugal, afin de procéder à l'inauguration des locaux de la Chancellerie, accompagné de M. Gilles Tonelli. Le Gouvernement portugais était représenté par S.E. Monsieur Augusto Santos Silva, Ministre des Affaires étrangères.



S.A.S. le Prince Albert II - S.E. M. Augusto Santos Silva - S.E. M. Henrique de Polignac Mascarenhas de Barros

A l'invitation de S.E. M. Marcello Rebelo de Sousa, Président de la République, S.A.S le Prince Souverain s'est rendu au Palais de la Citadelle, à Cascais. S.A.S le Prince Souverain, accompagné de M. Gilles Tonelli et de S.E. M. Henrique de Polignac de Barros, a pu échanger avec le Président de la République portugaise sur la mission des Explorations de Monaco à Madère et sur les sujets liés à la protection des mers et des océans.

Puis, le 12 juillet 2017, S.E. M. Henrique de Polignac Mascarenhas de Barros organisait la première réception à l'occasion du 12ème anniversaire de l'Avènement de S.A.S. le Prince Souverain. Elle s'est déroulée dans le cadre prestigieux du Forte da Cruz, à Estoril.

Enfin, S.E. M. Henrique de Polignac Mascarenhas de Barros a accompagné S.A.S. le Prince à Madère et aux Islas Desertas, durant la campagne scientifique qui s'est déroulée du 5 au 8 septembre. Lors de ce voyage, le Président de la République, S.E. M. Marcelo Rebelo de Sousa a reçu S.A.S. le Prince Albert II au Palais de Belém. Les deux Chefs d'État ont pu intensifier divers domaines de coopération notamment ceux relatifs à l'océanographie et à la protection de l'environnement marin.

Espagne

En matière de diplomatie bilatérale, l'année 2017 a été consacrée au soutien de la négociation du projet d'Accord fiscal entre la Principauté de Monaco et l'Espagne. S.E. M. Jean-Luc Van Klaveren est intervenu auprès des Autorités espagnoles afin de finaliser les termes de l'Accord qui devrait être signé en 2018.

Dans le cadre des opérations conjointes de promotion de Monaco à l'étranger, S.E. M. Jean-Luc Van Klaveren a participé, avec les représentants de la Direction du Tourisme et des Congrès, aux manifestations qui se sont tenues à Madrid dans le cadre du lancement officiel de l'Année Internationale du Tourisme Durable pour le Développement. Il a également pris part à la tournée des Ballets de Monte-Carlo en Espagne et aux opérations programmées par la Direction du Tourisme à Barcelone et à Madrid.

Le 6 mars 2017, la Présidente de la Fondation Prince Albert II en Espagne recevait S.A.S. le Prince Souverain à Madrid, accompagné de S.E. M. Jean-Luc Van Klaveren, à l'occasion de l'invitation de S.E. le Duc d'Alba adressée à S.A.S. le Prince Albert II, au Palacio de Liria.

Allemagne

Tout au long de l'année, S.E. Mme Berro-Amadei a accompagné S.A.S le Prince Souverain au cours de Ses déplacements en Allemagne, notamment:

- Au salon «Boot 2017» à Düsseldorf à l'occasion du symposium sur les océans organisé par la German Ocean Foundation.
- Le 10 juin 2017 au Grand prix de Formule E, qui s'est déroulé à Berlin.

En matière de diplomatie bilatérale, S.E. Mme Berro-Amadei a assisté à l'élection puis l'investiture du nouveau Président fédéral, M. Frank-Walter Steinmeier.

A l'invitation de S.E. Madame l'Ambassadeur, le Directeur de MonacoTech s'est rendu à Berlin afin de participer à «Startup Camp Berlin 2017 » organisé par l'association fédérale allemande de startups.

Dans le cadre des opérations de promotion conjointes organisées en Allemagne, S.E. Madame Isabelle Berro-Amadei participait, le 11 octobre à Munich, à l'évènement "Destination Monaco", organisé par la Direction du Tourisme et des Congrès.

En novembre 2017, l'Ambassade a apporté son soutien à la délégation monégasque conduite par Madame Marie-Pierre Gramaglia lors de la 23ème Conférence des Parties à la Convention cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (COP 23) et a accueilli le 14 novembre 2017, S.A.S. le Prince Albert II de Monaco venu participer à l'évènement intitulé «The world alliance for efficient solutions» en présence notamment de Mme Patricia Espinosa, Secrétaire Exécutive de la Convention, et de M. Erik Solheim, Directeur exécutif de l'ONU Environnement.

P Autriche

En matière de diplomatie bilatérale, S.E. Mme Berro-Amadei a assisté à la prise de fonctions du Président fédéral de la République d'Autriche, S.E. Monsieur Alexander Van der Bellen.

Puis, l'Ambassade a apporté son soutien à la délégation monégasque participant aux 11ème Jeux mondiaux d'hiver « Special Olympics 2017 ». A cette occasion, S.A.S la Princesse Charlène a été accueillie par S.E. Mme Berro-Amadei pour Se rendre à la Cérémonie d'ouverture des « Special Olympics » à Schladming, entourée des athlètes et accompagnateurs monégasques.



S.E. Mme Isabelle Berro-Amadei

Dans le cadre des activités multilatérales, la délégation monégasque a participé à la 61ème Conférence générale de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), qui s'est déroulée à Vienne en septembre 2017. L'Instrument d'adhésion de Monaco à l'Amendement à la Convention sur la protection physique des matières nucléaires, dont l'AIEA est le dépositaire, a été déposé à cette occasion. L'Amendement à la Convention élargit son champ d'application et permet notamment de réduire le risque d'une attaque terroriste impliquant des matières nucléaires.

A l'initiative de Madame l'Ambassadeur, a été organisée le 22 novembre 2017 la visite de travail de S.E. Mme Madina Jarbussynova, Représentante spéciale de l'OSCE dans la lutte contre le trafic des êtres humains. S.E. Mme Jarbussynova a ainsi pu remercier les Autorités monégasques pour leur participation au programme de l'OSCE et leur présenter le nouveau programme visant à renforcer les capacités de réponse des pays impactés par la traite des êtres humains.

Enfin, les 7 et 8 décembre à Vienne, M. Gilles Tonelli a pris part au 24^{ème} Conseil Ministériel de l'OSCE, accompagné par l'Ambassadeur. M. Tonelli a rappelé que Monaco demeure résolument engagé avec ses partenaires méditerranéens dans la «lutte contre la traite des êtres humains le long des routes de migration ».

Q Pologne

En 2017, S.E. Mme Berro-Amadei, en collaboration avec le MEB, a pris les premiers contacts dans la perspective d'organiser une opération de promotion économique et touristique conjointe de la Principauté de Monaco à Varsovie en 2018.

R Monténégro

S.E. M. Dusko Markovic, Premier Ministre du Monténégro, a effectué une visite de travail à Monaco le jeudi 9 mars 2017. Il était accompagné d'une importante délégation participant à une rencontre économique.

Le Premier Ministre a été reçu en Audience par S.A.S. le Prince Souverain. Un déjeuner de travail a été organisé par le Ministre d'État auquel participaient Jean Castellini et Gilles Tonelli, qui ont évoqué, d'une part, un projet d'Accord en matière de coopération économique et fiscale, visant la non double imposition et, d'autre part, un Accord concernant la protection de l'environnement.

Slovaquie

S.A.S. le Prince Albert II a effectué une Visite Officielle à Bratislava en Slovaquie. L'organisation de cette visite a été activement menée par le Consul de Monaco dans ce pays, M. Miroslav Viboh.

Le 2 mai, S.A.S. le Prince Souverain était accueilli au Palais Présidentiel par le Président Slovaque, S.E. M. Andrej Kiska. Les deux dirigeants ont pu échanger sur des sujets d'intérêt commun et plus particulièrement sur le développement de la coopération économique et environnementale entre Monaco et la Slovaquie. Les deux Chefs d'État ont ensuite rejoint le Forum économique Slovaquie-Monaco pour assister à la signature de l'Accord de coopération entre la CCI slovaque et le Monaco Economic Board.

T Moldavie

Les 4 et 5 mai, S.A.S. le Prince Albert II a effectué Sa première Visite Officielle en République de Moldavie. Dans la capitale Chisinau, S.A.S. le Prince a été reçu le 4 mai par S.E. M. Filip Pavel, Premier Ministre moldave puis au Parlement par le Président M. Andrian Candu, qui Lui a présenté le fonctionnement de l'Institution et en fin d'après-midi II déposait une gerbe au monument Stefan Cel Mare de Chisinau.

À cette occasion, un Accord-cadre bilatéral de coopération a été signé entre les Gouvernements des deux pays ainsi qu'un Protocole d'accord entre le Ministère de l'Environnement moldave et la Fondation Prince Albert II. S.A.S. le Prince Souverain participait à la cérémonie de signature de deux Accords clôturant le Forum économique organisé par «The Business People Association of Moldova» et le Monaco Economic Board accompagné d'une délégation d'entrepreneurs monégasques dont Monaco Telecom.

Avant son départ le 5 mai, S.A.S. le Prince Souverain S'est entretenu avec S.E M. Igor Dodon, Président de la République de Moldavie. Enfin, Il recevait les Insignes de Docteur Honoris Causa de l'Université d'État de Moldavie en présence de jeunes étudiants moldaves avec lesquels Il a partagé Son engagement en faveur de l'Environnement.

U Royaume de Suède

S.A.R. le Prince Carl Philip de Suède s'est rendu en Visite Officielle à Monaco, du 12 au 14 octobre 2017, à l'invitation de S.A.S. le Prince Souverain, à l'occasion de la Conférence "Connecting and protecting our seas: initiatives in the Baltic and the Mediterranean" qui faisait suite à l'Appel à l'action lancé lors de la première Conférence des Nations Unies sur l'Océan en juin 2017 à New York.

Une Déclaration a été signée par Mme Marie-Pierre Gramaglia et son homologue suédoise Mme Karolina Skog. Cette Déclaration confirme la volonté des deux États d'élargir leur engagement en faveur des océans, d'encourager le partage d'expériences sur les solutions et de développer des initiatives concrètes afin d'œuvrer à la préservation de la mer Baltique et de la mer Méditerranée.

V Russie

En 2017, les relations bilatérales entre Monaco et la Russie ont été centrées sur l'organisation des "Journées de Monaco" qui se sont déroulées à Moscou du 1^{er} au 6 octobre 2017. Cette opération, organisée à l'initiative de S.E. Mme Mireille Pettiti, Ambassadeur de Monaco auprès de la Russie, a donné lieu à plusieurs manifestations à caractère culturel ou économique.

Par ailleurs, S.E. Mme l'Ambassadeur a accompagné les déplacements promotionnels d'entités monégasques en Russie tout au long de l'année et notamment en avril 2017 avec la Direction du Tourisme et son bureau de représentation en Russie à l'occasion des actions de promotion programmées à Moscou puis à Saint-Pétersbourg.

Le programme des Journées de Monaco en Russie s'est articulé autour de trois opérations de promotion conjointes, à Moscou :

- Le 3 octobre 2017, dîner offert à une trentaine de personnalités russes au cours duquel les Docteurs Patrick Bini et Gilles Chironi présentaient l'unité de check-up;
- Le 4 octobre, la soirée Destination Monaco organisée par la Direction du Tourisme rassemblant 200 professionnels russes;

- Le 5 octobre 2017, la mission du Monaco Economic Board à laquelle a pris part une vingtaine de sociétés monégasques issues de secteurs d'activité très divers (finance, télécommunication, énergies renouvelables, négoce, logistiques et santé) et au cours de laquelle une centaine de rendez-vous d'affaires se sont déroulés entre les représentants de sociétés russes et monégasques en partenariat avec RSPP, Delovaya Rossia, Chambre russe du Commerce et de l'Industrie.

Lors de la journée économique, Monsieur Igor Yurgens, Consul Général Honoraire de Monaco à Moscou et Vice-Président de l'Union des Entrepreneurs et des Industriels de Russie (RSPP) a effectué, pour la délégation du MEB, une présentation générale de l'économie russe.

En parallèle, la Compagnie des Ballets de Monte-Carlo donnait deux représentations au Bolchoï les 4 et 5 octobre 2017.

Enfin, S.E. Mme Mireille Pettiti offrait, le 13 novembre, une réception au Corps diplomatique à laquelle étaient également conviés plusieurs personnalités institutionnelles russes, et notamment Madame Olga Golodets, Vice-Premier Ministre, Monsieur Alexandre Pankin, Vice-Ministre des Affaires Étrangères et Monsieur Mikhaïl Shvydkoy.

AUX AMÉRIQUES

États-Unis d'Amérique

Au cours de l'année, S.E. Mme Maguy Maccario-Doyle a collaboré à l'organisation des déplacements de S.A.S. le Prince Souverain à l'Académie militaire américaine de West Point et à Los Angeles, lors de la Soirée de Gala de la Fondation Princesse Grace.

L'année 2017 a été marquée par de nombreuses manifestations en matière de diplomatie bilatérale. S.E. Mme Maguy Maccario-Doyle a notamment participé aux cérémonies organisées pour l'investiture du 45ème Président des États-Unis, M. Donald Trump.

En sa qualité de Vice-présidente de la branche américaine de la Fondation Prince Albert II de Monaco dans le cadre du développement de la diplomatie environnementale, S.E. Mme Maccario-Doyle a participé, le 11 mai, à la Cérémonie de remise des Prix Peter Benchley pour les Océans, qui s'est déroulée au Musée national d'histoire naturelle de l'Institut Smithsonian de Washington.

En matière culturelle, trois événements peuvent être également cités :

- L'hommage rendu au Prince Rainier III pour son implication dans les arts du cirque et pour les contributions que la Famille Grimaldi continue d'apporter dans ce domaine, en présence de Mlle Pauline Ducruet;
- Le déjeuner offert par Madame l'Ambassadeur sur le thème de "La diplomatie au rendez-vous des Arts" visant à instaurer le cadre d'un dialogue ouvert entre les représentantes diplomatiques de la capitale américaine et des personnalités des milieux artistiques, médiatiques et caritatifs américains;
- La tournée au Canada et sur la côte ouest des États-Unis des Petits Chanteurs de Monaco en juillet.

Enfin, le 7 décembre, Madame l'Ambassadeur organisait une réception d'inauguration de la nouvelle Chancellerie de Monaco à Washington.

B Mission de Monaco auprès de l'ONU

S.E. Madame Isabelle PICCO a procédé à l'établissement des Relations Diplomatiques entre la Principauté de Monaco et la République de Cabo Verde, le 10 août 2017, par la signature d'un Communiqué conjoint.

Dans le cadre de l'ouverture du Débat général de la 72 ème session de l'Assemblée générale des Nations Unies, S.E. Madame Isabelle Picco a accueilli S.A.S. le Prince Souverain venu, avant de prononcer Son Allocution, déposer l'Instrument de ratification de la Convention relative aux droits des personnes handicapées. En parallèle des sessions de travail, S.A.S. le Prince Souverain s'est entretenu avec le Président de la République de



Remise du prix "Prince Albert II" par S.E. Mme Isabelle Picco

Colombie, S.E.M. Juan Manuel Santos et le Premier Ministre de la République de Cabo Verde, S.E.M. Ulisses Correia e Silva en vue de la préparation des campagnes scientifiques des Explorations de Monaco.

Enfin, à l'occasion du Gala de l'Association des correspondants de presse de l'ONU (UNCA), S.E. Mme Isabelle Picco a remis le Prix « Prince Albert II » à quatre femmes journalistes pour leurs reportages sur le changement climatique.

C Canada

S.E. Mme Maguy Maccario-Doyle s'est rendue à Ottawa pour un entretien avec Mme Jutta Wark, Directrice de la Division des Affaires circumpolaires, afin d'évoquer le lancement du projet Canada C3, le programme pédagogique développé à partir du projet pouvant être une source d'inspiration pour les Explorations de Monaco.

Le 14 juin, S.A.S. le Prince Albert II de Monaco, accompagné par Madame l'Ambassadeur, S.E. M. Bernard Fautrier et le Dr. Diane Vachon, participait à la 23^{ème} Session de la Conférence de Montréal organisée par le Forum économique international des Amériques, sous le thème "Un nouveau monde : gérer le changement". Dans Son intervention, S.A.S. le Prince Souverain a souligné qu'il fallait rompre avec une certaine logique du développement qui, pendant des décennies, a privilégié l'exploitation démesurée et irresponsable des ressources naturelles. A l'issue de la conférence, S.A.S. le Prince Souverain a été accueilli par le Dr. Diane Vachon, Consul Général honoraire de Monaco à Montréal et Présidente de la branche canadienne de la Fondation Prince Albert II. dans les nouveaux locaux du Consulat.

Le 30 septembre, S.A.S. le Prince Albert II présidait à Montréal la Cérémonie de remise des Prix 2017 de Sa Fondation. En marge de la Cérémonie de remise des Prix 2017, S.E. Mme l'Ambassadeur réunissait les membres du Corps consulaire de Monaco aux États-Unis et au Canada.

EN ASIE PACIFIQUE

A Chine

S.E. Mme Catherine Fautrier s'est attachée à préparer avec le Grimaldi Forum de Monaco l'Exposition consacrée aux trésors de la Cité Interdite.

Elle a également poursuivi les interventions visant à l'obtention d'une exemption de visa pour les porteurs de passeports diplomatiques monégasques.

Dans ce contexte, le Gouvernement Princier recevait S.E. M. Jun Zhai, Ambassadeur de Chine à Monaco, représentant de S.E. M. Jinping XI, Président de la République populaire de Chine, à l'occasion de l'inauguration de l'Exposition «Cité Interdite à Monaco : Vie de Cour des Empereurs et des Impératrices de Chine».

Au cours de la visite, les échanges ont principalement porté sur l'organisation, en septembre 2018, de l'Exposition consacrée à la Dynastie des Grimaldi : « Princes et Princesses de Monaco, une dynastie européenne » qui se tiendra au Meridian Hall de la Cité Interdite de Pékin.

Le 29 septembre 2017, S.E. Mme l'Ambassadeur conviait de nombreuses personnalités chinoises et monégasques à la 5ème édition de la "China Night", au Yacht Club de Monaco, à l'occasion du 27ème Monaco Yacht Show, partenaire de l'événement.



S.E. Mme Catherine Fautrier, entourée des partenaires monégasque

B Australie

La Principauté de Monaco et l'Australie ont célébré le 10ème anniversaire de l'ouverture de leurs Relations Diplomatiques.

S.E. Mme Catherine Fautrier a souhaité pour l'occasion créer la première « Monaco Week » en Australie, qui s'est déroulée à Sydney en septembre 2017. Différents événements ont été organisés afin de promouvoir la Principauté, grâce à la participation de la Fondation Prince Albert II, de la Fondation Princesse Charlène, de la Direction du Tourisme et des Congrès et de la Société des Bains de Mer, représentée par le Chef de l'Hermitage, Benoit Witz. Les temps forts du programme de la « Monaco Week Sydney» ont été l'exposition présentant la Fondation Prince Albert II et ses actions, un dîner de gala au profit de la Fondation Princesse Charlène et une réception à l'Opéra de Sydney.

République du Kazakhstan

S.E. Mme Evelyne Genta a concentré ses activités dans ce pays sur la préparation de l'Exposition Internationale qui s'est déroulée à Astana du 10 juin au 10 septembre 2017.

Le samedi 24 juin, S.E. Mme Evelyne Genta accueillait LL.AA.SS. le Prince Souverain et la Princesse Stéphanie ainsi que la délégation monégasque.



S.A.S. le Prince Albert II et le président de la République du Kazakhstan, Noursoultan Nazarbaïev

Le dimanche 25 juin 2017, S.A.S. le Prince Souverain et S.A.S. la Princesse Stéphanie, entourés de S.E. Mme Evelyne Genta et de la délégation monégasque, furent rejoints au Pavillon de Monaco par le Président Noursoultan Nazerbaiev accompagné de Kassym-Zhomart Tokayev, Président du Parlement kazakh, afin de participer aux Cérémonie dédiées à la Journée nationale monégasque.

En début de soirée, S.A.S. le Prince Souverain et S.A.S. la Princesse Stéphanie, accompagnés par Madame l'Ambassadeur, recevaient Madame Dariga Nazerbayeva et de nombreuses personnalités kazakhs venues assister à la Soirée de Gala, dont l'animation artistique fut assurée par des numéros du Monte-Carlo Festival.



S.A.S. le Prince Alert II et S.A.S. la Princesse Stéphanie en compagnie de S.E. Mme Evelyne Genta et de Madame Dariga Nazerbayeva

Le 26 juin 2017, S.E. Mme Evelyne Genta a participé aux présentations économiques et touristiques de la Principauté de Monaco au Pavillon de Monaco. Le MEB avait réuni 23 acteurs économiques représentant 18 sociétés. Parmi les sociétés monégasques présentes, certaines ont pu réaliser d'importants contacts dans ce pays stratégique d'Asie Centrale, à l'image de Space Systems International Monaco, du Centre Hospitalier Princesse Grace, et Monaco Green Energy, spécialisé dans la conception, le financement et la fabrication de projets d'énergies renouvelables.

D Japon

Au cours de l'année, S.E. M. Patrick Médecin a été sollicité afin de coordonner de futurs déplacements de S.A.S. le Prince Souverain au Japon, notamment pour l'intronisation de l'Empereur, le 1^{er} mai 2019.

Ainsi, dans le cadre de ses activités visant à la promotion de la diplomatie culturelle, S.E. M. Patrick Médecin s'est rendu à Tokyo en mars 2017. Il participait à la première représentation au Japon de la nouvelle production *Lucia di Lammermoor*, mise en scène par le Directeur de l'Opéra de Monte-Carlo.

Dans le cadre de l'expédition «Tara Pacific 2016 – 2018 : La biodiversité des récifs Coralliens face au changement climatique», l'Ambassadeur rencontrait en Principauté M. Romain Troublé, Directeur Général de la Fondation Tara Expéditions. Ainsi, S.E. M. Patrick Médecin participait à Yokohama, le 17 mars 2017, à la réception et à la visite du bateau, en présence de nombreuses personnalités japonaises du monde politique et scientifique. Puis, les 21 et 22 mars 2017, il assistait aux conférences présentant la campagne scientifique se déroulant dans les eaux territoriales japonaises.

Dans le cadre du soutien apporté au partenaire de la SBM en Asie, l'Ambassadeur participait aux côtés des représentants de groupe Galaxy aux présentations qu'ils ont organisées pour la presse, les décideurs et acteurs économiques japonais en décembre 2018 à Tokyo et Yokohama.

E Inde

En 2017, S.E. M. Patrick Médecin a entamé des démarches auprès du Ministère des Affaires Étrangères à Delhi et auprès de l'Ambassadeur d'Inde à Monaco afin d'étudier un projet de déplacement d'une haute délégation en 2019.

En collaboration avec la Fondation Prince Albert II, l'Ambassadeur invitait en novembre 2016 M. Pradip Shah, homme d'affaires indien et fondateur de Grow-Trees, à découvrir les actions de la Fondation. Il a ainsi participé à la signature du MoU ciblant des actions de reboisement en Inde.

LES ACTIVITÉS MULTILATÉRALES PRÉSERVATION DE LA PAIX ET DE LA SÉCURITÉ INTERNATIONALES, SAUVEGARDE DES DROITS DE L'HOMME

LES PRINCIPAUX CONFLITS ET ZONES D'INSTABILITÉ

La Principauté de Monaco est membre des organisations internationales en charge du maintien de la paix et de la sécurité internationale et se positionne sur les conflits ou crises en cours de développement.

État neutre sur le plan international, la Principauté porte son attention sur les atteintes aux droits de l'homme et aux libertés fondamentales des populations civiles et des plus vulnérables que le contexte migratoire rend encore plus fragiles.

Comme les années passées, ont retenu l'attention : les conflits en Ukraine et en Syrie ainsi que le conflit israélo-palestinien.

L'évolution de la situation en République populaire et démocratique de Corée (RPDC) a été suivie de près compte tenu de son impact sur la sécurité et la stabilité régionale et internationale.

LE CONFLIT EN SYRIE

La Principauté de Monaco est demeurée attentive aux événements qui se sont déroulés en Syrie et appuie les efforts entrepris par les Nations Unies pour endiguer les dérives commises au niveau des droits de l'homme.

A l'ONU, Monaco s'associe depuis le déclenchement de la guerre aux condamnations des violations des droits de l'homme en Syrie et, en particulier, appelle à la protection des civils, demande que les responsabilités soient établies et que les auteurs de ces faits soient poursuivis, une réponse internationale ferme devant contrer l'impunité et rendre justice aux victimes.

Pour faire suite à la Résolution de l'Assemblée générale des Nations Unies de 2016 portant établissement d'un mécanisme international impartial et indépendant chargé de faciliter les enquêtes sur les violations les plus graves du droit international commises en Syrie et d'aider à juger les personnes qui en sont responsables, la Principauté a commencé à soutenir financièrement ce processus dès 2017.

Monaco a participé à la réunion « Jeter les bases de la Justice en Syrie » qui s'est déroulée le 21 septembre 2017 durant la semaine ministérielle de la 72 ème Assemblée générale.

Chacune des Résolutions portant sur la situation des droits de l'homme en Syrie présentée devant le Conseil des droits de l'homme au cours de l'exercice 2017 a été coparrainée par Monaco.

Monaco s'associe traditionnellement aux Déclarations de l'Union Européenne à l'OIAC condamnant l'utilisation de produits chimiques et l'absence de coopération du Gouvernement syrien dans le démantèlement de son arsenal chimique. Monaco considère en effet qu'il est de la responsabilité commune des États de lutter contre la prolifération des armes chimiques.

La Principauté s'est associée à la Déclaration prononcée par l'Union Européenne le 9 novembre 2017 à l'occasion de la 56ème réunion extraordinaire du Conseil exécutif de l'OIAC, condamnant l'emploi des armes chimiques en Syrie tant par le régime de Damas que par l'État islamique, et exhortant la Syrie à se conforter à ses obligations et à fournir une déclaration complète de son programme d'armes chimiques.

Monaco s'est associé à la Déclaration de l'Union Européenne lors de la Conférence des États Parties de l'OIAC à La Haye du 27 novembre au 1er décembre 2017 portant notamment sur la question des armes chimiques en Syrie. La Principauté a appelé à la poursuite du Joint Investigative Mechanism, malgré les vétos russes.

Dans ce contexte, Monaco a poursuivi le soutien financier au fonds d'affectation spéciale de l'OIAC pour les missions d'évaluation des déclarations et d'établissement des faits en Syrie.

LE CONFLIT ISRAÉLO-PALESTINIEN

L'UNESCO a continué de focaliser les divergences sur le conflit israélopalestinien.

Monaco apporte un soutien de principe aux efforts visant à un règlement pacifique du conflit sous l'égide des Nations Unies dans le respect des principes fondamentaux de la Charte des Nations Unies et du droit international.

La Principauté apporte son appui aux initiatives visant à l'application du droit international humanitaire, notamment à l'égard des civils, et la coopération monégasque intervient en faveur des populations vulnérables touchées par ce conflit.

Monaco s'est abstenu lors du vote d'admission de la Palestine à INTERPOL, à la Conférence générale en septembre 2017.

Au Conseil des droits de l'homme, la Principauté s'est abstenue sur les résolutions présentées relatives au conflit israélo-palestinien.

A l'ONU, la Principauté a coparrainé une résolution intitulée «le droit du peuple palestinien à l'autodétermination » le 20 novembre devant la troisième Commission.

Monaco a coparrainé une Résolution de l'Union Européenne intitulée «assistance au peuple palestinien» lors du débat annuel de l'Assemblée Générale sur le renforcement de la coordination de l'aide humanitaire et des secours en cas de catastrophe fournis par les organismes des Nations Unies, y compris l'assistance économique spéciale, qui s'est tenu les 8 et 11 décembre 2017.

A la suite de la reconnaissance, par les Etats-Unis d'Amérique, de Jérusalem comme capitale de l'Etat d'Israël le 6 décembre 2017, la Principauté a voté, sans la coparrainer, la Résolution de l'Assemblée générale des Nations Unies du 21 décembre 2017, exigeant que tous les Etats membres des Nations Unies respectent les résolutions du Conseil de Sécurité sur le statut de Jérusalem et s'abstiennent de reconnaître les actions et les mesures qui y sont contraires.

LE CONFLIT UKRAINIEN

L'évolution de la situation en Ukraine est restée liée à la mise en œuvre des Accords de Minsk II adoptés en 2015 dont l'objectif est l'amélioration de la situation sur le terrain et l'avancée du processus politique afin de réintégrer les zones séparatistes sous juridiction ukrainienne selon un modèle décentralisé.

Monaco a maintenu son positionnement à l'ONU, à l'OSCE et au Conseil de l'Europe :

- Le 19 décembre 2017, la Troisième Commission de l'ONU a adopté la Résolution sur la situation des droits de l'homme en République autonome de Crimée et la ville de Sébastopol (Ukraine). À l'instar de 2016, Monaco a voté, sans s'en porter co-auteur, ce texte manifestant la non reconnaissance de l'annexion de la Crimée et condamnant les atteintes aux droits de l'homme et les discriminations commises à l'encontre des habitants de la Crimée qui appartiennent à des minorités.
- Au Conseil de l'Europe, Monaco s'est en particulier rallié à la Décision du 8 novembre 2017 : ce document développe les réformes menées en Ukraine pour le respect des droits de l'homme, la consolidation des institutions démocratiques et de l'état de droit. Il relève les progrès restant à parcourir. Il demande le respect des accords de Minsk.

• Lors du Conseil Ministériel de l'OSCE des 7 et 8 décembre 2017 à Vienne, Monaco a renouvelé son soutien à un règlement politique de la crise en Ukraine et poursuivi sa contribution financière à la Mission spéciale d'observation en Ukraine (SMM), reconduite pour l'année 2018.

Monaco applique envers la Fédération de Russie les sanctions adoptées par l'Union Européenne conformément à ses obligations découlant de la Convention monétaire et des relations franco-monégasques.

LE CONFLIT RUSSO-GÉORGIEN

Monaco a continué de se rallier aux décisions et déclarations demandant le respect de l'intégrité territoriale, de la souveraineté et de l'indépendance de la Géorgie, condamnant le processus de «frontiérisation » et soulignant l'aggravation de la situation humanitaire.

A l'ONU, Monaco a soutenu la Résolution concernant la situation des personnes déplacées et des réfugiés d'Abkhazie et de Tskhinvali/Ossétie du Sud.

LA CRISE NORD-CORÉENNE

Monaco s'acquitte de ses engagements internationaux en appliquant les sanctions financières, gels des avoirs, restrictions à la liberté de circulation des marchandises et des personnes ainsi décidées par le Conseil de sécurité et l'Union Européenne, conformément au chapitre VII de la Charte des Nations Unies, à la Convention monétaire et aux accords franco-monégasques.



LA LUTTE CONTRE LE TERRORISME

Le Conseil de sécurité des Nations Unies a adopté la Résolution 2368 le 20 juillet concernant la lutte contre le terrorisme qui réaffirme la nécessité de prendre les sanctions (gels des avoirs, interdiction de voyager, embargo sur les armes), définit les critères d'inscription sur la liste des personnes et entités associées aux organisations terroristes et souligne l'importance de la lutte contre le blanchiment de capitaux, le financement du terrorisme et la prolifération des armes.

Monaco a poursuivi le renforcement de son dispositif conventionnel en matière de lutte antiterroriste :

- Dans ce contexte, la Principauté a, en effet, ratifié en 2017 la Convention de l'UNESCO concernant les mesures à prendre pour interdire et empêcher l'importation, l'exportation et le transfert de propriété illicite des biens culturels pour protéger le patrimoine culturel mondial;
- Monaco a participé, durant la semaine ministérielle de la 72^{ème}
 Assemblée générale des Nations Unies, à la réunion consacrée à la protection de l'héritage culturel contre le terrorisme et les atrocités de masse;
- Au Conseil de l'Europe, a été ratifiée la Convention sur la cybercriminalité et son protocole additionnel relatif à l'incrimination d'actes de nature raciste et xénophobe commis par le biais de systèmes informatiques et signé la Convention relative au blanchiment, au dépistage, à la saisie et à la confiscation des produits du crime et au financement du terrorisme;
- Au sein des Organisations internationales et régionales, Monaco s'associe aux résolutions portant sur :
 - la prévention et la lutte contre le terrorisme et son financement,
 - la prévention et la lutte contre l'extrémisme violent,
 - la protection des droits de l'homme dans le contexte de la lutte antiterroriste.

Le Gouvernement Princier soutient des actions d'aide au développement envers des pays parmi les plus pauvres de la planète et d'autres pays en développement intermédiaire notamment du pourtour méditerranéen et contribue ainsi à prévenir et lutter contre les facteurs de radicalisation. En effet, en s'associant à des programmes dédiés à la lutte contre la faim, la santé, l'éducation, l'insertion professionnelle et l'égalité homme/femme mais également à la sécurité des populations, Monaco favorise l'institution de sociétés démocratiques, respectueuses de l'état de droit et des droits de l'homme et libertés fondamentales.

A l'ONU, au Conseil de l'Europe, à l'OSCE et à l'UpM, la Principauté soutient des programmes visant à la promotion de l'éducation comme outil de prévention de l'extrémisme violent, à la protection du patrimoine culturel en danger en raison des conflits, au renforcement du régime juridique contre le terrorisme et au renforcement des capacités dans la lutte contre la traite des êtres humains.

Le Gouvernement Princier participe à l'échange de renseignements demandé par le Conseil de Sécurité des Nations Unies, en vue de favoriser une meilleure connaissance des dispositifs législatifs, administratifs et judiciaires nationaux, et de prévenir plus efficacement les actes de terrorisme par une coopération internationale accrue.

Monaco met en œuvre les décisions du Conseil de Sécurité et du Conseil de l'Union Européenne en matière de sanctions économiques appliqués aux personnes affiliées à des réseaux terroristes.

De même, la Principauté participe activement à la lutte contre le blanchiment des capitaux provenant d'activités illicites en lien avec le terrorisme.

LA CRISE MIGRATOIRE

Vers un Pacte mondial pour les réfugiés et un Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières

Monaco a apporté sa voix à la Déclaration de New York sur les déplacements massifs de population adoptée par l'Assemblée générale des Nations Unies en 2016 et soutient les projets d'adoption d'un Pacte pour les réfugiés pour une application confortée de la Convention de Genève relative aux droits des réfugiés et d'un Pacte pour des migrations sûres, régulières et ordonnées devant servir de fondement politique à l'organisation mondiale de la mobilité humaine.

A l'Assemblée générale de 2017, Monaco a participé à la réunion du 20 septembre 2017 «un an après la déclaration de New-York pour les réfugiés et les migrants »:

- Le Secrétaire général des Nations Unies a mis l'accent sur les points suivants : intégrité du régime de protection des réfugiés ; coopération nationale et internationale ; reddition des comptes des trafiquants d'êtres humains et des passeurs ; migrations régulières, sûres, légales avec une coopération accrue.
- Monaco a assisté à plusieurs réunions sur le Cadre d'action global pour les réfugiés et le projet de Pacte mondial sur les réfugiés.

B La question migratoire dans la zone euro-méditerranéenne : Sécurité et droits de l'homme

La région européenne connait des mouvements migratoires qui affectent l'ordre établi depuis la fin de la seconde guerre mondiale, ces déplacements de populations étant parfois perçus comme une menace notamment en raison du risque terroriste.

Dans le contexte de sensibilisation à la question migratoire en Méditerranée, Monaco a participé à la Conférence Méditerranéenne de l'OSCE 2017 qui a eu lieu à Palerme les 24 et 25 octobre 2017, sur le thème : « déplacements massifs de migrants et de réfugiés : défis et opportunités ».

La Conférence a regroupé les 57 États membres de l'Organisation et ses Partenaires méditerranéens dans le domaine de la coopération : Algérie, Égypte, Israël, Jordanie, Maroc et Tunisie ainsi que de nombreuses Organisations et institutions internationales. Une délégation libyenne a participé à la Conférence.

Des pays européens comme des pays partenaires déploient un effort considérable en matière d'accueil de populations déplacées.

S.E. Mme Berro-Amadeï, Ambassadeur, Représentant permanent de Monaco auprès de l'OSCE a prononcé une intervention pour manifester la préoccupation de la Principauté face à cette crise majeure qui touche la région méditerranéenne, rappeler les différentes actions menées par Monaco et souligner le devoir de concertation et de partage qu'elle impose.

La Conférence s'est conclue par le constat que les États ont une responsabilité commune et un devoir de solidarité pour traiter de cette question globale et complexe, par la coopération, l'échange et le dialogue.

LES POLITIQUES EXTÉRIEURES SECTORIELLES

NÉGOCIATION D'UN ACCORD AVEC L'UNION EUROPÉENNE

La négociation s'est poursuivie en 2017 sur un rythme soutenu avec six sessions de négociation comportant à la fois des réunions multilatérales et des discussions bilatérales. L'objectif affiché de la Commission est de parvenir à un périmètre d'accord avant la fin de la mandature de M. Juncker en novembre 2019.

Les discussions ont en 2017 principalement porté sur l'institutionnel. Un texte est maintenant bien avancé, avec des dispositions qui ont permis de préciser les conditions de fonctionnement de l'accord, la surveillance de son application, les modalités de règlement des différends et les clauses de sauvegarde nécessaires.

Pour les marchandises, l'accord douanier franco-monégasque qui rend la Principauté partie du territoire douanier européen serait reconnu par l'accord.

La libre prestation de service a fait l'objet des premiers échanges avant que ne soit abordé le droit d'établissement auquel est lié la reconnaissance mutuelle des diplômes.

La reprise de l'acquis communautaire constitue la base du travail à effectuer dans la perspective d'un accord. La nomenclature adoptée pour l'Espace Économique Européen (répartition de l'acquis en 25 annexes distinctes) a été ici également retenue.

Des lignes rouges ont en parallèle été définies par Monaco pour assurer la préservation de son identité nationale au travers de l'équilibre de son économie, de la possibilité offerte des monégasques de vivre, se loger et travailler dans leur pays et de la conservation du tissu social existant.

L'impact de la négociation sur les relations franco-monégasques a également été analysé avec une première étape qui a consisté à identifier dans l'ensemble des conventions bilatérales celles qui seraient éventuellement concernées par le futur accord. Une vingtaine ont été identifiées. Il a alors été procédé à la désignation de binômes franco-monégasques pour établir des fiches sur chacun des thèmes retenus. Cette phase est en cours et les contacts établis se poursuivent régulièrement.

Enfin et de manière générale, Monaco examine lors des sessions avec Andorre et Saint-Marin les éventuelles convergences sur les thèmes abordés afin le cas échéant de présenter une position commune devant les négociateurs européens.

LA POLITIQUE ÉCONOMIQUE INTERNATIONALE

1

LES RELATIONS AVEC L'UNION EUROPÉENNE

A L'Accord monétaire avec l'Union Européenne

La Principauté de Monaco et la République française, au nom de l'Union Européenne, ont conclu le 24 décembre 2001, une convention monétaire permettant à Monaco d'intégrer la zone euro. Cette convention a été abrogée et remplacée par un Accord monétaire conclu le 29 novembre 2011, entre la Principauté de Monaco et l'Union Européenne, représentée par la République française et par la Commission Européenne.

En application des dispositions de cet Accord, la Principauté dispose chaque année d'un quota de frappe de pièces en euro. En 2017, Monaco a émis les pièces suivantes :

- une pièce de 2 euros commémorative en qualité Belle Épreuve célébrant les 200 ans de la création de la Compagnie des Carabiniers de S.A.S le Prince, frappée en 15.000 exemplaires;
- un set contenant les 8 pièces de 1 centime à 2 euros en qualité Brillant Universel, frappé en 8.000 exemplaires ;
- une pièce de 2 euros courante frappée en 864.645 exemplaires.

En outre, l'Accord prévoit qu'un Comité mixte dont les membres sont Monaco et l'Union Européenne (représentée par la Commission Européenne, la Banque Centrale Européenne, la Banque de France, la Direction Générale du Trésor et l'Autorité du Contrôle Prudentiel et de Régulation) se réunit chaque année afin d'examiner l'application de l'Accord, de décider du plafond annuel pour l'émission des pièces de monnaie, et d'évaluer les mesures prises par la Principauté au regard de cet Accord.

En 2017, la réunion du Comité s'est tenue le 27 novembre. Elle a été l'occasion d'un échange de vues entre les représentants de la Principauté et ceux de l'Union Européenne sur différents sujets. La Principauté a fait un point sur l'activité du SICCFIN au cours de l'année ainsi que sur la transposition des textes européens en matière de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme. Les Autorités françaises ont

fait part de la situation des banques monégasques en matière de reporting statistique et de participation au mécanisme des réserves obligatoires. Cette réunion a également été l'occasion de discussions relatives à la mise à jour des annexes à l'Accord monétaire. Enfin, le Comité a pris acte du quota de frappe de pièces pour l'année 2018, qui s'élève à 2.901.542 euros et validé le programme de frappe correspondant à l'utilisation de ce quota.

Listes discriminatoires européennes

Le 5 décembre 2017, le Conseil de l'Union Européenne a publié une liste noire commune de 17 « juridictions non coopératives ». Pour établir ces listes le « groupe code de conduite » a jugé 92 juridictions sur trois critères : la transparence, une fiscalité équitable des entreprises et l'engagement à mettre en œuvre le projet BEPS de l'OCDE. Le Conseil a ainsi indiqué que Monaco respectait ces trois critères.

En effet, la Principauté de Monaco s'est engagée en date du 17 mai 2016, à adopter l'ensemble des mesures obligatoires du BEPS (lutte contre l'érosion de la base d'imposition et le transfert des bénéfices). À ce titre, la Principauté fait partie du cadre inclusif du BEPS. Ce dernier rassemble plus de 100 pays et juridictions qui collaborent à la mise en œuvre des mesures issues du Projet BEPS de l'OCDE et du G 20.

LES RELATIONS AVEC LE FORUM MONDIAL DE L'OCDE

Évaluation sur l'échange sur demande

Le cadre juridique et la pratique monégasque concernant l'échange sur demande ont fait l'objet d'une nouvelle évaluation lors de la visite sur place des évaluateurs de l'OCDE en avril 2017. Les évaluateurs du Groupe des Pairs de l'OCDE ont donné une note globale de « Conforme » lors de la réunion qui s'est tenue à Paris en date du 26 février au 1er mars 2018.

Cette nouvelle note du Forum mondial de « Conforme », vient donc améliorer la notation obtenue en 2013 et constitue une nouvelle reconnaissance de l'engagement de Monaco à mettre en œuvre et à actualiser ses textes et sa pratique en conformité avec l'évolution des normes internationales en matière de transparence fiscale dans la continuité de la décision prise par S.A.S. le Prince Souverain depuis 2009.

B Mise en œuvre de l'échange automatique d'informations

Dans le cadre d'une évaluation de l'ensemble des textes, introduits dans le droit interne monégasque à la fin de l'année 2016, pour la mise en œuvre de l'échange automatique d'informations en matière financière, le Forum Mondial de l'OCDE a constaté que Monaco n'a que quelques points à modifier afin d'être en adéquation avec le standard.

Toutes ces modifications mineures ont été opérées à l'exception d'une recommandation, demandant une réflexion plus poussée et portant sur de nouvelles sanctions à mettre en place contre les personnes et intermédiaires responsables de la mise en œuvre de procédés ayant pour objectif de contourner le standard.

Pour ce qui est de l'échange automatique d'informations, de nouveaux accords entre Autorités Compétentes ont été signés en 2017, portant la liste des juridictions soumises à déclaration à Monaco au nombre de 34 (au 19 janvier 2018).

Pour mémoire, à Monaco, les institutions financières sont tenues d'appliquer les règles de diligence raisonnable permettant d'identifier les comptes déclarables depuis le 1^{er} janvier 2017, en vue de transmettre les informations à la Direction des Services Fiscaux à partir de 2018. Chaque année, les institutions financières monégasques déclarantes auront jusqu'au 30 juin pour communiquer les informations de l'année précédente. Les premiers échanges de renseignement entre la Principauté de Monaco et les juridictions soumises à déclaration auront lieu au plus tard le 30 septembre 2018.

C Accords bilatéraux

Pour ce qui est des Accords bilatéraux, un nouvel Accord est entré en vigueur en 2017, à savoir la Convention de non-double imposition avec la Principauté du Liechtenstein. Des négociations sont toujours en cours avec plusieurs pays.

Toutefois, depuis l'entrée en vigueur de la Convention concernant l'assistance administrative mutuelle en matière fiscale de l'OCDE, le réseau d'échange sur demande s'est élargi. 116 juridictions participent à la Convention, comprenant tous les pays du G20, tous les pays de l'OCDE, les centres financiers les plus importants et un nombre croissant de pays en voie de développement. Parmi ces 116 juridictions, la Convention est entrée en vigueur dans 99 pays, dont Monaco.

LES SANCTIONS FINANCIÈRES **INTERNATIONALES**

Les mesures de sanctions peuvent être adoptées soit dans le cadre de la lutte contre le terrorisme (OS 15.321 du 8 avril 2002), soit dans le cadre de la lutte contre les atteintes aux droits de l'homme et à la démocratie, ou les actes contraires à la paix et la sécurité internationale (OS 1.675 du 10 juin 2008).

La Principauté est membre de l'ONU et se doit donc d'adopter les mesures de sanctions prises par les Comités des sanctions établis par des résolutions du Conseil de Sécurité, dont ils sont des organes subsidiaires. Ces sanctions couvrent une gamme très large allant de mesures ciblées telles que les embargos sur les armes, les interdictions de voyager ou encore des mesures financières ou diplomatiques, jusqu'à des régimes complets de sanctions économiques et commerciales.

Par ailleurs, Monaco fait partie de la zone euro et ses banques sont intégrées dans les systèmes de paiement européens. Dans le cadre de la Politique Européenne de Sécurité Commune, la Principauté se doit d'adopter des mesures de sanctions identiques à celles prises par l'Union Européenne. Enfin, la Principauté adopte les mesures de sanctions prises unilatéralement par la France (article 562-1 du Code monétaire et financier) (voir un descriptif plus complet du système dans le rapport 2015).

En matière de lutte contre le terrorisme, Monaco a adopté 58 Arrêtés Ministériels en 2017. Sur ces 58 Arrêtés ministériels, 17 correspondent à la transposition de décisions prises par le Conseil de Sécurité des Nations Unies, 2 ont été adoptées dans le cadre de la PESC par l'Union Européenne et 39 ont été adoptés afin de reprendre des mesures internes prises par la France (mesures de courte durée, renouvelées).

En matière de droits de l'Homme, 43 Arrêtés ministériels ont été adoptés ou modifiés en 2017, visant des personnes et entités situées dans 16 pays. Au total, 25 pays ont été visés par des mesures de gel des fonds depuis 2008. Certaines mesures, comme celles adoptées à l'encontre de la Birmanie, ne sont plus en vigueur, alors que d'autres, comme celles visant la République démocratique de Corée, la Syrie ou la République démocratique du Congo, font l'objet de fréquentes mises à jour.

LES ACTIVITÉS DE COOPÉRATION INTERNATIONALE DU SERVICE D'INFORMATION ET DE CONTRÔLE SUR LES CIRCUITS FINANCIERS (SICCFIN)

A Les échanges avec les Cellules de Renseignement Financier (CRF)

Dans le cadre de ses activités d'enquête, la CRF monégasque a maintenu le niveau d'échanges d'information avec les CRF des autres pays. Cette coopération se fonde sur la mise en œuvre des Accords bilatéraux signés entre le SICCFIN et ses homologues étrangers. Ces Accords sont rédigés sur le modèle de l'Accord-Cadre préconisé par le Groupe EGMONT.

Quatre nouveaux Accords ont été conclus en 2017, avec l'Australie, le Bangladesh, le Kirghizstan, et Macao. 54 accords bilatéraux ont désormais été signés.

Dans ce cadre, en 2017, le flux des échanges d'informations avec les autres pays est relativement constant. On enregistre une hausse de 16 % des demandes adressées au SICCFIN par des CRF étrangères. Comme les années précédentes, elles étaient principalement envoyées par des CRF de la zone Europe, pour 88 % des demandes, notamment la France et l'Italie, traditionnellement partenaires privilégiés.

Pour sa part, le SICCFIN a adressé 32 demandes de coopération à ses homologues, ce qui représente une diminution conséquente de 25% des échanges en 2017 par rapport à ceux de 2016. En revanche, le nombre d'informations adressées par le SICCFIN à ses homologues pour 2017 a légèrement diminué avec 14 envois pour 17 en 2016. En sens inverse, la réception d'informations spontanées reçues par le SICCFIN en provenance de CRF étrangères a augmenté de 65 % par rapport à l'année précédente. La plus grande partie de la coopération s'est effectuée avec les CRF de la zone européenne qui enregistre 78% des échanges de renseignements.

Enfin, s'agissant de ses activités de supervision, des négociations ont été engagées avec les autorités suisses pour signer un Memorandum of Understanding entre le SICCFIN et la FINMA, superviseur suisse en matière de LCB/FT, concernant le contrôle des établissements bancaires monégasques affiliés à des groupes suisses.

B Les comités spécialisés du Conseil de l'Europe (GRECO, MONEYVAL) et le Groupe EGMONT

• Concernant le Groupe d'État contre la corruption (GRECO), Monaco était présent aux assemblées plénières de juin et décembre 2017. Lors de la session de juin a été adopté le rapport d'évaluation de 4ème cycle de Monaco dont le thème était la prévention de la corruption

des parlementaires, juges et procureurs. En décembre, après examen du second rapport de conformité du 3^{ème} cycle d'évaluation de Monaco relatif aux incriminations de corruption et au financement de partis politiques, l'assemblée plénière a décidé de clôturer ce cycle, la Principauté ayant mis en œuvre la plupart des recommandations qui lui avaient été faites dans le rapport d'évaluation de 2012.

- Concernant le Comité d'experts MONEYVAL sur l'évaluation des mesures de lutte LCB/FT, Monaco a assisté aux trois assemblées plénières de 2017. Plus spécialement, Monaco a été désigné par le Comité pour participer à l'équipe d'évaluation de 5ème cycle de la Principauté d'Andorre : le rapport correspondant a été examiné et adopté à la session de septembre 2017.
- Concernant le groupe EGMONT, forum d'échange opérationnel pour les CRF, le SICCFIN a participé à la 54ème session plénière organisée par Macao. Le Directeur du SICCFIN a effectué une présentation devant les représentants des 151 pays sur les mesures prises par les autorités monégasques pour lutter contre le blanchiment de capitaux dans les casinos de la Principauté. Enfin, une formation a été menée par un représentant du SICCFIN à la demande du GAFI Asie en octobre 2017.

LA COOPÉRATION DANS LE DOMAINE DES BREVETS

Organisation européenne des brevets (OEB)

En sa qualité d'État membre de l'OEB, la Principauté de Monaco, représentée par la Direction de l'Expansion Économique, a participé, avec 37 autres États européens, à plus d'une dizaine de sessions de travail principalement sur les sites de l'Organisation à Munich et à La Haye.

En 2017, il convient de remarquer :

- la ratification par Monaco de l'Accord de travail, signé le 24 novembre 2016, entre l'OEB et la Principauté de Monaco, qui permet d'introduire dans l'ordonnancement juridique monégasque la faculté pour tout inventeur de solliciter un rapport de recherche sur l'état de la technique pertinente et une opinion écrite sur la brevetabilité, dont l'ensemble est indispensable pour connaître la valeur juridique d'une invention;
- la nomination le 1er octobre 2017 de S.E. Madame Isabelle BERRO-AMADEÏ en qualité de Président de la Commission de discipline de l'O.E.B., pour un mandat de trois années, offrant ainsi l'occasion de mettre en avant le savoir-faire monégasque en la matière.

B Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI)

Comme chaque année, les représentants de la Direction de l'Expansion Économique, en étroite collaboration avec les membres de la Mission permanente de Genève, ont participé à la 57^{ème} série de réunions des Assemblées, du 2 au 11 octobre 2017.

Avec plus de 180 États membres à travers le monde, ces réunions ont été l'occasion de maintenir, voire de renforcer les liens avec les représentants des Offices nationaux étrangers, d'échanger sur les meilleures pratiques en vue d'étudier une application éventuelle sur le territoire national, d'évaluer les progrès accomplis durant l'année écoulée dans le cadre des travaux de l'Organisation et d'examiner les grandes orientations futures.

C Office de l'Union Européenne pour la Propriété Intellectuelle (EUIPO)

Le Directeur Exécutif de l'EUIPO et son Directeur du Département des affaires Juridiques et de la Coopération Internationale, Monsieur Joao NEGRAO, ont rencontré à Monaco, le 29 mars 2017, le Conseiller de Gouvernement-Ministre des Finances et de l'Économie, M. Jean CASTELLINI et le Directeur de l'Expansion Économique, Monsieur Serge PIERRYVES, en vue d'étudier les axes d'une éventuelle coopération entre l'Office européen et l'Office nationale de propriété industrielle.

Les échanges qui en ont découlé ont permis de déboucher en juin 2017 sur la signature d'un Protocole d'Accord qui sert actuellement de cadre juridique au projet de Registre fédéré qui verra le jour en 2018. Ce Registre fédéré consistera (dans l'esprit de ce qui a été réalisé dans le courant de l'année 2017 en matière de brevet avec l'OEB) à diffuser sur le site Internet de l'EUIPO certaines données contenues au Registre national des marques, en vue d'améliorer les services de l'Office national et de gagner en visibilité sur la scène internationale. Ce Protocole d'Accord permettra également de solliciter à l'avenir l'expertise de l'EUIPO dans le domaine de l'automatisation du traitement des dossiers et plus spécifiquement de l'examen de forme des demandes d'enregistrement de marque, particulièrement chronophage à ce jour.

LA COOPÉRATION AU DEVELOPPEMENT

En 2017, la Direction de la Coopération Internationale a poursuivi son action, toujours dans l'objectif d'aider ses douze pays d'intervention, principalement des PMA (Pays les Moins Avancés), à atteindre leurs Objectifs de Développement Durable (ODD), et plus particulièrement ceux dédiés à la lutte contre la pauvreté, la santé, l'éducation et l'insertion socio-économique. Cette année, face à une forte résurgence de crises alimentaires dans le monde, une attention particulière a également été apportée à la sécurité alimentaire.

- ODD 1 (Pas de pauvreté)
- ODD 2 (Faim zéro)
- ODD 3 (Santé)
- ODD 4 (Éducation)
- ODD 5 (Égalité entre les sexes)
- ODD 8 (Travail décent et croissance économique)
- ODD 10 (Inégalités réduites)
- ODD 17 (partenariats pour la réalisation des Objectifs)

Dans le cadre du plan Stratégique 2015-2017 de la coopération au développement, une augmentation régulière de l'Aide Publique au Développement (APD) avait été entérinée. Ainsi, l'APD monégasque, qui représentait 12 millions d'euros en 2016, est passée à 14,1 millions en 2017.

Parmi les temps forts de cette année, on peut notamment citer :

- le soutien à plus de 130 projets d'aide au développement, dont 11 en partenariat avec des Organismes de Solidarité Internationale (OSI) monégasques;
- la visite de travail à Monaco de M. Filippo Grandi, Haut-Commissaire des Nations Unies pour les Réfugiés ;
- la visite de travail au Mali de M. Gilles Tonelli, Conseiller de Gouvernement-Ministre des Relations Extérieures et de la Coopération ;
- la tenue de la troisième session de la Commission bilatérale entre la Tunisie et le Gouvernement Princier à Tunis en présence de M. Gilles Tonelli et de son homologue, M. Khemaies Jhinaoui ;

- la visite de travail au Sénégal de Mme Isabelle Rosabrunetto, Directeur Général du Département des Relations Extérieures et de la Coopération, à l'occasion de l'inauguration du centre pour enfants drépanocytaires de l'Hôpital Albert ROYER, et l'organisation à Dakar d'un atelier de travail du Réseau drépanocytose Afrique de l'Ouest-Madagascar avec les six pays partenaires (Burkina Faso, Niger, Mauritanie, Sénégal, Mali, Madagascar);
- la réunion organisée à Monaco par l'Organisation Mondiale de la Santé en vue d'éliminer le paludisme au Sahel, dont font partie quatre pays d'intervention de la Coopération monégasque (Mali, Mauritanie, Niger, Sénégal);
- la participation à la 44^{ème} session du Comité de la sécurité alimentaire mondiale de la FAO à Rome ;
- la célébration des 10 ans du programme de Volontariat International Monégasque, qui rencontre un vif succès (39 jeunes partis en mission depuis 2007);
- le renouvellement du partenariat pour trois années avec Sciences Po Paris, campus Moyen-Orient Méditerranée de Menton ;
- la deuxième édition du Défi Solidaire de l'administration monégasque en partenariat avec Babyloan, plateforme de microcrédit (600 votants et 112 projets soutenus);
- la prise en charge de 36 enfants par Monaco Collectif Humanitaire (356 depuis le démarrage du projet en 2008).

L'année 2017 marquant la fin du plan stratégique 2015-2017, la Direction de la Coopération Internationale a réalisé un bilan complet de son action, présenté en annexe du présent rapport.

LA PROMOTION DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, LA PRÉSERVATION DE L'ENVIRONNEMENT

1

LES OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

A Débat thématique de Haut niveau sur la mise en œuvre des ODD

La réunion du Forum Politique de Haut niveau pour le développement durable, convoquée par le Conseil économique et social (ECOSOC), s'est tenue au siège des Nations Unies à New York, du 17 au 19 juillet 2017.

A cette occasion, S.E. M. le Ministre d'État a présenté le rapport national volontaire de Monaco sur la mise en œuvre des Objectifs de Développement Durable (ODD).

Dans un message vidéo introductif, S.A.S. le Prince Albert II de Monaco a rappelé l'engagement de la Principauté de Monaco, celui de Son Gouvernement et Son implication personnelle en faveur du



M. Jean-Marie Veran, S.E. M. Isabelle Picco, et S.E. M. le Ministre d'Etat

développement durable et plus particulièrement pour la sauvegarde des océans et la lutte contre le changement climatique. Il a affirmé à cette occasion que : "Il s'agit de considérer que ce sont les sociétés humaines et les individus qui méritent toute notre attention, et d'examiner les questions économiques et environnementales en fonction de leur impact sur la vie des personnes et des communautés".

Pour sa part, insistant sur l'importance d'une action collective pour transformer le monde à travers 17 objectifs contre la faim, la pauvreté, la maladie, les inégalités, l'ignorance, l'injustice, la croissance irresponsable, les altérations du climat, les dégradations de l'environnement, la destruction des océans, S.E. M. Serge Telle a déclaré : "Monaco consacre plus de 1.1% de ses recettes à l'aide publique au développement (...) et plus de 65% de ses financements à 7 des pays les moins avancés, sous forme de dons", et a conclu en indiguant que "A son échelle et avec ses moyens, Monaco se veut déterminé et responsable".

Deuxième Assemblée des Nations Unies pour l'Environnement

La Principauté de Monaco a pris part à la 3ème Assemblée des Nations Unies pour l'Environnement (UNEA – 3), décembre 2017, à Nairobi, sous le thème «Vers une planète sans pollution ».

A cette occasion, Monaco s'est porté co-parrain de plusieurs résolutions portant sur l'environnement et la santé, la pollution de l'air, la lutte contre les déchets marins et les micro plastiques et enfin l'atténuation de la pollution par la prise en compte de la biodiversité dans les secteurs clefs.

LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES

One Planet Summit

Cet événement qui s'est tenu à Paris en décembre, marquant les deux ans de l'Accord de Paris, a rassemblé les acteurs de la finance publique et privée.

Afin de répondre à l'urgence écologique pour la planète, le Président de la République française, le Président du Groupe Banque mondiale et le Secrétaire général de l'ONU, ont réuni les leaders internationaux et des citoyens engagés du monde entier. Le Sommet était l'occasion de réfléchir aux moyens d'innover, de soutenir et d'accélérer la lutte commune contre le changement climatique.

S.A.S. le Prince Souverain est intervenu sur la thématique «Increasing financing for adaption and resilience ». Son allocution a été principalement axée sur les océans, les aires marines protégées, les écosystèmes côtiers, la pêche ainsi que la protection de la Haute mer.

B Convention-Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques

La 23^{ème} Conférence des Parties à la Convention-Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques (CCNUCC) s'est tenue à Bonn (Allemagne) en novembre.

De nombreuses réunions et évènements ont ponctué la Conférence, dont le segment de Haut niveau des 15 et 16 novembre auquel a participé Mme Marie-Pierre Gramaglia, Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Équipement, de l'Environnement et de l'Urbanisme.

Tout au long de cette conférence, la délégation monégasque s'est efforcée, au travers du "Groupe d'Intégrité Environnementale" (EIG), groupe de négociation dont Monaco est membre, de maintenir un haut niveau d'ambition des discussions, notamment en matière de transparence des informations et d'atténuation des effets du changement climatique. Elle a également veillé à la prise en compte du rôle déterminant des océans dans l'atténuation et l'adaptation aux effets du changement climatique.

A ce titre, la Principauté accueillera une session du GIEC (Groupe d'Experts Intergouvernemental sur l'Évolution du Climat) en 2019, lors de laquelle le rapport spécial sur l'océan et la cryosphère dans le contexte du changement climatique sera approuvé.

En marge de la Conférence, S.A.S. le Prince Souverain a participé le 14 novembre 2017 à l'évènement intitulé «The world alliance for efficient solutions ». Ce rendez-vous s'est tenu en présence de Mme Patricia Espinosa, Secrétaire Exécutive de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC), M. Érik Solheim, Directeur Exécutif de l'ONU Environnement, M. Rafael Pacchiano Alaman, Secrétaire d'État mexicain de l'environnement et des ressources naturelles, et M. Maros Sefcovic, Vice-Président de la Commission Européenne chargé de l'Union énergétique.

Contribution en faveur du Fonds Vert pour le Climat

Concrétisant l'engagement porté par S.A.S. le Prince Souverain sur la scène internationale en matière de lutte contre les changements climatiques, le Gouvernement Princier a poursuivi son soutien en faveur de la transition des pays en développement vers un modèle de développement sobre en carbone et résilient au changement climatique en portant à 500.000 euros le financement du Fonds Vert pour le Climat en 2017, soit un doublement par rapport à 2016.

LES MERS ET OCÉANS

Première Conférence mondiale sur les océans à l'ONU en juin

Organisée par les Gouvernements de Fidji et de la Suède, cette Conférence de haut niveau visait à soutenir la mise en œuvre de l'Objectif de Développement Durable n° 14 : « Conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable ». Elle a été axée sur la mise en œuvre d'actions impliquant toutes les parties prenantes. Plus de 1.400 engagements ont ainsi été soumis par les pays, les ONG ou les organismes privés ou publics. Un appel à l'action « L'océan, notre avenir » a été rédigé.

S.A.S. le Prince Souverain a participé aux débats et a réaffirmé l'engagement de la Principauté en faveur de la bonne santé des océans. Il a prononcé un discours à la tribune de l'ONU en ouverture de la séance plénière. Le Souverain a déclaré à cette occasion : « Nous nous décidons enfin à établir des règles pour répondre au défi de la préservation des mers, comme en témoigne cette conférence. Aujourd'hui, nous savons aussi les formidables opportunités dont les océans sont porteurs, à condition que nous soyons capables de les protéger et de les exploiter de manière durable ».

Par ailleurs, S.A.S. le Prince Souverain a co-présidé le dialogue des partenaires n° 3 : « Minimiser et traiter l'acidification des océans ». Dans ce cadre, Il a indiqué que «l'acidification des océans est un enjeu trop méconnu, alors même qu'elle représente l'une des graves menaces pesant sur l'avenir de nos mers, de notre planète et de l'humanité. (...) Surtout, et je crois que c'est la conclusion majeure de ce dialogue, il faut avancer de concert en affrontant ensemble ce problème, et en suscitant autour de lui une véritable mobilisation internationale. Une mobilisation qui doit réunir tous les États et la communauté scientifique ».

A l'occasion de cette Conférence, S.A.S. le Prince Souverain S'est entretenu avec S.E. M. Antonio Guterres, Secrétaire Général de l'ONU, sur un large éventail de thématiques, au-delà même de la préservation des océans.

Le 7 juin 2017, une réception était donnée, en présence de S.A.S. le Prince Souverain, afin d'annoncer le lancement mondial de la campagne de recherche scientifique et de médiation « Les Explorations de Monaco ».

Enfin, la Principauté a souhaité soutenir les actions de Peter Thomson, nommé envoyé spécial du Secrétaire Général de l'ONU pour l'Océan en mettant à sa disposition des bureaux à la Maison des Océans à Paris. En 2018, il pourra aussi bénéficier de la collaboration d'un des diplomates de l'Ambassade de Monaco à Paris.

B Commission océanographique intergouvernementale

Pour la première fois dans l'histoire de l'Unesco, une séance distincte de la Commission « Sciences exactes et naturelles » (SC) a été consacrée à la Commission océanographique intergouvernementale (COI).

La délégation de Monaco a contribué aux travaux de la Commission SC, au cours de laquelle plusieurs documents ont été adoptés concernant, notamment, la mise en œuvre du programme de développement durable à l'horizon 2030. Deux documents revêtent un intérêt particulier en raison d'un contexte mondial marqué par les suites de l'Accord de Paris sur le changement climatique et de la première conférence des Nations Unies visant à appuyer la réalisation de l'objectif de développement durable n° 14.

Acidification des océans

• Ateliers de Monaco

Si les changements globaux comme l'acidification des océans affectent en premier les écosystèmes naturels, les sociétés humaines sont aussi inévitablement impactées, puisque leur maintien dépend souvent de ces écosystèmes.

Aussi la Déclaration de Monaco, adoptée en 2008 à l'initiative de S.A.S. le Prince Souverain Albert II, préconisait d'évaluer les coûts socio-économiques de l'acidification des Océans afin d'apporter des éléments d'appréciation pertinents aux décideurs politiques. C'est dans cette optique que les Ateliers internationaux de Monaco sur les impacts socio-économiques de l'acidification des océans ont été initiés en 2010. Le Centre Scientifique de Monaco et les Laboratoires de l'Environnement de l'Agence Internationale de l'Énergie Atomique (AIEA) basés en Principauté, se sont associés pour réunir régulièrement, des spécialistes des Sciences (biologistes, climatologues, océanographes...) et des Sciences humaines (économistes, sociologues).

La quatrième édition de cet atelier s'est tenue en octobre à Monaco sous le thème «From Science to solution : ocean acidification impacts on ecosystem services – Case studies on coral reefs ».

• Soutien au réseau d'Experts méditerranéens sur le changement climatique et environnemental (MedECC)

Le réseau indépendant MedECC regroupe des experts et scientifiques internationaux qui travaillent à la mise en place d'une interface science – politique traitant des problématiques environnementales à l'échelle du bassin méditerranéen.

En octobre, au Musée océanographique, un atelier de travail a rassemblé une quarantaine d'experts en provenance de 17 pays et issus de divers domaines d'expertise, des sciences sociales aux sciences naturelles, pour travailler sur le sujet des impacts des changements anthropiques sur les écosystèmes marins méditerranéens et l'économie. Il était co-organisé par MedECC, le Centre Scientifique de Monaco (CSM) et le Plan Bleu,

avec le soutien du Gouvernement Princier, de la Fondation Prince Albert II et de la Convention de Barcelone (PNUE/PAM). Il s'inscrit dans la démarche du CSM d'associer étroitement les approches socio-économiques et écologiques et également dans la droite ligne de la série de quatre ateliers en soutien à la préparation du premier rapport d'évaluation du MedECC.

Lors de la conclusion M. Gilles Tonelli, Conseiller de Gouvernement-Ministre des Relations Extérieures et de la Coopération a rappelé toute l'importance des recherches scientifiques pour enrichir les connaissances et soutenir l'application de mesures concrètes pour la protection et la préservation du milieu marin de la Méditerranée. Il a conclu son discours en rappelant l'engagement permanent de la Principauté de Monaco, au travers, notamment, les Explorations de Monaco.

D Conservation et exploitation durable de la biodiversité marine dans les zones situées au-delà des limites de la juridiction nationale

En 2016-2017, Monaco a participé activement aux quatre réunions du comité préparatoire sur l'élaboration, dans le cadre de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer, d'un instrument international juridiquement contraignant sur la conservation et l'exploitation durable de la biodiversité marine dans les zones situées au-delà des limites de la juridiction nationale (Accord BBNJ).

Afin de pleinement contribuer au processus et aux délibérations, la Principauté a soumis par écrit un document conjoint avec le Costa Rica présentant des propositions sur le cadre et le processus de création d'aires marines protégées que devrait instituer le nouvel accord BBNJ. Cette participation ciblée et active a été très positivement saluée par plusieurs délégations dont les représentants de l'Union Européenne, de ses États membres ainsi que des États avec lesquels Monaco partage les mêmes vues sur cet important dossier (Costa-Rica, Mexique, Nouvelle-Zélande, Singapour, Suisse etc.).

Conformément à la résolution 69/292 de l'Assemblée générale des Nations Unies (AGNU) qui l'a créé, le Comité préparatoire a adopté par consensus des recommandations à l'AGNU sur des éléments de substance qui ont été intégrés à son rapport.

La prochaine étape est dès lors la convocation de la conférence intergouvernementale qui sera chargée d'élaborer le texte de l'Accord BBNJ. La 1ère session de cette conférence se tiendra à New York, du 4 au 17 septembre 2018.

E Convention de Barcelone pour la protection de la Méditerranée contre la pollution

Monaco a participé à la $20^{\text{ème}}$ Conférence des Parties contractantes à la Convention de Barcelone et ses Protocoles (CdP 20), qui s'est tenue à Tirana, Albanie, en décembre.

La Conférence a adopté plusieurs décisions concernant, notamment, la gouvernance, la biodiversité et les aires marines protégées ainsi que la Déclaration ministérielle de Tirana sur la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030, en mettant l'accent sur l'Objectif de développement durable n° 14 (ODD 14).

La Principauté de Monaco, la France et la Tunisie, ont proposé et obtenu le maintien, dans cette Déclaration, d'un paragraphe relatif au Fonds fiduciaire, pour les Aires marines protégées (AMP) en Méditerranée, hébergé par la Fondation Prince Albert II de Monaco.

F Accord RAMOGE

L'Accord RAMOGE, signé en 1976 et amendé en 2003, est un instrument élaboré par la France, l'Italie et Monaco. Il a pour objectif que les zones côtières de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, de la Principauté de Monaco et de la Région Ligure, constituent une zone pilote de gestion intégrée du littoral, de prévention et de lutte contre les pollutions marines.

La 50^{ème} réunion de la Commission RAMOGE s'est tenue en novembre à Monaco sous la Présidence de S.E. Mme Marine de Carné de Trécesson, Ambassadrice de France à Monaco. A cette occasion, un état de l'évolution du programme de travail adopté en décembre 2016 pour les années 2017-2018 a été réalisé.



LA BIODIVERSITÉ

A Réunion Consultative du Traité sur l'Antarctique

La Principauté de Monaco avait participé à la 40ème session de la Réunion Consultative du Traité sur l'Antarctique (RCTA) ainsi qu'à la 20ème réunion du Comité sur la protection de l'environnement (CPE), à Beijing, du 23 mai au 1er juin 2016.

Lors du Comité pour l'Environnement, Monaco, conjointement avec le Comité pour la Recherche antarctique (SCAR), a présenté les résultats de l'atelier d'experts internationaux, tenu à Monaco en juin 2015 («L'Antarctique et le Plan stratégique pour la diversité biologique 2011-2020 : l'Évaluation de Monaco » ; http://www.scar.org/monaco-assessment/document).

Ce document recommandait l'élaboration d'une stratégie et d'un plan d'action intégrés en matière de diversité biologique pour l'Antarctique et l'Océan Austral, en conséquence de l'engagement des Parties de renforcer leurs efforts en faveur de la préservation et de la protection des environnements terrestre et marin en Antarctique. L'ensemble constituant la base d'une contribution de l'Antarctique et de l'Océan Austral à une évaluation véritablement mondiale de l'état de la biodiversité et de sa gestion en 2020.

Accueilli favorablement, il s'agissait d'inciter les États concernés à renforcer les initiatives et recherches dans la région.



Mmes Anne-Marie Boisbouvier et Isabelle Rosabrunetto entourées des experts du SCAR

Évaluation de Monaco : le Programme de mise en œuvre

En juillet, s'est tenue à Monaco la deuxième édition de l'atelier de travail « l'Antarctique et le plan stratégique pour la diversité biologique 2011-2020 » avec pour objectif de développer une série de mesures concrètes pour assurer ou améliorer la protection et la conservation de la biodiversité dans la région et reproductible au niveau mondial. Les experts se sont également attachés à identifier et définir une série d'indicateurs qui pourrait aider les États concernés par la mise en place de mesures de conservation en Antarctique, à évaluer l'efficacité de ces plans d'action.

Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage (CMS)

Monaco a pris part à la 12^{ème} Conférence des Parties à la Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage (CMS), qui s'est tenue à Manille, aux Philippines, en octobre.

Le thème était «Leur avenir est notre avenir – développement durable pour la faune sauvage et les humains » mettant ainsi l'accent sur le lien intrinsèque entre la faune sauvage de la planète, l'environnement et les Objectifs de développement durable (ODD).

La veille de la Conférence, Monaco a participé à une table ronde de haut niveau en tant que paneliste et a reçu au nom du Gouvernement Princier, le titre «Champion plus» pour son soutien continu en faveur des espèces migratrices marines¹.

Lors de cette Conférence Monaco a porté trois initiatives en faveur de l'Ange de mer (requin) et de l'Anguille européenne. Grâce à ses efforts ainsi qu'aux démarches diplomatiques effectuées par les Ambassadeurs de Monaco à l'étranger, celles-ci ont été adoptées :

- inscription de l'Ange de mer (Squatina squatina) à l'annexe I de la CMS,
- proposition d'actions concertées en faveur de l'Ange de mer,
- proposition d'actions concertées en faveur de l'Anguille européenne (Anguilla anguilla).

Ces deux espèces sont aujourd'hui pourvues d'une meilleure protection et la CMS engage les États Parties à mettre en œuvre des mesures de coopération et de conservation fortes.



Mme Isabelle Rosabrunetto reçoit, au nom du Gouvernement Princier, le titre de "Champion plus"

Lancé en 2014, le Programme des Champions reconnait l'action d'États ou d'institutions qui, grâce à leur leadership politique, leurs efforts de plaidoyer, ou leurs contributions financières dessinent des solutions aux problèmes qui affectent les espèces migratrices.

Consortium international de lutte contre la criminalité liée aux espèces sauvages

La criminalité liée aux espèces sauvages a pris une grande ampleur ces dernières années et a changé de nature. Elle devient de plus en plus transnationale et organisée ; le commerce illégal des produits des espèces sauvages et de la forêt repose sur des mécanismes sophistiqués.

La criminalité liée aux espèces sauvages est devenue une menace sérieuse pour la sécurité, la stabilité politique, l'économie, les ressources naturelles et le patrimoine culturel de nombreux pays et régions. Elle est de plus en plus reconnue comme une forme grave de criminalité, contre laquelle les États doivent déployer les mêmes techniques que celles utilisées pour lutter contre d'autres types de criminalité.

En réponse à cette situation, cinq organisations² se sont unies sous la bannière d'un Consortium international de lutte contre la criminalité liée aux espèces sauvages «ICCWC» pour mettre en œuvre une stratégie complète et coordonnée au niveau mondial pour lutter contre la criminalité liée aux espèces sauvages et aux forêts.

La Principauté a souhaité soutenir les travaux de l'ICCWC en signant un accord de financement, avec la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES) qui héberge ce consortium. Ce financement soutiendra la mise en œuvre du Programme stratégique de l'ICCWC pour 2016-2020³.



LA POLITIQUE ENVIRONNEMENTALE RÉGIONALE

En Méditerranée

• Accord sur la Conservation des Cétacés de la Mer Noire, de la Méditerranée et de la zone Atlantique adjacente (ACCOBAMS)

Depuis de nombreuses années, les contributions de Monaco à l'ACCOBAMS ont permis de mettre en œuvre les activités du secrétariat lui-même hébergé dans la Principauté, notamment s'agissant du renforcement des capacités et de programmes de conservation en faveur des cétacés. Un accord de financement pour la période 2017-2019 formalise aujourd'hui ce soutien et permet au Secrétariat de l'Accord d'avoir une vision à moyen terme des contributions accordées par la Principauté.

- ² Convention sur le commerce International des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES), INTERPOL, Office des Nations Unies contre la Drogue et le Crime (ONUDC), Banque Mondiale, Organisation Mondiale des Douanes (OMD).
- 3 https://cites.org/fra/ prog/iccwc.php/ . Strategy

B En Europe

• Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN) Europe

En 2016, la Principauté a signé une convention de financement couvrant la période 2016-2017 avec le bureau régional Europe de l'UICN, dans le cadre de son programme d'action. L'UICN conseille et apporte des informations et son expertise afin d'aider à la prise de décisions politiques au sein de l'Union Européenne avec l'objectif global de conserver l'intégrité et la diversité de la nature en Europe.

Le projet soutenu par Monaco s'articule autour de deux axes majeurs : les déchets marins et la préservation du milieu marin, gardant à l'esprit que la majorité des déchets trouvés dans les mers est en plastique. Le rapport financé par Monaco⁴ a fait l'objet d'un évènement au Parlement Européen le 7 novembre 2017, présidé par le Député européen M. Ricardo Derrao Santos en sa qualité de Vice-président de l'Intergroupe "Changement climatique, Biodiversité et Développement Durable".

• Convention du Conseil de l'Europe relative à la conservation de la vie sauvage et du milieu naturel de l'Europe dite Convention de Berne

La 37ème réunion du Comité permanent a adopté l'inscription du Lynx des Balkans (*Lynx lynx* ssp. *balcanicus*) à l'Annexe II⁵ de la Convention de Berne et a abordé – entre autres – les questions relatives à la prévention, à la lutte et à l'éradication des espèces exotiques envahissantes, à la désignation et à la gestion des zones protégées, à la prévention et aux poursuites liées à la mise à mort illégale d'oiseaux, et au rôle de la biodiversité dans l'atténuation des effets du changement climatique.

Le Comité a également évalué dix plaintes soumises par des citoyens et des ONGs portant sur des violations présumées de la Convention par les Parties contractantes. Ces plaintes visaient à la protection de certaines espèces ainsi que leur habitats, telle que les tortues en Grèce ou encore le lynx des Balkans en ex-République yougoslave de Macédoine.

Le Comité a également adopté une résolution visant à « l'intégration de la dimension de genre dans la mise en œuvre de la Convention ainsi que dans les travaux du Secrétariat de la Convention ».

Enfin, il est à noter qu'en 2017, la contribution volontaire de la Principauté a permis au Secrétariat de la Convention de Berne de mettre en œuvre le réseau Émeraude en Moldavie.

• 70ème réunion du Comité des Correspondants permanents de l'Accord EUR-OPA risques majeurs et 30ème anniversaire de l'accord EUR-OPA

La Principauté de Monaco a accueilli en mars la 70^{ème} réunion des Correspondants Permanents de l'Accord EUR-OPA risques majeurs dont elle est membre depuis 1990.

L'accord EUR-OPA est une plate-forme de coopération dans les domaines des risques liés aux catastrophes naturelles et technologiques majeures (inondation, feux de forêt, changements climatiques...) entre les pays

- https://portals. iucn.org/library/ sites/library/files/ documents/2017-052. pdf
- ⁵ L'inscription d'une espèce à l'Annexe II de ladite Convention (espèces de faune strictement protégées) interdit les activités suivantes :
- a) toutes formes de capture intentionnelle, de détention et de mise à mort intentionnelle:
- b) la détérioration ou la destruction intentionnelle des sites de reproduction ou des aires de repos;
- c) la perturbation intentionnelle de la faune sauvage, notamment durant la période de reproduction, de dépendance et d'hibernation, pour autant que la perturbation ait un effet significatif eu égard aux objectifs de la présente Convention;
- d) la destruction ou le ramassage intentionnel des œufs dans la nature ou leur détention, même vides;
- e) la détention et le commerce interne de ces animaux, vivants ou morts, y compris des animaux naturalisés, et de toute partie ou de tout produit, facilement identifiables, obtenus à partir de l'animal, lorsque cette mesure contribue à l'efficacité des dispositions du présent article.

d'Europe et du pourtour de la Méditerranée. Créé en 1987 par le Comité des Ministres du Conseil de l'Europe, il compte aujourd'hui 25 États membres.

La session de Monaco a été l'occasion de fêter les 30 ans de l'Accord par une rétrospective des actions réalisées, en y associant les différents Secrétaires exécutifs qui se sont succédé à sa tête.

En 2016, le constat général s'impose : les catastrophes naturelles (séismes, inondations, ouragans...) ont coûté plus de 158 milliards d'euros, soit quatre fois plus qu'il y a trente ans, en causant la mort de plus de 10.000 personnes. D'après la Banque Mondiale, les catastrophes naturelles ont entrainé une perte de 520 milliards de dollars et ont fait basculer près de 26 millions de personnes dans la pauvreté.

C Aux Amériques et Caraïbes

Dans cette région, Monaco soutient des interventions en matière de protection de la biodiversité, du milieu marin, et de gestion des risques :

- mise en œuvre de la Priorité 5 du programme de travail visant notamment à la conservation des espèces migratrices, de la Commission pour la Mer des Sargasses ;
- poursuite du financement de formations du Global Sea Level Observing System (GLOSS), destinées aux opérateurs des stations d'observation et mesure du niveau de la mer ainsi qu'aux scientifiques dans le cadre de la mise en œuvre du « Système d'alerte des tsunamis et autres risques côtiers pour la mer des Caraïbes et des régions adjacentes » (CARIBE EWS).

De plus, Monaco a poursuivi son soutien au Corridor de conservation marine du Pacifique est tropical (CMAR Pacifico), dans le cadre de sa coopération avec le Costa Rica. Cet accord vise essentiellement à soutenir des projets de protection de l'environnement, plus particulièrement ceux couvrant la zone marine depuis la côte Pacifique jusqu'aux îles Galápagos.

Le soutien au Costa Rica permet la mise en œuvre d'actions nationales, comme la politique de participation du secteur de la pêche aux actions de conservation, le renforcement des moyens de contrôle du Parc national des lles Cocos (inscrit au patrimoine mondial de l'UNESCO).

De plus, Monaco a apporté également un soutien au fonctionnement du Secrétariat (Colombie). Cette collaboration a joué une part importante dans le succès du CMAR et a été mainte fois reconnue par les quatre pays bénéficiaires.

Dans le Pacifique et l'Océan Indien

Il est aujourd'hui indéniable que les petits États insulaires partagent des défis de développement et des préoccupations environnementales semblables, notamment leur vulnérabilité aux effets du changement climatique.

De manière générale, Monaco privilégie une approche transversale afin que son action s'inscrive dans une perspective de prise en compte équilibrée des trois piliers du développement durable. Les thématiques soutenues sont:

- Soutien à la mise en place d'une surveillance de l'acidification des océans et des actions concrètes d'adaptation à celle-ci et des stratégies de renforcement de la résilience des communautés locales au travers de l'accord de financement signé en 2017 avec le Programme Océanien de l'Environnement, organisation intergouvernementale de 26 États et territoires océaniens, basée aux lles Samoa;
- Adaptation aux changements climatiques : la Principauté a financé le projet de l'ONG «OLLSI» visant à la restauration des mangroves aux SAMOA;
- Tourisme durable en lien avec l'Institut de la Francophonie pour le Développement Durable de l'OIF. Ainsi, l'IFDD a proposé :
 - l'élaboration d'une stratégie globale pour le tourisme durable en faveur des PEIDs en vue de doter ces pays d'un outil de planification à long terme;
 - le développement d'une norme internationale pour un tourisme durable qui facilite l'accès à une certification des activités de ce secteur.
- Renforcement de capacités dans le cadre du projet « Islands first »:
 Monaco a décidé en 2017 de fournir une aide financière en faveur
 du programme conduit par l'ONG Islands First qui vise à soutenir
 les délégations et représentants issus de Petits États Insulaires en
 Développement dans le cadre de leur participation aux négociations
 internationales environnementales.

LA PROTECTION ET LE RESPECT DES DROITS DE L'HOMME ET LES QUESTIONS CONNEXES

Les droits et libertés fondamentaux figurent dans le corps même de la Constitution du 17 décembre 1962, révisée en 2002, ce qui leur donne une valeur juridique et morale particulière.

En matière de protection et de promotion des droits de l'homme, l'état de droit repose, par ailleurs, sur les principales Conventions onusiennes, en particulier les Pactes relatifs aux droits civils et politiques et aux droits économiques et sociaux et sur les instruments du conseil de l'Europe, en particulier la Convention européenne de sauvegarde des droits de l'homme et libertés fondamentales et les Conventions clés de l'organisation.

Les valeurs défendues par Monaco prennent appui sur le respect et la promotion du droit international des droits de l'homme et du droit humanitaire et le rejet des rapports fondés sur la force.

PROTECTION DES PERSONNES VULNÉRABLES : ENFANTS, FEMMES, PERSONNES HANDICAPÉES, PERSONNES DÉPLACÉES.

• Monsieur Tonelli a participé à la 127^{ème} session ministérielle du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe à Nicosie le 19 mai 2017.



M. Gilles Tonelli et M. Ioannis Kasoulides, Ministre des Affaires Étrangères de Chypre, Président du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe ©DR

Dans son intervention, le Conseiller de Gouvernement-Ministre a rappelé l'attachement de la Principauté à la défense des valeurs européennes communes face au terrorisme et au respect de l'état de droit.

Dans le cadre des engagements pris par Monaco, S.E. M. Rémi Mortier, Ambassadeur, Représentant Permanent de Monaco auprès du Conseil de l'Europe a signé avec la Secrétaire Générale adjointe du Conseil de l'Europe deux contrats relatifs au versement de contributions volontaires en complément de l'accord de financement 2015-2017 conclu avec le Conseil de l'Europe.



S.E. M. Rémi Mortier, Représentant Permanent de Monaco et Mme Gabriella Battaini-Dragoni, Secrétaire Générale adjointe ©DR

• Le Conseiller de Gouvernement-Ministre a représenté Monaco à la réunion du 24ème Conseil Ministériel de l'OSCE à Vienne les 7 et 8 décembre 2017 :

Dans le prolongement de la décision relative au rôle de l'OSCE dans la gouvernance des déplacements massifs de migrants et de réfugiés adoptée par consensus en 2016, ont été adoptées plusieurs décisions et déclarations :

- Deux décisions pour renforcer les activités de l'OSCE visant à prévenir la traite des enfants y compris à des fins sexuelles ;
- Une Déclaration commune sur le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales au sein de la zone OSCE et au-delà.
- A l'ONU, Monaco a participé à la 72ème Assemblé générale et suivi les travaux de la Troisième Commission. Monaco a assisté, comme chaque année, aux sessions tenues par le Conseil des droits de l'homme à Genève.

DOMAINES D'INTERVENTION SIGNIFICATIFS EN 2017 :

• Les conflits, la pauvreté et le changement climatique engendrent des déplacements massifs de réfugiés et migrants, populations rendues vulnérables au danger, à la violence et aux abus par leur déracinement.

Les données chiffrées ne cessent de progresser : la planète comptait en fin d'année 2017 près de 66 millions de personnes déplacées contre leur volonté dont 17,2 millions de réfugiés, selon le Haut-commissariat des Nations Unies pour les réfugiés. Il y avait 10 millions d'apatrides et 3 millions de demandeurs d'asile. Les pays en développement accueillaient 9 réfugiés sur 10.

La Principauté a adapté son action aux circonstances, consenti des aides humanitaires d'urgence et orienté ses programmes de coopération en fonction des besoins notamment sur le pourtour méditerranéen tout en poursuivant son soutien au profit de crises anciennes, moins connues.

Le 15 février 2017, pour la première fois, le Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés a effectué une visite de travail à Monaco.

Monsieur Filippo GRANDI qui a été reçu en audience par S.A.S. le Prince Souverain a ainsi pu évoquer les grands enjeux et les défis auxquels fait face l'Agence onusienne ainsi que son partenariat avec Monaco pour l'accueil de réfugiés et l'aide à ces personnes déplacées à travers les actions de sa coopération internationale au développement sur la santé, l'éducation et l'insertion professionnelle.

Il a signé avec Monsieur Tonelli, Conseiller de Gouvernement-Ministre des Relations Extérieures et de la Coopération, deux accords-cadres pluriannuels pour l'aide aux populations réfugiées au Maroc (troisième volet du partenariat initié en 2011) et en Tunisie dont le partenariat débute.

Soucieux de s'associer, à sa mesure, à l'effort mondial consenti en matière d'aide aux personnes contraintes de fuir leurs pays en raison des conflits et en réponse aux appels des organisations internationales en charge de la protection des personnes vulnérables, le Gouvernement a mis à la disposition de l'ONG monégasque «Collectif réfugiés d'Orient» 7 appartements ayant permis courant 2017 l'accueil de réfugiés irakiens dans le cadre d'une réinstallation organisée en collaboration avec le HCR et l'Organisation Internationale pour les Migrations.

L'apprentissage de la langue française et l'insertion professionnelle des adultes et scolaire des enfants sont les priorités des Autorités monégasques pour leur intégration et leur autonomisation.

• Monaco se mobilise à l'encontre des atteintes à l'intégrité et la dignité de la personne humaine.

Suite à son rapport intitulé « dispositions spéciales visant à prévenir l'exploitation et les atteintes sexuelles : une nouvelle stratégie », le Secrétaire général des Nations Unies a nommé Madame Jane Connors en qualité de Défenseure des droits des victimes pour mettre au premier plan les droits et la dignité des victimes et promouvoir une approche intégrée et stratégique en matière d'assistance aux victimes.

Monsieur Tonelli a signé le 15 septembre 2017 lors de la 72^{ème} Assemblée générale le Pacte volontaire entre l'ONU et les États membres pour éliminer l'exploitation et les atteintes sexuelles dans le cadre des opérations de maintien de la paix, d'assistance humanitaire, de promotion et de protection des droits de l'homme.

Il a représenté Monaco à la réunion de haut niveau du Secrétaire général sur la prévention de l'exploitation et des atteintes sexuelles « créer une dynamique de changement » tenue le 18 septembre 2017.

Monaco a suivi le débat de haut niveau consacré à l'évaluation du plan d'action mondial des Nations Unies pour la lutte contre la traite des personnes de 2010.

Monsieur Tonelli a signé le renouvellement de l'accord de financement conclu avec l'OSCE pour une nouvelle durée de deux ans afin de poursuivre la contribution à la mise en œuvre du projet de lutte contre la traite des êtres humains le long des routes de migrations.

Ce projet illustre la volonté de Monaco de s'associer à l'OSCE afin de répondre de manière concrète aux grands défis sécuritaires et de protection des droits de l'homme dans la région euro-méditerranéenne.

Madame l'Ambassadeur JARBUSSYNOVA, Représentante spéciale et coordinatrice pour la lutte contre la traite des êtres humains de l'OSCE, a effectué une visite de travail à Monaco le 22 novembre 2017 pour présenter le projet de l'OSCE aux Autorités monégasques.

Par ailleurs, au titre de ses contributions à l'ONUDC qui a établi un plan d'action et un agenda communs avec l'OSCE, Monaco participe aussi aux financements d'actions de lutte contre ce fléau dans le cadre de l'initiative globale des Nations Unies pour lutter contre le trafic des êtres humains (UNGIF).

Ainsi, Monaco contribue depuis 2011 à un programme visant au renforcement de l'État, des organisations de la société civile et de la coopération intersectorielle en Afrique de l'Ouest : Assistance et soutien juridique des victimes, formation des professionnels, sensibilisation du public.

Au titre de cette thématique, est à signaler que S.E. Mme Carole Lanteri, Ambassadeur Représentant Permanent de Monaco auprès de l'Office des Nations Unies à Genève, a assuré la Présidence de la 16ème réunion des États parties à la Convention des Nations Unies contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants le 5 octobre 2017 à Genève.



S.E. Mme Carole Lanteri

• Dans les enceintes internationales, Monaco se positionne en cas d'atteintes graves aux droits de l'homme et libertés fondamentales.

Les Résolutions concernant la situation des droits de l'homme dans des pays ou régions ont été soutenues devant la troisième Commission de l'Assemblée générale.

Monaco a coparrainé les Résolutions pertinentes adoptées par l'Assemblée générale et le Conseil des droits de l'homme des Nations Unies concernant les droits de l'enfant, les droits de la femme et la lutte contre toutes les formes de violence à leur égard.

Monaco a soutenu par un coparrainage les Déclarations conjointes ou Résolutions présentées au Conseil des droits de l'homme relatives à la situation des droits de l'homme dans plusieurs pays. En particulier, Monaco a coparrainé le déploiement d'un groupe d'experts au Yémen et la création d'une mission d'établissement des faits au Myanmar.

Dans ce contexte, une session extraordinaire du Conseil consacrée à la situation des Rohingyas s'est tenue le 5 décembre 2017 : Le Hautcommissaire aux droits de l'homme a décrit des éléments de génocide de la part des Autorités birmanes envers cette minorité, sur une base ethnique ou religieuse.

Monaco a coparrainé la Résolution approuvée au cours de cette session.

Sur le plan de l'urgence humanitaire, Monaco a consenti une contribution à l'ONG «Action contre la faim» en faveur des populations Rohingyas réfugiées au Bengladesh.

• Thème transversal et inclusif des ODD, la promotion et la protection des droits de l'enfant sont des thématiques majeures de l'engagement international de Monaco en faveur des droits de l'homme.

Les actions monégasques sont placées sous le Patronage de la famille Princière, investie de longue date en faveur de l'enfance.

Monaco a ratifié les Conventions onusiennes pertinentes ainsi que celles du Conseil de l'Europe, s'associe à la Journée internationale des droits de l'enfant par des manifestations organisées à Monaco et développe une éducation aux droits de l'homme et à la citoyenneté en faveur de la jeunesse.

Le membre élu du Comité des droits de l'enfant présenté par Monaco, Monsieur Bernard Gastaud, a poursuivi son deuxième mandat. Il s'est investi dans les travaux de cet organe indépendant en exerçant des fonctions de co-rapporteur, en rédigeant des commentaires sur des articles de la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant et en assurant des fonctions au sein du bureau.

Durant la 72ème Assemblée générale des Nations Unies, S.E. Mme Isabelle Picco, Ambassadeur, Représentant Permanent de Monaco auprès de l'Organisation des Nations Unies à New-York, a réitéré l'engagement de Monaco en faveur de la promotion et de la protection de l'enfant lors du débat sur cette thématique à la Commission des affaires sociales, humanitaires et culturelles de l'ONU le 10 octobre 2017.

Elle a souligné les programmes de l'AMADE mondiale, présidée par S.A.R. la Princesse de Hanovre en faveur des enfants victimes des conflits armés.



S.E. Mme Isabelle Picco

Au Conseil de l'Europe, Monaco s'est mobilisé dans l'adoption et le suivi des stratégies définies par l'Organisation en faveur des droits de l'enfant.

Le Gouvernement monégasque soutient la mise en place du Plan d'action sur la protection des enfants réfugiés et migrants adopté à la session ministérielle de 2017 du Comité des Ministres.

Le 18 novembre 2017, Monaco s'est joint à la Déclaration commune sur la protection des enfants dans un monde numérique en tant que co-auteur à l'occasion de la 3ème journée européenne sur la protection des enfants contre l'exploitation et les abus sexuels.

• L'engagement international en faveur des droits des femmes s'articule autour de l'autonomisation politique et économique, de la santé et de la protection contre la violence et de la dimension de genre de l'Agenda 2030 pour le développement durable.

Monaco participe à différents projets, sous forme de contributions financières à des programmes ou à des réunions d'experts : initiatives portant sur la lutte contre la violence à l'égard des femmes, promotion de l'égalité hommes-femmes et insertion socio-professionnelle, notamment dans le bassin méditerranéen par le biais de l'OSCE, du Conseil de l'Europe et de l'UPM.

Monaco développe des initiatives à l'occasion de la Journée internationale de lutte contre les violences faites aux femmes.

Le 6 octobre 2017, S.E. Mme Isabelle Picco, Ambassadeur, Représentant Permanent de Monaco auprès de l'Organisation des Nations Unies à New-York, a rappelé l'engagement de Monaco en faveur de la lutte contre toutes les formes de violences faites aux femmes devant la Commission des affaires sociales, humanitaires et culturelles dans le cadre de la 72^{ème} Assemblée générale des Nations Unies.

Elle a exposé l'initiative de l'AMADE mondiale présidée par S.A.R. la Princesse de Hanovre en faveur de droits des femmes en République démocratique du Congo.

• L'engagement pour la protection et l'autonomisation des personnes handicapées constitue un axe fort de l'engagement international de Monaco.

En marge de la 72^{ème} Assemblée générale des Nations Unies, S.A.S. le Prince Souverain a déposé le 19 septembre 2017 l'instrument de ratification de la Convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées.

Cette Convention, ratifiée par 175 pays et signée par Monaco le 23 septembre 2009 est entrée en vigueur à l'égard de la Principauté le 18 octobre 2017.

Au cours de ces dernières années, une législation performante pour la protection et l'inclusion des personnes handicapées a été publiée par Monaco. Monaco participe en outre à la Journée internationale consacrée à l'autonomie des personnes handicapées.

• Monaco soutient l'abolition universelle de la peine de mort.

La Principauté de Monaco est État partie de tous les instruments internationaux ad hoc et la Constitution de 1962 a aboli la peine de mort.

En 2017, au Conseil de l'Europe, Monaco s'est joint au consensus sur le projet de Décision sur l'abolition de la peine de mort et a continué de se joindre aux initiatives de l'Union Européenne.

• Lors d'une Conférence tenue le 16 novembre 2017 à Londres, le Secrétaire général des Nations Unies a souligné que la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent passe par le respect et la protection des droits de l'homme sur le plan préventif comme sur le plan des poursuites pénales.

En 2016, 11.000 attaques terroristes ont eu lieu dans plus de 100 pays. Elles ont tué plus de 25.000 personnes et blessé plus de 33.000 personnes (derniers chiffres connus).

Après avoir renforcé son socle conventionnel et son dispositif interne, Monaco, comme l'ensemble des pays occidentaux, aborde la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent à travers un corpus de règles respectant les droits de l'homme.

Devant la troisième Commission, Monaco a coparrainé la résolution sur la «protection des droits de l'homme et des libertés fondamentales dans la lutte antiterroriste » qui insiste sur la participation de la société civile dans la lutte antiterroriste et condamne le recrutement d'enfants à des fins terroristes.

Monaco a également coparrainé le texte instituant « la journée internationale pour le souvenir et la commémoration des victimes du terrorisme ».

• La Principauté défend le respect de l'état de droit.

Au Comité des Délégués des Ministres du Conseil de l'Europe, Monaco a soutenu la mise en œuvre de la procédure dite de «recours en manquement » prévue par la Convention européenne de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales en cas de non application d'arrêts de la Cour européenne des droits de l'homme.

LE SUIVI DES ENGAGEMENTS INTERNATIONAUX DE MONACO

Monaco s'acquitte, en parfaite transparence, de la remise de rapports périodiques et dialogue régulièrement dans le cadre des missions d'évaluation visant à s'assurer que les engagements internationaux pris sont appliqués.

Certains des positionnements de Monaco par rapport aux recommandations des instances de monitoring sont liés à sa situation d'État concordataire ou à ses spécificités institutionnelles ou encore aux particularités de son modèle économique et social.

• Visite de travail en Principauté de Monaco, du Commissaire aux droits de l'Homme du Conseil de l'Europe, M. Nils MUIZNIEKS (18 et 19 janvier 2017)

Cette visite s'inscrivait dans le cadre du mandat du Commissaire, dont la mission est de surveiller et d'évaluer la situation des droits de l'homme dans les États membres du Conseil de l'Europe.

Elle était principalement axée sur le cadre juridique et institutionnel de la protection des droits de l'homme à Monaco et les droits des personnes appartenant à des groupes vulnérables et a permis de discuter de la question du traitement des discriminations, du statut et des missions du Haut-Commissariat à la protection des droits, des libertés et à la médiation et de la protection des droits des personnes handicapées.

S.A.S. le Prince Souverain a reçu le Haut-Commissaire en audience.

 Visite en Principauté des experts de la Commission de suivi du Congrès des pouvoirs locaux et régionaux du Conseil de l'Europe (16 et 17 mai 2017)

Une visite de monitoring s'est déroulée du 16 au 17 mai 2017 à Monaco.

Afin de bien mesurer les spécificités propres au pays et sa structure singulière de ville-État, la Délégation du Congrès a rencontré des représentants du Gouvernement Princier, de diverses institutions politiques et judiciaires, ainsi que le Maire de Monaco et ses adjoints.

Le rapport de cette Commission de suivi sur la démocratie locale à Monaco sera adopté par le Congrès en 2018.

D'ores et déjà, les rapporteurs ont noté un niveau d'autonomie locale globalement satisfaisant et les bonnes relations existant entre les deux entités étatiques et communales.

• Application de la Convention sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique du Conseil de l'Europe (dite convention d'Istanbul)

Dans le cadre du mécanisme de suivi de cette Convention, le Gouvernement Princier a soumis son rapport national le 1^{er} septembre 2016.

Du 5 au 7 décembre 2016, le Groupe d'experts sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique (GREVIO) a effectué une visite en Principauté.

A la suite de cette visite, le GREVIO a élaboré un rapport sur l'application de ladite Convention à Monaco et l'a adopté lors de sa 11ème réunion à Strasbourg (du 26 au 30 juin 2017).

Le rapport du GREVIO a ainsi évalué le niveau de conformité de la législation et de la pratique monégasques dans les divers domaines couverts par la Convention d'Istanbul et a formulé des propositions pour renforcer l'application de la Convention en Principauté.

Au mois de septembre 2017, les rapports et les conclusions du GREVIO ont été rendus publics sur le site Internet du Conseil de l'Europe.

Le 4 septembre 2017, à Berne, S.E. Mme Carole Lanteri, Ambassadeur, Représentant Permanent de Monaco auprès de l'Office des Nations Unies à Genève, a présenté les grandes lignes de l'application de la Convention d'Istanbul à Monaco devant le Comité de la Conférence suisse contre la violence domestique.

• Dialogue avec les Nations Unies sur la discrimination à l'égard des femmes (9 novembre 2017)



La délégation monégasque conduite par S.E. Mme Carole Lanteri

Une délégation monégasque conduite par S.E. Mme Carole Lanteri a participé, le 9 novembre 2017, à Genève, à un Dialogue avec le Comité des Nations Unies pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes.

Cette réunion avait pour objet l'examen du rapport initial ainsi que celui des 2^{ème}, 3^{ème} et 4^{ème} rapports périodiques de Monaco, remis en 2016 par le Gouvernement Princier, concernant la mise en œuvre, en Principauté, de la Convention pour l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDAW).

Cet exercice a donné ensuite lieu à un ensemble de recommandations en vue de renforcer la mise en œuvre de la Convention.

A cet effet, est envisagée la création d'un comité de liaison inter-Départements en Principauté qui permettra de mieux conjuguer l'effort d'ensemble de toutes les parties concernées, autant par les discriminations à l'égard des femmes que par la violence domestique.



L'UNION POUR LA MÉDITERRANÉE (UPM)

La Principauté participe, depuis son adhésion en 2008, aux diverses réunions ministérielles et sectorielles en accordant une importance toute particulière aux femmes en tant que moteur pour le développement et la stabilité dans la région. Monaco entend ainsi participer à la création d'un espace de paix, dans le respect des principes démocratiques des droits de l'homme et des libertés fondamentales.

• Participation de Monaco aux réunions de l'UpM

Les 23 et 24 janvier 2017, le Second Forum Régional de l'UpM sur les jeunes au service de la stabilité et du développement a rassemblé les ministres des Affaires étrangères de l'UpM à Barcelone. Lors de ce Forum, la nouvelle Feuille de route visant le renforcement de la coopération régionale a été adoptée.

A cette occasion, Monaco a annoncé le renouvellement de la contribution du Gouvernement Princier au projet «Citoyenneté et éducation à l'égalité pour la prévention de la violence à l'école : former des citoyens responsables » développé au Maroc, en Tunisie, au Liban et en Jordanie.

Par ailleurs, l'Ambassade de Monaco en Belgique a notamment participé aux réunions ci-après :

- Réunion des hauts fonctionnaires (SOM) ad-hoc sur les questions liées à l'eau, le 31 janvier 2017 ;
- Première réunion de la Plateforme Régionale de l'Union pour la Méditerranée dédiée au développement urbain durable, le 9 novembre 2017 ;
- Réunion des hauts fonctionnaires (SOM) sur les questions liées au commerce, le 13 décembre 2017.



LE DÉSARMEMENT

• La Conférence générale de l'Agence internationale de l'énergie atomique

Dans le cadre des activités multilatérales, la délégation monégasque, conduite par S.E. Mme Isabelle BERRO-AMADEI, Ambassadeur, Représentant permanent de Monaco auprès de l'AIEA, a participé à la 61^{ème} Conférence générale de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), qui s'est déroulée à Vienne du 18 au 22 septembre 2017. Au cours de la session plénière, elle a prononcé une allocution rappelant les propos de S.A.S. le Prince Souverain exprimés, l'année précédente, dans le cadre du Forum scientifique organisé par l'AIEA: "Monaco fait entièrement sien l'engagement fort d'édifier un monde pacifique et meilleur par le biais de l'utilisation des applications nucléaires au service du développement durable". L'Ambassadeur a notamment insisté sur l'attachement de la Principauté à deux grands aspects de l'utilisation pacifique de la technologie nucléaire: la protection de l'environnement et la promotion de la santé.

Lors de la Cérémonie des traités, elle a remis au Directeur général de l'Agence, M. Yukiya Amano, l'Instrument d'adhésion de Monaco à l'Amendement à la Convention sur la protection physique des matières nucléaires, dont l'AIEA est le dépositaire. L'Amendement à la Convention élargit son champ d'application et permet notamment de réduire le risque d'une attaque terroriste impliquant des matières nucléaires.

En 2017, par ailleurs, Monaco a participé pour la première fois aux travaux de la réunion des États parties au Traité des Nations Unies sur le commerce des armes du 11 au 15 septembre à Genève.

LA SANTÉ : L'OMS

• 140ème session ordinaire du Conseil Exécutif de l'OMS

La Principauté de Monaco était représentée lors de la 140ème session du Conseil exécutif de l'OMS, tenue à Genève, du 23 janvier au 1^{er} février 2017.

La Principauté a notamment pris part aux débats concernant les questions financières et budgétaires, la gestion et la gouvernance, la lutte contre la poliomyélite, le cadre de coopération avec les acteurs non étatiques et la lutte contre les maladies non transmissibles.

• 70^{ème} Assemblée Mondiale de la Santé

La Principauté de Monaco a participé, du 22 au 31 mai 2017, à la 70ème Assemblée Mondiale de la Santé, qui s'est déroulée au Palais des Nations, à Genève.

Cette Assemblée, qui a enregistré un nombre record de points à l'ordre du jour, a été marquée par l'élection le 23 mai 2017, du Dr Tedros Adhanom Ghebreyesus, de nationalité éthiopienne, en tant que nouveau Directeur général de l'OMS (ayant pris ses fonctions à compter du 1er juillet 2017).

La Principauté de Monaco est intervenue dans le cadre du débat général en soulignant la tâche importante qui reviendra au nouveau Directeur général de l'Organisation pour renforcer la confiance que les États accordent à l'OMS et réaffirmer son rôle central sur les plans technique, normatif et opérationnel, au sein du système de santé mondial.

La Principauté a également évoqué au cours de son intervention l'importance croissante de la question de la résistance aux antimicrobiens et a salué l'adoption en 2016 par l'Assemblée générale des Nations Unies d'une Déclaration politique sur cette thématique.

L'Assemblée a enfin, au cours de cette session, adopté le budget programme de l'OMS pour la période 2018-2019. Il convient de souligner que l'OMS est l'Organisation internationale qui bénéficie le plus de la politique d'Aide Publique au Développement de Monaco.

• 67ème session du Comité Régional de l'OMS pour l'Europe

La 67^{ème} session du Comité Régional de l'OMS pour l'Europe s'est tenue à Budapest, du 11 au 14 septembre 2017.

Cet événement a réuni des représentants issus des 53 États membres de la région, dont une délégation monégasque, afin de débattre des principales actualités et défis sanitaires à l'échelle européenne.

Les débats ont notamment porté sur la mise en œuvre du Programme de Développement Durable au travers du cadre politique européen de la santé "Santé 2020", la prise en compte des déterminants environnementaux de la santé ou encore la préparation aux urgences sanitaires.

Dans ce contexte, Monaco a été intégré au dispositif de crise sanitaire de la région PACA par la signature d'un accord de coopération en matière de sécurité sanitaire avec la France, conformément au cadre du règlement sanitaire international (RSI) de l'OMS.

• 6ème Conférence ministérielle sur l'environnement et la santé - Ostrava, République Tchèque

Organisée par l'OMS Europe en partenariat avec la CEE-ONU et le PNUE, cette conférence s'est tenue du 13 au 15 juin 2017 dans un lieu hautement symbolique puisque la ville d'Ostrava, située au cœur de l'un des plus importants bassins industriels miniers d'Europe au siècle dernier, se veut aujourd'hui un modèle de développement durable, les anciennes infrastructures ayant été converties en centre de Congrès.

A l'occasion de cette conférence à laquelle a participé une délégation monégasque, un message vidéo de S.A.S le Prince Souverain a été diffusé lors de la cérémonie d'ouverture. Évoquant l'importance des facteurs environnementaux sur la santé mondiale, S.A.S. le Prince Souverain a rappelé l'engagement de la Principauté dans la lutte contre les conséquences sanitaires du changement climatique. S'appuyant sur l'Accord de Paris, les travaux du Centre Scientifique de Monaco à travers le Pôle Santé Humaine de son Département de Biologie Médicale, et l'adoption de la Déclaration de Monaco, S.A.S. le Prince Souverain a formulé le vœu d'intensifier l'action intersectorielle visant à protéger la santé mondiale en préservant l'environnement et en luttant contre le changement climatique.

La Conférence s'est conclue par l'adoption de la Déclaration d'Ostrava par laquelle les États membres de la région européenne s'engagent à redoubler d'effort afin de progresser dans sept domaines prioritaires que sont la qualité

de l'air, la gestion des déchets et des sites pollués, la gestion des produits chimiques dangereux, la lutte contre le changement climatique, l'accès à l'eau et à l'assainissement, la durabilité environnementale des systèmes de santé et le développement durable à l'échelle des villes. Cette Déclaration est assortie de mesures concrètes pouvant être mises en œuvre afin de répondre aux engagements pris.



Mme Isabelle Rosabrunetto

• 4ème réunion de haut niveau de l'Initiative des petits pays d'Europe pour la mise en place du cadre politique Santé 2020

La quatrième réunion de haut niveau de l'Initiative des petits pays d'Europe pour la mise en place du Cadre politique Santé 2020 s'est tenue à Malte les 26 et 27 juin 2017. Mme Isabelle Rosabrunetto y a représenté Monaco.

Cette initiative permet aux États membres de la région européenne de l'OMS de moins d'1 million d'habitants d'échanger leurs connaissances et leurs expériences dans le cadre de la mise en œuvre du cadre politique Santé 2020 (Andorre, Chypre, Islande, Luxembourg, Malte, Monaco, Monténégro, Saint-Marin).

La thématique de cette réunion, « Promouvoir la santé à tous les âges et le bien-être à toutes les étapes de la vie : construire des sociétés résilientes», a notamment permis aux huit États représentés de partager leurs expériences et de réfléchir à leurs avantages et forces communes dans la mise en œuvre du cadre politique Santé 2020 et des Objectifs de développement durable liés à la Santé.

Le point culminant de ces deux journées a été l'adoption de la Déclaration de Malte sur l'obésité infantile.

Cette déclaration rappelle notamment que l'obésité infantile est l'un des défis sanitaires du 21ème siècle affectant l'ensemble des petits pays d'Europe. Ainsi, il apparaît fondamental pour combattre l'obésité infantile que les États développent une approche globale à tous les niveaux pour développer un environnement sain, en s'attaquant aux inégalités socio-économiques face à la santé. La déclaration souligne également l'importance pour les États d'encourager une activité physique régulière dès les premiers âges de la vie et le développement de standards pour la qualité nutritionnelle de la nourriture disponible dans les cantines scolaires.



• Le suivi des engagements internationaux

- Accord-cadre entre la Principauté de Monaco et l'UNESCO :

Monaco a confirmé courant 2017 ses engagements financiers auprès de l'UNESCO avec la reconduction de l'Accord-cadre de coopération signé en 2014 dans la droite ligne de sa politique en faveur du développement, de l'éducation, du changement climatique et de l'éducation.

- 39^{ème} session de la Conférence générale (du 30 octobre au 14 novembre 2017):

Les moments politiques forts de la 39^{ème} session de la Conférence générale ont été pour Monaco :

Le 1er novembre 2017, lors de son intervention au débat de politique générale de la 39^{ème} Conférence Générale de l'UNESCO, Monsieur Tonelli a souligné, notamment, que Monaco est engagé pour la réalisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030, comme en atteste la présentation, à New York en juillet dernier, du rapport national

lors du Forum politique de haut niveau sur le développement durable. L'engagement vers une collaboration entre l'UNESCO et Monaco dans le cadre des Explorations de Monaco a fait l'objet d'une annonce officielle lors de l'intervention de la Principauté.

• La culture

La Principauté, qui a ratifié les principales Conventions relatives à la culture, suit attentivement les réunions et projets afférents et en particulier :

 - La 5^{ème} session de la réunion des États parties à la Convention de 1970 concernant les mesures à prendre pour interdire et empêcher l'importation, l'exportation et le transfert de propriété illicites des biens culturels (UNESCO - du 15 au 19 mai 2017)

Le 23 novembre 2017, Monaco est devenue Partie à la Convention de 1970 concernant les mesures à prendre pour interdire et empêcher l'importation, l'exportation et le transfert de propriété illicite des biens culturels.

- Fonds d'urgence pour le patrimoine de l'UNESCO

Monaco soutient, depuis sa création en 2015, le Fonds d'urgence pour le patrimoine de l'UNESCO. Ce Fonds a joué un rôle stratégique dans la préparation et la réponse aux urgences associées aux conflits et aux catastrophes naturelles, dans le monde entier.

En outre, le Fonds a permis la réalisation d'initiatives à grande échelle, renforçant la mise en œuvre des Conventions culturelles. La participation de Monaco à ce projet d'actualité lui confère une visibilité.

 Parc européen Alpi Marittime – Mercantour – candidature conjointe sur la liste indicative du patrimoine mondial de l'UNESCO (France / Italie / Monaco)

Le projet d'inscrire le Parc européen Alpi Marittime – Mercantour, transfrontalier, est constitué par un périmètre à la fois terrestre et marin appartenant à 3 États : l'Italie, la France et la Principauté de Monaco, l'État monégasque étant concerné par une emprise marine.

Le pré-dossier de candidature a été déposé le 2 octobre 2017 par l'Italie, pays chef de file de la candidature, auprès du secrétariat du patrimoine mondial de l'UNESCO; ceci comme recommandé par les instances de l'UNESCO pour vérifier la complétude de toutes les pièces administratives.

La proposition d'inscription a été déposée par l'Italie en date du 31 janvier 2018. Une visite du site sur place par les experts désignés par l'UNESCO est notamment prévue dans le courant de l'année 2018.

• L'éducation

- La violence et le harcèlement en milieu scolaire : Agir contre les violences visibles et invisibles à l'école.

Monaco a co-parrainé le projet de décision émanant de la Délégation permanente du Royaume du Maroc auprès de L'UNESCO intitulé «La violence et le harcèlement en milieu scolaire : Agir contre les violences visibles et invisibles à l'école : action de l'UNESCO », lors de la 201ème session du Conseil Exécutif (du 19 avril au 5 mai 2017 au Siège de l'Organisation).

L'objectif de ce projet était d'inviter l'UNESCO à accompagner les États membres dans la mise en œuvre d'une approche globale de prévention et de lutte contre la violence et le harcèlement en milieu scolaire.

• Le sport

- Session extraordinaire et réunion conjointe avec le Conseil consultatif permanent du Comité intergouvernemental pour l'éducation physique et le sport (CIGEPS) au Siège de l'UNESCO (Paris, les 30 et 31 mars 2017) et Réunion conjointe du CIGEPS et de son conseil consultatif permanent (CCP) les 26 et 27 avril 2018 au Siège de l'UNESCO à Paris.

La Principauté a participé à cette réunion principalement consacrée à la préparation de la 6ème Conférence internationale des Ministres et hauts fonctionnaires responsables de l'éducation physique et du sport (MINEPS VI), tenue à Kazan, en Fédération de Russie, en juillet 2017 (voir infra).

- 6ème Conférence internationale des ministres et hauts fonctionnaires responsables de l'éducation physique et du sport (MINEPS VI) du 13 au 15 juillet 2017 à Kazan, Fédération de Russie

Monaco a pris part à cette Conférence au cours de laquelle trois thèmes ont été principalement abordés: élaborer une vision globale d'un accès inclusif; maximiser la contribution du sport au développement durable et à la paix ; protéger l'intégrité du sport.

- 6ème session des États parties à la Convention internationale contre le dopage dans le sport, 25 et 26 septembre 2017 au Siège de l'UNESCO à Paris

Une délégation monégasque a assisté à cette 6ème session. Trois principales thématiques ont été abordées lors de cette réunion : accroître la visibilité de la Convention et renforcer sa mise en œuvre, consolider le Fonds pour l'élimination du dopage dans le sport, renforcer les relations entre les parties prenantes de lutte contre le dopage.



LES AFFAIRES FRANCOPHONES

Membre fondateur de l'Organisation Internationale de la Francophonie (O.I.F) depuis 1970, la Principauté de Monaco a participé activement aux principales réunions des instances de la Francophonie qui sont intervenues au cours de l'année 2017.

• 34ème Conférence Ministérielle de la Francophonie (Paris, les 25 et 26 novembre 2017)

Cette Conférence Ministérielle, qui s'est tenue à Paris, avait pour thème : « Les économies nouvelles : économie bleue, économie verte - nouveaux moteurs de création de richesses, d'inclusion sociale et du développement durable ».

Dans son intervention, S.E. M. Claude Cottalorda, Représentant personnel de S.A.S. le Prince Souverain auprès du Conseil Permanent de la Francophonie, a rappelé l'engagement permanent de la Principauté de Monaco pour la protection de la planète et plus particulièrement des mers et des océans.

A l'issue de ses travaux, la conférence ministérielle a adopté trois résolutions (Résolution sur les économies bleue et verte ; Résolution sur le climat ; Résolution sur «la paix par un autre chemin» à travers l'éducation et le dialogue inter-religieux et interculturel) ainsi qu'une Déclaration rappelant l'importance des valeurs francophones sur le thème « Migrations et protection des droits de l'Homme à l'épreuve de la traite des êtres humains ».

3^{ème} Conférence des femmes de la Francophonie, (Bucarest Roumanie, les 1^{er} et 2 novembre 2017)

Placée sous le thème de l'« Autonomisation économique des femmes : innovation, entrepreneuriat et développement », cette conférence visait à mettre en exergue le rôle des femmes dans la vie économique et rassembler des personnes issues des secteurs public et privé et de la société civile. Cette Conférence a permis de lancer l'Appel de Bucarest, ainsi que le Réseau francophone des Femmes entrepreneures.

Monaco était représenté à cette conférence par un diplomate ainsi que par la société civile de Monaco.

• Participation de Monaco aux organes de l'OIF

Au-delà de cette participation active au sein des Instances de l'OIF, la Principauté de Monaco a notamment assuré :

- La Présidence du Groupe de travail sur l'élaboration de la nouvelle programmation quadriennale (2017-2018),
- La Vice-Présidence du Groupe de travail sur le français dans la vie internationale (2017-2019), et fait également partie du Groupe de travail restreint rattaché au Comité ad hoc sur les demandes d'adhésion ou de modification de statut (2017-2018).

CONCLUSION

Dans le droit fil des orientations tracées par S.A.S. le Prince Souverain, les actions de la Principauté de Monaco au plan international pour l'année 2017 ci-avant résumées ont conforté ses positions dans les domaines que Monaco, État neutre et pacifique, a choisi de privilégier avec l'objectif de participer, à sa mesure, à la construction d'un monde où le développement durable inclusif sera reconnu et partagé par tous.

ANNEXE
BILAN DE LA MISE EN ŒUVRE
DU PLAN STRATÉGIQUE
2015 - 2017
DE LA COOPÉRATION
MONÉGASQUE

INTRODUCTION ET ENJEUX	97
BILAN MACRO	99
A. Mise en œuvre des engagements	
et recommandations du plan 2015-2017	99
B. Une strategie géographique ciblée	102
1 Au niveau général	102
2 Bilans par pays	103
C. Des résultats significatifs	104
D. La lutte contre la pauvrete en ligne de mire	106
E. Une action en phase avec les engagements	
internationaux en matiere d'aide au developpement	107
F. Une coopération étroite avec les autres états donateurs	108
BILAN THÉMATIQUE	109
A. Résultats par domaines d'intervention	109
1 Santé	110
2 Education/formation des jeunes	111
3 Insertion socio-économique	112
4 Sécurité alimentaire	113
B. Résultats des programmes	
s'appuyant sur l'expertise de monaco	113
1 Partenariat dans le domaine de la protection civile	113
2 Les Volontaires Internationaux de Monaco	114
3 Programme du Partenariat Hospitalier 2015-2017	114
4 Partenariat avec les Organisation de Solidarité	
Internationale monégasque	115
5 Monaco Collectif Humanitaire	116
6 Sensibilisation et éducation au développement	116
C. Prévention/urgence/réhabilitation	117
FONCTIONNEMENT DE LA DIRECTION	
DE LA COOPERATION INTERNATIONALE	119
A. Au siège a monaco	119
B. Dans les pays d'intervention	119
C. La démarche qualité	120
CONCLUSION	121
BILAN - AFRIQUE DU SUD	123
BILAN - BURKINA FASO	125
BILAN - BURUNDI	128
BILAN - LIBAN	130
BILAN - MADAGASCAR	132
BILAN - MALI	135
BILAN - MAROC	138
BILAN - MAURITANIE	140
BILAN - MONGOLIE	142
BILAN - NIGER	145
BILAN - SÉNÉGAL	147
BILAN - TUNISIE	150

INTRODUCTION ET ENJEUX

Le présent document vise à dresser le bilan du Plan stratégique 2015-2017 de la Coopération monégasque, validé par le Gouvernement Princier le 26 novembre 2014.

Ce plan a coïncidé avec la mise en place des Objectifs de Développement Durable (2015-2030) par les Nations Unies.

Il visait une concentration géographique et thématique de l'aide, une mise en place de programmes phares à forte valeur ajoutée, le renforcement des relations institutionnelles avec les pays partenaires, le développement ciblé de certaines actions multilatérales (domaines de la sécurité alimentaire, de la santé, des réfugiés), la création de programmes transversaux, le renforcement de la sensibilisation au développement et des actions menées avec les entités monégasques, et le développement de la démarche qualité.

La mise en œuvre du plan a été facilitée par l'augmentation programmée de l'Aide Publique au Développement (APD), avec un total de 37 millions d'euros¹ sur 3 ans². La totalité des fonds a été déboursée, avec un ratio raisonnable de fonctionnement (moins de 9%) et un organigramme inchangé quantitativement.

Ces dernières années ont été marquées par une situation internationale particulièrement tendue (crises sécuritaires et terrorisme, appauvrissement généralisé dans les pays cibles, crise alimentaire aiguë, crise migratoire, catastrophes naturelles, épidémies...) à laquelle se sont ajoutées les conséquences de la guerre en Syrie. Tout cela a éclairé d'une lumière différente les actions entreprises, rendant plus indispensable encore une stratégie axée sur les besoins essentiels des populations.

Il faut déplorer pendant ces trois ans la perte de croissance économique de certains pays partenaires (Tunisie, Sénégal...), la chute de l'Indice de Développement Humain de plusieurs (Liban, Madagascar, Tunisie, Burkina Faso, Burundi...) et les conflits qui en ont miné d'autres pays (Mali, Burundi...).

Pour autant, ces trois années ont vu fleurir des sociétés civiles de plus en plus vivantes et structurées (Tunisie après la révolution, Burundi au cœur des violences), résilientes (Madagascar et le Niger en crise croisée alimentaire, sanitaire et naturelle) et généreuses (Liban et Niger face à l'afflux massif de réfugiés). Les partenaires de la Coopération monégasque ont progressé en quantité certes, mais aussi en qualité et en redevabilité.

Le présent bilan s'attache à examiner la mise en œuvre des orientations du Plan stratégique 2015-2017 (géographiques, thématiques, opérationnelles), à les remettre en perspective au regard des standards internationaux et à établir les résultats macro de manière chiffrée. Aussi et surtout, il présente des résultats détaillés pour chacun des 12 pays d'intervention. Ce dernier exercice, effectué pour la première fois, est très éclairant, et permet d'incarner et de justifier le budget croissant alloué à l'Aide Publique au Développement en Principauté.

¹ 37.149.495 euros

² 83% de l'APD monégasque est gérée par la Direction de la Coopération Internationale.

BILAN MACRO



MISE EN ŒUVRE DES ENGAGEMENTS ET RECOMMANDATIONS DU PLAN 2015-2017

Le Plan stratégique 2015-2017 mettait en avant 21 engagements balayant l'ensemble de l'activité de la Coopération monégasque. Le tableau ci-dessous donne un aperçu des résultats obtenus et qui seront développés dans ce document. On peut noter que 20 des 21 engagements ont été honorés.

ENGAGEMENTS SUR LA PÉRIODE 2015-2017	RÉSULTATS SUR LA PÉRIODE 2015-2017				
DOMAINES D'INTERVENTION ET PROGRAMMES PHARES					
1. Les domaines prioritaires, santé, éducation et insertion socio-économique représentent 70% ou plus des financements	REALISÉ - Les 3 domaines prioritaires ont concentré 85% des financements 2015-2017 (cf. graphique page 109)				
2. Une attention particulière est portée aux programmes thématiques d'envergure sous régionale et aux programmes phares : impact + effet de levier	REALISÉ - Réseau drépanocytose dans 6 pays, lutte contre le paludisme en Afrique australe, réseau labo médicaux en Afrique de l'Ouest, lutte contre le handicap au Maghreb				
3. Investissements dans d'autres secteurs : déminage, sécurité alimentaire, protection civile, coopération culturelle, REALISÉ - Protection civile au Burkina Faso et en Mauritanie ; Programme Alimentaire Mondial au Burundi, à Madagascar et en Mauritanie ; Protection des populations contre les mines au Nord Mali ; Coopération culturelle en Mongolie					
culturelle en Mongolie RÉGIONS PAYS D'INTERVENTION					

4. 60% des financements sont alloués aux 7 Pays les Moins Avancés (PMA)

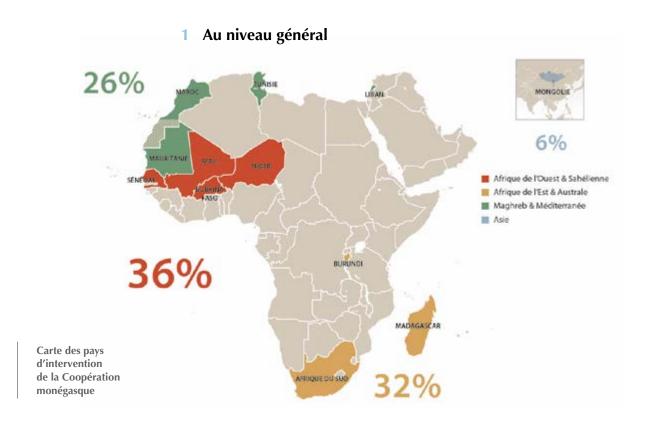
REALISÉ - 60% des financements ont été alloués aux 7 PMA partenaires (cf. graphique page 102)

RÉSULTATS SUR LA PÉRIODE ENGAGEMENTS SUR LA PÉRIODE 2015-2017 2015-2017 PARTENARIATS STRATÉGIQUES **REALISÉ** - 9 Accords-cadres 5. Un travail étroit est réalisé et sectoriels, 6 visites officielles avec les autorités nationales des pays prioritaires des autorités monégasques **REALISÉ** - Accord-cadre 6. Les partenariats avec des bailleurs de fonds signé avec l'Italie en 2015, gouvernementaux poursuite des partenariats (France, Andorre et Italie) avec la coopération française et l'UE, poursuite avec Andorre sont poursuivis **REALISÉ** - Institut Pasteur, 7. Les partenariats avec certains acteurs non gouvernementaux Fondation Mérieux, Investisseurs (Fondations, Instituts et ONG) et Partenaires, Fondation Croix Rouge Française sont également poursuivis 8. Une réflexion avec le **REALISÉ** - Participation de la DCI Département des Finances à la gouvernance de la SADEV, et de l'Économie est engagée créée en 2015, qui a réalisé sur l'investissement d'impact ses 5 premiers investissements **INSTRUMENTS ET CANAUX DE MISE EN ŒUVRE** 9. Les tendances, 50% REALISÉ - 56% du budget coopération bilatérale et 26% à la coopération bilatérale et 30% coopération multilatérale à la coopération multilatérale sont maintenues REALISÉ - Cf. bilan OSI 10. L'appui aux ONG monégasques est maintenu monégasques page 115 et renforcé **REALISÉ** - Cf. point aide 11. L'aide d'urgence est d'urgence page 117 maintenue avec une attention particulière portée aux « crises oubliées » et le process à simplifier **REALISÉ** - Programme phare 12. Le partenariat Sapeurs-Pompiers et le partenariat protection civile et CHPG en hospitalier sont maintenus. augmentation. 15 nouveaux VIM Entre 6 à 10 VIM sont recrutés (9 sur le terrain fin 2017, déployés simultanément. célébration des 10 ans du programme RESSOURCES HUMAINES ET RÉSEAU DIPLOMATIQUE CONSULAIRE 13. Le dégel du dernier poste Non dégelé - Organisation prévu à l'organigramme est optimisée, process rationalisés. demandé d'ici 2017 Dégel prévu en 2019 **REALISÉ** - Recrutement d'un 14. Le recrutement de 2 autres Coordinateurs Pays est assuré Coordinateur Pays au Maroc sur les fonds propres de la effectué en 2016. Recrutement DCI en cours pour le Sénégal, en poste début 2018

ENGAGEMENTS SUR LA PÉRIODE **RÉSULTATS SUR LA PÉRIODE** 2015-2017 2015-2017 RESSOURCES HUMAINES ET RÉSEAU DIPLOMATIQUE CONSULAIRE 15. Une étude approfondie Étude reportée - pour des raisons sur la mise en place sécuritaires et contextuelles progressive de coordinations régionales est soumise **REALISÉ** - Dialogue statutaire 16. Un travail en concertation plus étroite avec les avec les sièges des OIs, Ambassades et les les ambassades et les partenaires multilatéraux, participation Représentations Permanentes auprès des Organisations à l'AGNU, l'Assemblée Mondiale Internationales sera instauré de la Santé, aux événements du CICR, du HCR, FAO, PAM, ... **DÉMARCHE QUALITÉ REALISÉ** - 16 évaluations 17. La démarche d'évaluation indépendante des projets mandatées par la DCI en 3 ans sera poursuivie **REALISÉ** - Tableaux pour BP, 18. Le dispositif de statistiques est amélioré bilan chiffré sur 3 ans 19. La rationalisation de certaines **REALISÉ** - Programmation et déroulé budgétaire plus fluide. procédures en lien avec le DREC pour faciliter la Validation des fiches projets programmation sera proposée. par mail en 48h. Recrutement des VIM et demandes d'aide d'urgence plus rapides VEILLE DE LA SITUATION SÉCURITAIRE DANS LES PAYS **D'INTERVENTION REALISÉ** - Process encadré, 20. Les mesures exigées membres de l'équipe formés, pour assurer la sécurité des personnes en mission veille des VIM H24, briefs seront maintenues systématiques avant mission. Formations des Organisations de Solidarité Internationale et assurance dédiée conseillée **DÉMARCHE QUALITÉ** 21. La sensibilisation à l'aide au **REALISÉ** - Partenariat avec Sciences Po Paris (Campus développement notamment pour les publics jeunes sera Méditerranée de Menton); poursuivie. Poursuite du partenariat avec le Festival Le Temps Presse dans les écoles de Monaco et les pays d'intervention; Partenariat avec Babyloan: Ma classe solidaire (Lycée Albert 1er), Le défi solidaire

de l'administration monégasque

UNE STRATÉGIE GÉOGRAPHIQUE CIBLÉE

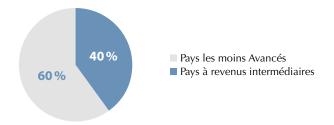


TYPE DE PAYS SOUTENUS

La Coopération monégasque a ciblé ces trois dernières années sept Pays Moins Avancés (Afrique de l'Ouest, Madagascar, Burundi) et cinq pays à revenu intermédiaire faisant face à des défis spécifiques (flux migratoires, pauvreté territorialisée).

Cinq de ces douze pays sont considérés comme États fragiles ou/et orphelins de l'aide : le Burundi, Madagascar, le Mali, le Niger et depuis 2016, le Liban.

60% de l'aide a été allouée à sept pays parmi les Moins Avancés (PMA) : le Burkina Faso, le Burundi, Madagascar, le Mali, la Mauritanie, le Niger et le Sénégal.



Type de pays soutenus

188 PAYS RÉFÉRENCÉS	INDICE DE DÉVELOPPEMENT HUMAIN 2014	IDH 2015	IDH 2016	ÉVOLUTION 2014/2016
Afrique du sud	118	116	119	→
Burkina Faso	181	183	185	7
Burundi	180	184	184	7
Liban	65	67	76	7
Madagascar	155	154	158	7
Mali	176	179	175	→
Maroc	129	126	123	7
Mauritanie	161	156	157	→
Mongolie	103	90	92	7
Niger	187	188	187	→
Sénégal	163	170	162	→
Tunisie	90	96	97	7

Évolution de l'Indice de Développement Humain (IDH) des 12 pays d'intervention de la Coopération monégasque

(Source : PNUD - L'IDH 2017 ne sera disponible qu'en 2018)

> Sur la période 2015-2017, la majorité de ces pays ont vu leur niveau de développement stagner ou reculer, notamment en raison de la dégradation des conditions économiques, climatiques (sécheresses, inondations) et/ou sécuritaires (poursuite ou émergence de conflits au Mali et au Burundi ; crises migratoires au Liban, au Maroc et au Niger ; vague d'attentats en Tunisie et au Burkina Faso). L'aide apportée par Monaco a donc contribué à limiter la dégradation de la situation, constituant un filet de sécurité pour des populations particulièrement vulnérables.

Bilans par pays

La Coopération monégasque a synthétisé les résultats de son action dans chacun des 12 pays. (Cf. fiches à partir de la page 123).

Une version plus détaillée reste disponible à la DCI.



DES RÉSULTATS SIGNIFICATIFS

La mise en œuvre du Plan Stratégique a été facilitée par une augmentation régulière de l'Aide Publique au Développement (APD) qui est passée de 11 millions d'euros en 2015 à 12 millions en 2016 et à 14 millions en 2017, soit un total sur la période de 37 millions d'euros.

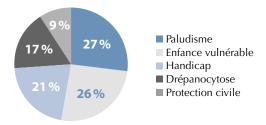
- L'aide monégasque correspond à 1% des recettes de l'État.
- L'aide transite majoritairement par la société Civile.
- La totalité de l'aide monégasque est allouée sous forme de subventions et d'assistance technique.
- •Le renforcement des relations institutionnelles avec les autorités locales (accords-cadres, commissions mixtes, projets avec les ministères publics) a permis à la Coopération monégasque d'être plus visible et à ses investissements d'être plus durables. La contribution financière des autorités partenaires aux projets soutenus par Monaco a augmenté.



de partenaires

PROGRAMMES PHARES

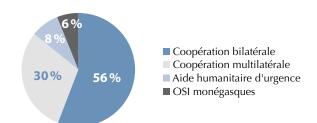
Afin de renforcer l'impact de son action, la Coopération monégasque a ciblé particulièrement 5 programmes phares, multi-pays et multi-partenaires. Ces programmes assurent la visibilité de Monaco, particulièrement lorsqu'ils s'inscrivent dans des « niches » d'intervention où peu de bailleurs publics sont présents et/ou lorsqu'ils valorisent les compétences disponibles à Monaco.



Programmes phares

CANAUX D'INTERVENTION

Pour mener à bien ses objectifs, la Coopération monégasque s'appuie sur quatre canaux d'intervention : la coopération bilatérale, la coopération multilatérale, l'aide humanitaire d'urgence, ainsi que les OSI monégasques.



Canaux d'intervention

- La coopération bilatérale (de pays à pays) reste majoritaire et regroupe 56% des financements.
- La coopération multilatérale s'appuie majoritairement sur trois organisations onusiennes à fort impact sur les populations : l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS), le Programme Alimentaire Mondial (PAM) et le Haut-Commissariat pour les Réfugiés (HCR). D'autres partenariats sont noués avec l'ONUSIDA³, l'UNRWA⁴, l'Alliance GAVI (pour la santé), l'UNICEF, l'UNESCO (pour l'éducation), le CICR⁵, l'ONUDC⁶ (populations vulnérables) et la FAO (sécurité alimentaire).

BÉNÉFICIAIRES

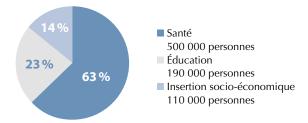
Au total près de 800.000 personnes ont bénéficié directement de l'appui de la Principauté.

Parmi elles, les femmes et les enfants ont constitué les principales cibles.

Sur un plan plus large, il faut noter que ce sont plusieurs millions de personnes qui ont aussi bénéficié de l'appui de Monaco de manière associée ou indirecte, notamment au travers de grands programmes de prévention et de recherche en santé publique (paludisme, drépanocytose, sida, méningite...).

On évalue également que sur la période 2015-2017, l'aide monégasque a bénéficié à 80.000 personnes réfugiées (Sahel, Région des Grands Lacs, Moyen Orient...).

- ³ ONUSIDA (UNAIDS en anglais): programme de l'ONU destiné à coordonner l'action des différentes agences spécialisées de l'ONU pour lutter contre la pandémie de VIH / sida.
- ⁴ UNRWA (United Nations Relief and Works Agency for Palestine Refugees in the Near East en anglais): Office de secours et de travaux des Nations unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient
- ⁵ CICR: Comité international de la Croix-Rouge
- ⁶ ONUDC: Office des Nations unies contre la drogue et le crime



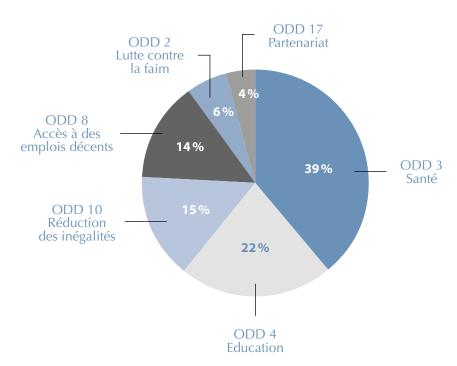
Répartition des 800 000 bénéficiaires directs par domaines d'intervention

LA LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ EN LIGNE DE MIRE

La Coopération monégasque intervient dans des pays où les revenus par habitant ne dépassent pas 4.000 dollars/an (Pays parmi les Moins Avancés) ou auprès de populations très pauvres dans les Pays à Revenu Intermédiaire. Les territoires oubliés, souvent laissés pour compte, sont ciblés en priorité, à la fois dans les capitales et grandes villes (bidonvilles, quartiers pauvres), dans les régions isolées (campagnes ou zones désertiques) et dans les zones frontalières (camps de réfugiés).

Dans ce contexte, Monaco soutient des opérations à fort impact sur le pouvoir d'achat des populations-cibles : prise en charge médicale de patients, scolarisation des enfants, formation professionnelle des jeunes pour faciliter leur entrée sur le marché du travail, création d'entreprises (souvent sociales et solidaires) permettant de créer de l'emploi, soutien à des filières agricoles utiles pour améliorer la sécurité alimentaire, accès des femmes à la formation et aux microcrédits...

En ce sens l'ensemble des activités de la Coopération monégasque pourrait être classé dans l'ODD1. Pour autant, les projets ont été classés avec minutie dans les ODD correspondants afin de permettre une lecture plus fine.



Répartition des subventions par ODD

NB : les projets soutenus au cours de la période concernent généralement plusieurs ODD – l'ODD majeur a été retenu pour le graphique

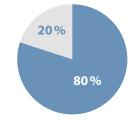


UNE ACTION EN PHASE AVEC LES ENGAGEMENTS INTERNATIONAUX EN MATIÈRE D'AIDE AU DÉVELOPPEMENT

- 7 Hypothèse d'un PIB monégasque 2015-2017 de 17.5 Mds euros, calculé sur l'hypothèse d'un PIB 2017 de 6Mds euros (taux de croissance de 3% sur la base de celui de 2016), consolidé avec les PIB de 2015 (5.64 Mds euros) et de 2016 (5.85 Mds euros).
- ⁸ Aide publique au développement servant à financer des achats de biens et services qui peuvent être effectués en totalité et librement dans la quasi-totalité des pays (définition OCDE). L'OCDE considère que l'aide liée accorder l'aide sous la condition qu'elle serve à acheter des biens ou des services d'un pays ou d'une région spécifiques - peut accroître les coûts d'un projet de développement de 15 à 30%. Selon l'Organisation, « l'aide déliée évite ces coûts inutiles» et recommande « d'accélérer le déliement de l'aide».

La Coopération monégasque a pris soin, au cours de la période, de se rapprocher des objectifs que la communauté internationale s'est fixés pour que l'aide internationale soit plus efficace :

- Soutien aux Pays les Moins Avancés (objectif onusien de consacrer 0.15% du PIB des États développés à l'APD en faveur des PMA, réaffirmé en 2015 lors de la Conférence sur le financement du développement à Addis Abeba) : entre 2015 et 2017, la DCI a consacré 17.5M euros aux PMA (plus de 60% de ses financements), correspondant à environ 0.1% du PIB monégasque 2015-20177.
- Renforcement du soutien aux acteurs du Sud (publics ou privés) en leur allouant directement 20% de l'aide (engagement du Sommet Humanitaire Mondial d'Istanbul en 2016): entre 2015 et 2017, la DCI a alloué 20% de ses financements directement aux acteurs du Sud. Cette tendance va presque doubler sur le prochain Plan Stratégique.
- Convergence avec les grands principes de l'efficacité de l'aide : alignement sur les priorités du pays et suivi des cadres de concertations des bailleurs et des autorités, aide déliée⁸, transparence sur les apports d'aide. Afin d'assurer la pérennité des actions menées, la Coopération monégasque a notamment recherché une plus grande implication politique et opérationnelle des autorités partenaires. Ainsi, le soutien de Monaco aux structures publiques (établissements de santé, de protection civile...) s'est accompagné d'une contrepartie financière et/ou d'une mise à disposition de personnel par l'État partenaire.



- Via les acteurs internationaux (ONG Internationales et Organisation Inter-gouvernementales)
- Via les acteurs locaux (Ministères et associations locales)

Affectation de l'Aide

UNE COOPÉRATION ÉTROITE AVEC LES AUTRES ÉTATS DONATEURS

La Coopération monégasque s'associe souvent à d'autres coopérations publiques dans des programmes, permettant d'augmenter sa visibilité ainsi que l'envergure et l'impact des opérations menées.

Au cours de la période 2015-2017, la Coopération monégasque a approfondi son partenariat avec la Coopération française en entretenant un dialogue régulier à Paris et sur le terrain, ainsi qu'en cofinançant une trentaine de projets en Afrique dans les secteurs de la santé et de l'éducation (Ministère des Affaires Étrangères, Agence Française de Développement, Caisse des Dépôts et Consignations, Ambassades).

La Coopération monégasque a par ailleurs coopéré avec la Commission Européenne autour de quatorze opérations en cofinancement (DGDEVCO et Délégations de l'UE). Un partenariat-phare avec l'Union Européenne a notamment été lancé à Madagascar en 2016 pour soutenir la société civile malgache, impliquant également la France et l'Allemagne.

Le partenariat avec la Coopération italienne, formalisé en 2015, s'est concrétisé durant la période par dix cofinancements dans le domaine de la sécurité alimentaire, du soutien aux réfugiés et de la lutte contre les grandes pandémies (VIH/Sida, paludisme).

Le Luxembourg, la Suisse et la Principauté d'Andorre ont également compté parmi les principaux co-bailleurs. Au total, la Coopération monégasque s'est financièrement associée à une vingtaine d'Etats donateurs, membres du Comité d'Aide au Développement de l'OCDE. Une cartographie des co-financeurs publics et privés de la Coopération de Monaco depuis 2013 a été réalisée (disponible sur demande).

BILAN THÉMATIQUE

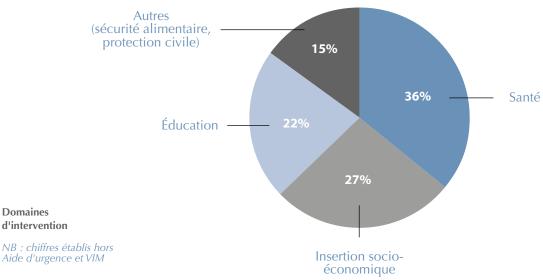


RÉSULTATS PAR DOMAINES D'INTERVENTION

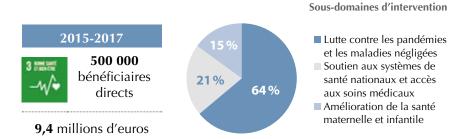
La Coopération monégasque concentre son aide sur trois domaines d'intervention prioritaires en accord avec les priorités nationales des pays concernés:

- La santé, qui comprend les sous-domaines suivants : Lutte contre les pandémies et les maladies négligées ; Soutien aux systèmes de santé nationaux et accès aux soins médicaux ; Amélioration de la santé maternelle et infantile.
- L'éducation, qui comprend les sous-domaines suivants : Accès à l'éducation et l'alphabétisation ; Soutien à la formation professionnelle.
- L'insertion socio-économique, qui comprend les sous-domaines suivants: Assistance et insertion sociale des populations vulnérables; Entreprenariat social et développement économique local.

Le domaine de la sécurité alimentaire a également fait l'objet d'une attention particulière pendant ce plan stratégique.



Santé



Les pays de coopération de Monaco font face à d'immenses défis de santé publique, notamment en Afrique avec des taux de mortalité maternelle et infantile encore très élevés, liés aux pandémies (paludisme, VIH), aux maladies négligées (drépanocytose), à la malnutrition et, plus globalement, à une faible couverture sanitaire (50% au Niger pour exemple).

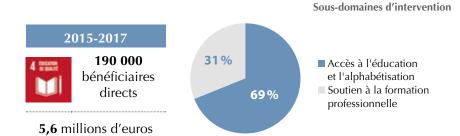
Sur la période 2015-2017, la Coopération monégasque a investi 9,4 millions d'euros dans la santé : prévention, accès aux soins et traitements, construction, rénovation et équipement, formation du personnel médical. Afin d'assurer la pérennité de ses investissements, la Coopération a approfondi sa coopération avec les autorités (comme à Madagascar, avec la signature d'un Accord Sectoriel de Santé) et s'est largement appuyée sur son expertise nationale (partenariat avec les structures médicales monégasques), sur le canal multilatéral (OMS, GAVI, ONUSIDA) et sur de grands acteurs de la santé publique (Fondation Mérieux, Institut Pasteur). Monaco a investi notamment dans deux programmes-phares pour lutter contre deux maladies à forte prévalence en Afrique, le paludisme (un décès d'enfant toutes les deux minutes) et la drépanocytose. Un soutien à l'éradication de la poliomyélite a également été apporté.

SANTÉ MATERNELLE ET INFANTILE

283.000 femmes et enfants > appui médical et/ou nutritionnel 158 000 enfants de moins de 5 ans > suivi médical

158.000 entants de moins de 5 ans > suivi médical				
LUTTE CONTRE LE PALUDISME	LUTTE CONTRE LE VIH			
 Baisse de la prévalence en Afrique australe Traitement pour plusieurs dizaines de milliers de patients Actions de préventions pour la population (plusieurs millions) Soutien à la recherche 	 Ex. en Afrique du Sud, pays à forte prévalence 5.000 patients > traitement médical 28.000 personnes sensibilisées 			
LUTTE CONTRE LA DRÉPANOCYTOSE	RECHERCHE MEDICALE			
 38.000 patients soutenus 66 médecins formés au diplôme universitaire de drépanocytose 	Appui à plusieurs études d'envergure internationale avec l'Institut Pasteur : - Tunisie : découverte d'une nouvelle forme de maladie immunitaire chez les enfants - Madagascar : incidence des infections néonatales sur la mortalité infantile			

Éducation/formation des jeunes



Les pays d'intervention de la Coopération monégasque sont globalement marqués par le manque d'instruction des enfants. 30 à 60% des enfants décrochent au primaire dans les sept PMA partenaires. Selon les pays, plusieurs causes prévalent :

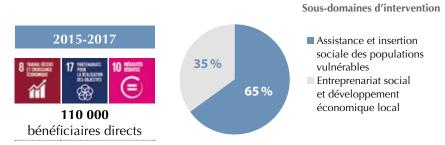
- les disparités régionales pour accéder à l'école (notamment en dehors des villes),
- la marginalisation sociale de certaines populations (handicapées, réfugiées, nomades...),
- l'incapacité des familles à couvrir le coût de la scolarité.

Partant, la durée effective de scolarisation est exceptionnellement basse (entre 1.5 et 3 ans au Sahel). Pour exemple, au Mali, plus de 50% des jeunes filles et 40% des jeunes hommes de 15 à 24 ans sont analphabètes.

On rappellera que pour être efficaces, les investissements dans la formation professionnelle sont longs et coûteux, afin de suivre le parcours des apprentis et des étudiants sur plusieurs années.

ACCÈS A L'ÉDUCATION FORMATION PROFESSIONNELLE ET L'ALPHABÉTISATION • 30.000 jeunes et enfants appuyés • 7.000 jeunes ont eu accès directement dans leur parcours à une formation professionnelle d'éducation et d'apprentissage Plusieurs dizaines de centres • Des dizaines de milliers ont vu de formations soutenues leur environnement scolaire • Soutien à la politique nationale s'améliorer de formation professionnelle • 8.000 enfants ont eu accès au Burkina Faso au préscolaire • Accès à une instruction (formelle • Formation des jeunes à un métier ou informelle) Soutien à des centres de formation Soutien scolaire Appui au fonctionnement • Bourses d'étude des écoles Accès à la culture, Formation des professeurs aux langues étrangères • Prise en compte des enfants · Accès aux technologies handicapés de l'information > démarche d'éducation inclusive et de la communication • Scolarisation de jeunes enfants > libération du temps productif pour les parents • Meilleur suivi médical et meilleure nutrition • Focus sur l'éducation des filles

Insertion socio-économique



7 millions d'euros

Dans des pays marqués par la grande pauvreté (jusqu'à 92% à Madagascar), les groupes les plus défavorisés et les forces vives de la population (jeunes, agriculteurs, entrepreneurs) font conjointement face à un faible soutien des pouvoirs publics. La Coopération monégasque a donc ciblé, entre 2015 et 2017, ces deux catégories de populations.

PRISE EN CHARGE	ACCOMPAGNEMENT DES ENTREPRENEURS ET PAYSANS				
 DE PERSONNES VULNÉRABLES 50.000 personnes prises en charge Lutte contre l'exclusion sociale Ex. : Création SamuSocial à Tunis 	 Accompagnement de 55.000 entrepreneurs Des milliers d'emplois créés 3 Institutions de Microfinance (IMF) créés (Burundi, Madagascar et Tunisie) Ex.: soutien à l'IMF burundaise DUKUZE 				
POPULATIONS CIBLES					
FemmesPersonnes handicapéesRéfugiés	 40% des bénéficiaires sont des femmes Petits agriculteurs Jeunes entrepreneurs Petites et Moyennes Entreprises (PME) 				
TYPE D'ACTIVITÉS SOUTENUES					
 Alphabétisation Accompagnement psychosocial Santé nutrition Formation, insertion professionnelle et protection de leurs droits Plaidoyer 	 Éducation financière Appui aux centres de formation Activités génératrices de revenus Micro-crédits Création de TPME/ Coopératives Promotion de techniques agricoles durables Soutien à des fonds d'investissements nationaux 				

Sécurité alimentaire

La lutte contre la faim a été un domaine de plus en plus investi par la Coopération monégasque entre 2015 et 2017, dans un contexte où la malnutrition – notamment des enfants – s'est aggravée. Dans huit des douze pays partenaires, 20% à 60% d'enfants sont mal nourris.

La Coopération a donc renforcé son partenariat de terrain avec le Programme Alimentaire Mondial (PAM), notamment autour d'opérations à impact croisé sur la santé et l'éducation, comme les cantines scolaires. Elle a également contribué sur cette période à la réponse à des appels d'urgence pour les situations récurrentes de famine.

D'autres opérations contribuant à la nutrition et à la sécurité alimentaire (aide alimentaire, production agricole, soutien aux filières...) ont été soutenues avec des acteurs reconnus de la société civile. Le Niger a fait l'objet d'un focus particulier, en lien avec le dispositif national dans ce domaine.

Au total, plus d'1,1 millions d'euros ont été alloués à l'ODD n°2 de lutte contre la faim.

RÉSULTATS DES PROGRAMMES S'APPUYANT SUR L'EXPERTISE DE MONACO

Partenariat dans le domaine de la protection civile

La Protection Civile est un programme phare de la politique de coopération au développement du Gouvernement Princier qui se traduit par des partenariats au Burkina Faso (depuis 2004) et en Mauritanie (depuis 1996). Il repose sur des relations de confiance établies de longue date entre le Corps des Sapeurs-Pompiers de Monaco et leurs homologues, faisant de la Principauté de Monaco un partenaire incontournable dans ces deux pays.

La période 2015-2017 a été une période de structuration et d'accroissement des financements avec au total 820.000 € investis9. Le partenariat bénéficie en sus de dons (matériels et véhicules reconditionnés) et de l'expertise des Sapeurs-Pompiers de Monaco : neuf missions /formations ont ainsi été réalisées sur la période.

Le Gouvernement Princier a signé un Accord-cadre sectoriel dans les deux pays instaurant un cadre de concertation de haut niveau.

⁹ Représentant une augmentation de 60% par rapport à la période précédente

On note sur cette période :

- Au **Burkina Faso** : amélioration des moyens d'action de la Brigade Nationale des Sapeurs-Pompiers (1.200 sapeurs-pompiers et 24.000 interventions annuelles) et renforcement de l'Institut Supérieur d'Etudes de Protection Civile (518 pompiers stagiaires issus de 22 pays africains).
- En Mauritanie : création de la première brigade de sauvetage en mer, construction et mise en service d'une caserne à Nouakchott (portant à trois le nombre total de casernes financées par Monaco, soit la moitié des casernes de la capitale), renforcement des moyens dédiés aux secours routiers et à la lutte contre les inondations.

Les Volontaires Internationaux de Monaco

Le programme de Volontariat International de Monaco VIM, démarré fin 2007, a connu une forte croissance ces trois dernières années. Quinze volontaires, dont cinq de Monaco, ont été recrutés entre 2015 et 2017, portant à 39 le nombre total de VIM recrutés depuis 10 ans.

Déployés dans six pays en Afrique, ils ont réalisé ou réalisent des missions diverses, liées à la gestion de projet (Haut-Commissariat pour les Réfugiés au Maroc et en Tunisie, Croix-Rouge monégasque au Burkina Faso), aux métiers paramédicaux et sociaux (Institut Pasteur à Madagascar), et diverses missions auprès d'ONG locales.

Le niveau de satisfaction concernant le programme est très élevé chez les volontaires comme chez les partenaires d'accueil (environ 90%).

Les 10 ans du Programme VIM ont été célébrés à Monaco en juin 2017, en présence d'une grande partie des Volontaires (bilan disponible auprès de la DCI).

On peut noter les statistiques significatives suivantes :

- L'âge moyen des volontaires lors du recrutement est de 28 ans.
- 69% des VIM sont des femmes.
- Un VIM reste en moyenne 25 mois en mission.
- Plus de 60% des VIM sont issus du bassin d'emploi de Monaco et un tiers des VIM sont monégasques.
- Lestroisprincipauxpaysd'accueildesVIMsontleMaroc,Madagascar et le Burkina Faso.

Programme du Partenariat Hospitalier 2015-2017

Le partenariat hospitalier existe depuis les accords signés en 2010 avec le Centre Hospitalier Princesse Grace, l'IM2S, le Centre Cardio-Thoracique de Monaco et le Centre d'Imagerie Médical de Monaco.

Les points forts de ce programme : un appui et une expertise technique sur mesure, une identification conjointe (Monaco/pays partenaire) des personnels à former. Sur la période 2015-2017, une enveloppe de 246.000 euros a permis les réalisations suivantes :

- 16 missions de santé avec du personnel médical de Monaco, dans des structures de santé des pays partenaires de la Coopération monégasque.
- 13 professionnels de santé originaires du Sénégal, de Madagascar, de Mauritanie, du Mali et du Burkina Faso ont été accueillis en stage au CHPG pour renforcer leurs compétences.
- Au Sénégal, le service de gynécologie obstétrique et la maternité du Centre Hospitalier National de Pikine ont été les principaux bénéficiaires des dons de matériel effectués par le CHPG.
- Une unité fonctionnelle de coelichirurgie gynécologique a été mise en place au Sénégal.
- Un Diplôme Universitaire en coelichirurgie a été créé au Sénégal ouvert aux pays voisins.

Les spécialités concernées :

- La coeliochirurgie gynécologique et l'obstétrique : au Sénégal
- La cardiologie : au Maroc, à Madagascar et au Burkina Faso
- L'endoscopie digestive à Madagascar
- L'orthopédie-traumatologie au Burkina Faso et à Madagascar
- L'ophtalmologie au Népal et à Madagascar
- L'oncologie-hématologie en Mauritanie l'anesthésie au Sénégal et au Mali

4 Partenariat avec les Organisation de Solidarité Internationale monégasque

La Coopération monégasque a significativement renforcé son partenariat avec les Organismes de Solidarité Internationale (OSI) monégasques (ONG, Fondations, Clubs services) ces trois dernières années avec :

- le co-financement de projets : lancement de trois appels à projets (un par an), avec examen des dossiers par la DCl et un consultant externe, soutien à 14 OSI, 29 projets financés pour un montant total de 640.000 €.
- la formation et le **renforcement des compétences** : participation de 37 OSI à un cycle de 14 formations avec des prestataires externes sur divers sujets (communication, suivi-évaluation de projets, collecte de données, fundraising, gestion de projets, anthropologie...).
- la réalisation d'une plate-forme Internet www.osi-monaco.org réunissant 43 OSI monégasques (fiches signalétiques, actualités, bénévolat, dons...).
- un dialogue annuel entre le Conseiller de Gouvernement-Ministre pour les Relations Extérieures et la Coopération et les OSI (trois réunions sur la période 2015-2017).

Monaco Collectif Humanitaire

Créé en 2008 pour les 50 ans de S.A.S. le Prince Souverain, Monaco Collectif Humanitaire (MCH) regroupe 21 ONG monégasques et 3 ONG françaises. Dans chaque pays partenaire, le MCH s'appuie sur des correspondants locaux, tous bénévoles. La DCI est en charge du pilotage et de la communication du MCH.

De 2015 à 2017, le MCH a pris en charge avec succès 130 enfants venant de 14 pays. Six enfants sont décédés avant ou après leur intervention chirurgicale.

Projet du Monaco Collectif Humanitaire au Mali:

En parallèle a été amorcée la création d'une unité de cathétérisme cardiaque à l'hôpital Mère-Enfant du Luxembourg, partenaire du MCH, soutenue par la Coopération monégasque et l'ONG SHARE. L'unité doit permettre à terme de réaliser des interventions cardiagues à Bamako. La livraison est prévue en juin 2018.

Communication:

Depuis 2014, à la demande de la DCI, le footballeur français Olivier Giroud est l'Ambassadeur du MCH. Son soutien a notamment permis de réaliser 2 campagnes de levée de fonds et de faire connaître le MCH à plus 400.000 personnes dans le monde via ses réseaux sociaux.

Création en 2015 du site Internet www.mch.mc et en 2016 de la page Facebook du MCH.

Sensibilisation et éducation au développement

De nombreuses opérations innovantes ont été menées entre 2015 et 2017 afin de sensibiliser plusieurs types de publics aux enjeux du développement.

A Monaco, en partenariat avec l'Éducation Nationale, plusieurs interventions ont été réalisées auprès des élèves du primaire et du secondaire afin de les inciter à un engagement solidaire :

- Le Temps Presse, festival de courts-métrages (sensibilisation aux ODDs) : participation de 790 élèves de Monaco âgés de 8 à 14 ans et de 4.300 enfants des pays soutenus par la Coopération de Monaco.
- Ma Classe Solidaire en partenariat avec Babyloan : deux classes de premières STMG sensibilisées à l'entreprenariat et au micro-crédit.
- Fondation PeaceJam : sensibilisation des lycéens « option internationale » à l'aide humanitaire d'urgence.

Un partenariat avec Sciences Po Paris / Campus Moyen-Orient Méditerranée (Menton) a été établi en 2015, permettant d'initier près de 500 étudiants aux enjeux de l'aide au développement (école d'hiver annuelle sur l'aide humanitaire, challenge solidaire, exposition sur les PME africaines, visites et conférences...). Un programme significatif de bourses et de stages a également été mis en place.

Au sein de l'Administration monégasque, deux «défis solidaires» ont été organisés en partenariat avec Babyloan. 800 fonctionnaires et agents de l'État en 2016 et 600 en 2017 ont participé afin de soutenir 188 microentrepreneurs dans plusieurs pays en développement.



PRÉVENTION/URGENCE/RÉHABILITATION

PRÉVENTION

Sur le volet préventif, Monaco cherche à renforcer la résilience des pays en renforçant les capacités des forces de protection civile. (cf. page 112)

En Afrique de l'Ouest, des milliers de personnes ont été formées aux premiers secours et à la prévention des accidents liés aux mines (Mali), conformément aux engagements de Monaco dans la lutte anti-mines (Conventions d'Ottawa et d'Oslo). Un Centre de formation aux premiers secours à Loumbila (Burkina Faso), reconversion du Pavillon monégasque de l'Exposition Universelle 2015, a été construit pendant cette période.

Enfin, Monaco a investi plus de 150.000 euros dans la recherche pour concevoir une aide humanitaire durable et plus efficace, en soutenant des « think tanks » francophones de renom (Fonds Croix Rouge française, Groupe URD, Alternatives Humanitaires...).

URGENCES

La période 2015-2017 a été marquée par de nombreuses crises humanitaires, de nature politique ou causées par des catastrophes naturelles. Le Secrétaire Général des Nations Unies a déclaré en 2017 que le monde vivait la «pire crise humanitaire depuis 1945 » avec 20 millions de personnes confrontées à la famine (Somalie, Soudan du Sud, Nigéria, Yémen) et 815 millions en insécurité alimentaire.

En répondant aux appels des N.U. ou des ONG d'urgence, au total 1,8 millions d'euros ont été mobilisés pour répondre à 35 situations d'urgence en Afrique, en Asie et au Moyen Orient. Près de 80.000 réfugiés ont bénéficié d'un appui direct et de court terme (santé, alimentaire, éducation et emploi).



Répartition de l'aide d'urgence par type d¹appel

FONCTIONNEMENT DE LA DIRECTION DE LA COOPERATION NTERNATIONALE



AU SIÈGE À MONACO

Le format du service tel qu'il était configuré depuis 2015 - 14 personnes au siège, 6 Coordinateurs Pays (CP) locaux sur le terrain et une petite dizaine de VIM au sein des projets - a parfaitement convenu au volume de la programmation et aux modes opératoires de la DCI. Le Département s'est constamment impliqué dans l'action (visites de travail, plaidoyer, appui au réseau et à la programmation).

Par ailleurs, de nombreux services publics ou privés de la Principauté ont participé aux actions de la Coopération : le Corps des Sapeurs-Pompiers de Monaco, la DENJS, le CHPG, le CCT, le Musée d'Anthropologie...



DANS LES PAYS D'INTERVENTION

Le réseau consulaire (11 Consuls sur les 12 pays d'intervention) a poursuivi son action bénévole et très engagée, de haut niveau, ouvrant localement les portes politiques et administratives, et confortant visibilité et réputation de la Coopération monégasque.

Les Coordinateurs Pays (dans 6 pays) ont confirmé leur rôle essentiel, en accentuant notamment les liens avec les autorités (préparation des visites officielles de Monaco, accords-cadres et commissions mixtes, programmes

institutionnels...) et les autres bailleurs de fond, et en participant, voire en créant, des cadres de concertation thématique dans les domaines d'action de la Coopération monégasque.

L'équipe a été stable durant ces 3 années, avec un nouveau CP recruté au Maroc, et le renouvellement de 2 cadres au siège. Deux renouvellements de CP ont également eu lieu à Madagascar et en Tunisie, et 15 VIM recrutés dans 6 pays.

Cette configuration générale a permis un travail de proximité, efficace et réactif, en appui au réseau de partenaires et d'institutionnels associés à l'APD monégasque. L'unité de l'équipe et les bonnes conditions de travail ont permis un haut niveau d'implication, de créativité et de dynamisme, malgré (ou grâce à) l'intensité du travail à fournir et les urgences permanentes.

Le dispositif des «Bureaux régionaux », qui devait faire l'objet d'une étude approfondie pendant le plan stratégique 2015-2017, n'a pas été amorcé en raison d'une forte dégradation sécuritaire dans les zones d'implantation envisagées et de la nécessité de travailler à des conditions administratives et juridiques très claires, à construire à la fois à Monaco et avec les pays pressentis.



LA DÉMARCHE QUALITÉ

Elle a fait l'objet d'un souci constant : procédures de sélection, programmation et suivi des projets, procédures juridiques, budgétaires et administratives. Un effort notable a été fourni concernant la mise en place d'un programme d'évaluation, -16 évaluations conduites de 2015 à 2017 - maillon essentiel au contrôle et à la redevabilité de l'action. Ces évaluations sont également précieuses pour les partenaires car elles leur permettent de relire leurs pratiques et les améliorer, et leur proposent des solutions concrètes. Un volet de contrôle financier a également été amorcé, et sera approfondi au cours du Plan Stratégique 2018-2020.

CONCLUSION

Au terme de ce bilan, il est possible d'affirmer que l'ensemble des objectifs a été atteint et même dépassé, avec un triennum particulièrement dynamique, efficace et créatif, porté par des relations de qualité avec les partenaires et les autorités des douze pays d'intervention.

La situation internationale complexe, qui s'est durcie avec les suites de la guerre au Moyen Orient, une perte de croissance économique des pays d'intervention, et une certaine fluctuation des financements des bailleurs de fonds, a mis en lumière l'utilité et la place à part de la Coopération au développement monégasque. Cette dernière, très modeste en taille et en volume, dispose d'un fort effet de levier et parvient à toucher 800.000 bénéficiaires directs pour une population en Principauté de 38.000 personnes. La Coopération s'est montrée stable, ancrée dans la proximité et la souplesse, parfaitement neutre dans ses intérêts politiques et économiques, résolument tournée vers les besoins essentiels des populations. La pérennité dans les engagements, source de confiance et de stabilité pour les pays partenaires, s'est maintenue, avec une majorité de partenariats perdurant au-delà de 5 ans.

La Coopération monégasque est également parvenue pendant ces trois ans à être un tremplin pour des ONG locales, à créer des espaces de concertation thématique entre partenaires (plateforme enfance vulnérable au Mali, pôle handicap à Madagascar, pôle sécurité civile Mali et Burkina Faso...), à relayer les plaidoyers de la société civile, des États ou Organisations Internationales (mise en réseau des associations de drépanocytaires en Afrique, co-construction d'une filière nationale de formation en ergothérapie au Maroc, focus sur l'employabilité des réfugiés du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés au Maghreb...).

Un vrai dialogue politique, bien évidemment approprié à la spécificité d'un micro-État, s'est noué dans chaque pays, au fil des visites officielles, des accords-cadres, des commissions mixtes et des programmes conjoints, donnant progressivement à Monaco une place et une crédibilité sans commune mesure avec sa taille et le volume de ses financements.

Au final, au-delà d'un développement de la quantité et de la qualité des actions d'Aide publique au Développement, qu'il faut relier aux actions menées par les autres Départements du Gouvernement et par les OSI de Monaco, la Coopération monégasque a su utiliser sa taille humaine pour être plus qu'un bailleur public, un véritable partenaire technique et financier, ne ménageant pas le soutien de ses hautes autorités, et ajoutant à la professionnalisation indispensable un petit « supplément d'âme ».

Tout cela a contribué à la visibilité et à la crédibilité de l'APD monégasque, et l'on peut considérer qu'elle est aujourd'hui un élément clé de la souveraineté externe de la Principauté de Monaco.

BILAN - AFRIQUE DU SUD

UN PAYS À REVENU INTERMÉDIAIRE EN STAGNATION DE DÉVELOPPEMENT

- recul d'une place à l'Indice de Développement Humain depuis 2014 : 119ème pays sur 188
- PIB/habitant de 12.087 USD/an
- 16.6% de la population sous le seuil de pauvreté
- incidence VIH-Sida: 19.2% de la population

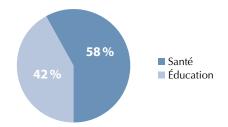
MOYENS CONSACRÉS PAR LA COOPÉRATION MONÉGASQUE

- plus de 1M euros investis en Afrique du Sud entre 2015 et 2017. Le pays bénéficie par ailleurs de programmes régionaux d'envergure (ex. OMS).
- secteurs prioritaires : éducation (42%) et santé (58%)

GÉOGRAPHIE DE L'AIDE MONÉGASQUE EN AFRIQUE DU SUD

L'aide monégasque s'est concentrée sur trois régions du pays : Western Cape, KwaZulu Natal et Limpopo





Répartition de l'APD par domaine d'intervention

- plus de 10.000 bénéficiaires directs et 30.000 indirects parmi lesquels :
- 3.500 jeunes enfants ont accédé à la préscolarisation
- 610 éducateurs et enseignants ont renforcé leurs compétences
- 14.400 familles et membres de la communauté sensibilisées à l'éducation de la petite enfance
- 2.000 personnes ont bénéficié d'accès aux soins et 1.900 adolescents à la santé sexuelle et reproductive

ÉDUCATION

Enjeu : fortes disparités régionales, chômage des jeunes de 50%

- soutien à la Politique Nationale Intégrée du Développement de la Petite Enfance, dans les provinces du Western Cape et Kwa Zulu Natal
- 3.500 jeunes enfants vulnérables ont accédé à l'éducation préscolaire
- 6 crèches centres construites ou réhabilitées
- 900 professionnels de l'éducation formés à la petite enfance
- 1.600 parents sensibilisés à l'importance de la préscolarisation

SANTÉ

Enjeu: 1 personne sur 5 est porteuse du VIH-sida

- appui à la riposte nationale à l'épidémie du VIH/SIDA, notamment la transmission de la mère à l'enfant
- 1.900 adolescents et jeunes ont eu accès à des services de soins de base et ont bénéficié d'un apprentissage de la santé sexuelle et reproductive
- 2.000 personnes ont bénéficié de soins de santé de base
- 300 professionnels de la santé et éducateurs ont renforcé leurs compétences

TÉMOIGNAGE DE BÉNÉFICIAIRE - ÉDUCATION

Ms Grace Duko du "Centre for Early Childhood Development" (Cap Town), soutenu par la Coopération de Monaco:

"Our Centre and the communities of Wallacedene, Bloekombos and Scottsdene express our sincere thanks to the Principality of Monaco for its commitment to improving the lives of the children in these communities."

BILAN - BURKINA FASO

UN PAYS DU SAHEL PARMI LES MOINS AVANCÉS

- perte de 4 places à l'Indice de Développement Humain depuis 2014 : 185/188 pays
- PIB/habitant: 1.560 USD/an
- 40% de la population vivant au-dessous du seuil de pauvreté

MOYENS CONSACRÉS PAR LA COOPÉRATION MONÉGASQUE :

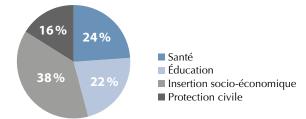
- 2.7 millions d'euros investis au Burkina Faso entre 2015 et 2017
- 4 secteurs prioritaires : insertion socio-économique (38%), santé (24%), éducation (22%), protection civile (16%)

GÉOGRAPHIE DE L'AIDE MONÉGASQUE AU BURKINA FASO UN APPUI DÉCENTRALISÉ :

L'aide monégasque a concerné l'ensemble du pays, notamment des régions défavorisées et enclavées



Répartition des financements de la Coopération monégasque par thématique d'intervention



- plus de 43.000 bénéficiaires directs parmi lesquels :
- près de 1.100 enfants en situation d'extrême vulnérabilité
- près de 1.500 femmes et enfants ont bénéficié d'une prise en charge médicale appropriée
- plus de 1.700 pompiers ont amélioré leurs conditions de travail
- accompagnement direct aux autorités publiques sur les politiques de santé et d'éducation

INSERTION SOCIO-ÉCONOMIQUE

Volet Populations vulnérables

• 1.000 enfants en situation de rue ont bénéficié d'une prise en charge adaptée

Volet Entreprenariat

- 1 entreprise locale appuyée, 1 entreprise sociale et solidaire créée, 30 emplois générés, 144 revendeurs/groupements impliqués et 30.000 femmes bénéficiaires de produits énergétiques accessibles
- 400 agricultrices ont été accompagnées pour aménager leurs potagers (260 tonnes de production/an)
- promotion d'un développement durable : construction de 13 maisons écologiques, plantation de 3.000 arbres, formation de 180 agriculteurs au développement agro-écologique

SANTÉ

Enjeux : paludisme première cause de décès des enfants de moins de 5 ans, prévalence du trait drépanocytaire de 1.2%, mortalité maternelle et infantile élevées (371 décès de mères/100.000, 60 décès d'enfants/1.000)

- appui à 8 structures de santé publiques et une association de malades
- près de 1.500 femmes et enfants ont bénéficié d'une prise en charge médicale appropriée
- opérations de 29 enfants burkinabè souffrant d'une pathologie cardiaque

Enjeu de malnutrition : 33% des enfants sont malnutris

- 1.450 femmes et enfants souffrant de malnutrition ont été dépistés et pris en charge
- 35.000 personnes ont été sensibilisées aux bonnes pratiques alimentaires
- 10 écoles se sont dotées de potagers scolaires

EDUCATION/DROITS DES ENFANTS

Enjeux : 1.4 année de scolarisation en moyenne, 70% des enfants n'ont pas accès au secondaire, 50% des jeunes de 15-24 ans sont alphabétisés

- Appui à la politique nationale d'enseignement et de formation techniques et professionnels
- soutien à 14 établissements éducatifs publics
- plus de 3.700 enfants/jeunes ont été scolarisés et formés, notamment en zones rurales
- près de 1.000 formateurs éducatifs ont renforcé leurs compétences

PROTECTION CIVILE

Enjeu: 1200 sapeurs-pompiers sont en charge de 18 millions d'habitants (soit un pompier pour 15 000 habitants)

- Construction/réhabilitation/équipement de 6 casernes de sapeurs-pompiers, soutien à un centre de formation, amélioration des conditions de travail de 1.700 pompiers (équipement et/ou formation), facilitation de 24 000 interventions d'urgence (lutte contre les incendies, secours à victime, sauvetage en milieu aquatique, risques chimique)
- Dimension régionale de la coopération : formation de plus de 500 pompiers de 22 pays africains

TÉMOIGNAGE DE BÉNÉFICIAIRE – INSERTION SOCIO-ÉCONOMIQUE

Béatrice, revendeuse de produits Nafa Naana (projet sur l'accès au gaz domestique):

"Je vends des produits Nafa Naana, c'est-à-dire de foyers économiques et écologiques à gaz ou à charbon, qui consomment moins de charbon que les foyers traditionnels. Les bénéfices sur le quotidien de mes clientes est considérable : le gain en temps, l'hygiène, moins de travail pour cuisiner, la santé et surtout les économies! Je suis très contente d'avoir donné accès au gaz aux femmes pauvres de mon quartier qui pensaient que le gaz n'était que pour les riches."

BILAN - BURUNDI

UN PAYS PARMI LES MOINS AVANCÉS, MARQUÉ PAR LA PAUVRETÉ **ET LA MALNUTRITION**

- perte de 4 places à l'Indice de Développement depuis 2014 : 184ème pays
- État fragile, marqué par des troubles politiques depuis 2015
- PIB/habitant: 276 USD/an
- 82% de la population vit au-dessous du seuil de pauvreté
- malnutrition généralisée (58% des enfants de moins de cinq ans)

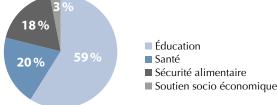
MOYENS DE LA COOPÉRATION MONÉGASQUE ALLOUÉS SUR 2015-2017

- près de 1.4M euros investis au Burundi sur la période
- domaines prioritaires : éducation (59%), santé (20%), sécurité alimentaire (18%), insertion socio-économique (3%)

GÉOGRAPHIE DE L'AIDE MONÉGASQUE AU BURUNDI

Le pays est instable depuis une tentative de coup d'Etat en mai 2015 ; les conditions de sécurité se sont dégradées, notamment dans la capitale et aux frontières avec la RDC et le Rwanda. L'aide monégasque s'est concentrée dans des zones défavorisées de Bujumbura et de la province Est et Sud du pays





Répartition de l'APD par domaine d'intervention

- 119.000 personnes vulnérables ont amélioré leurs conditions de vie parmi lesquels :
- 61.500 élèves ont bénéficié d'un repas à l'école (cantines scolaires)
- 11.000 enfants vulnérables ont accédé à l'éducation/formation
- 1.300 personnes vivant avec le VIH/SIDA ont été prises en charge
- 2.600 petits exploitants agricoles ont augmenté leurs revenus

ÉDUCATION

Enjeu : durée moyenne de scolarisation de 3 années

- plus de 7.000 élèves handicapés bénéficient de l'inclusion scolaire
- 4.000 enfants vulnérables (enfants orphelins et en situation de rue) sont scolarisés dont 2/3 de filles
- formation de 380 enseignants et des pouvoirs publics à l'éducation inclusive
- formation professionnelle de 100 jeunes adultes

SANTÉ

Enjeu : prévalence du VIH de 1.1%

- soutien à la mise en œuvre du Plan national d'élimination de nouvelles infections du VIH/SIDA
- appui à l'accès universel à des services de prévention, de soins et d'appui de qualité en matière de VIH/SIDA et de lutte contre la transmission du VIH de la mère à l'enfant
- plus de 1.300 personnes vivant avec le VIH/SIDA prises en charge
- 75 femmes ont bénéficié d'un appui médical et d'une assistance juridique
- 340 professionnels de santé ont été formés à la prise en charge médicale des personnes VIH

SÉCURITÉ ALIMENTAIRE / NUTRITION

Enjeu: 58% des enfants de moins de cinq ans et 50% de la population sont mal nourris

- plus de 61.000 écoliers dans 82 établissements ont reçu un repas chaud
- 278 tonnes de vivres ont été fournies par les 15 coopératives agricoles qui ont augmenté leur production
- 2.600 petits exploitants agricoles ont augmenté leurs revenus
- augmentation des inscriptions et de la rétention scolaire

INSERTION SOCIO-ÉCONOMIQUE

Concentration sur l'inclusion financière via la microfinance

- soutien à une Institution de Microfinance, au bénéfice de 43.600 clients, notamment des femmes, dans quatre provinces du pays
- plus de 12.000 tuteurs d'orphelins ont bénéficié d'un micro-crédit pour leurs activités génératrices de revenus
- alphabétisation de 120 femmes

TÉMOIGNAGE DE BÉNÉFICIAIRE – SÉCURITÉ ALIMENTAIRE/ÉDUCATION

Emmanuel Hatungimana, Président de la coopérative des producteurs rizicoles de Mwakiro, partie prenante du projet de cantines scolaires du Programme Alimentaire Mondial avec approvisionnement local :

"Avec la première commande du PAM, les producteurs ont compris que ces achats allaient constituer un marché local rassurant. Le niveau de stockage a augmenté. Le rôle du PAM est déterminant car il nous appuie fortement dans la livraison des denrées de bonne qualité, comme en témoigne l'appui en matériel de contrôle de qualité. Nous voyons que l'avenir de nos producteurs s'annonce meilleur."

BILAN - LIBAN

UN PAYS DESTABILISÉ PAR LA CRISE SYRIENNE

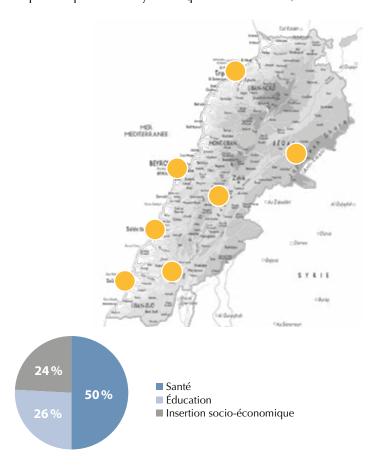
- pays qui concentre le plus grand nombre de réfugiés par habitant : 1 réfugié pour 3 Libanais
- + 25% de la population avec la crise syrienne : 6 millions d'habitants dont un quart de réfugiés (1,5 millions de réfugiés Syriens et 450.000 réfugiés
- perte de dix places à l'Indice de Développement Humain depuis 2010 : 76ème sur 188 pays
- état qui rejoint la liste 2016 des Etats fragiles (Banque Mondiale)
- 27% de la population vit au-dessous du seuil de pauvreté

MOYENS DE LA COOPÉRATION MONÉGASQUE ALLOUÉS SUR 2015-2017

- près de 1.5M euros investis au Liban
- trois secteurs prioritaires : santé (50%), éducation (26%), insertion socioéconomique (24%)

GÉOGRAPHIE DE L'AIDE MONÉGASQUE AU LIBAN UN APPUI SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE

L'aide monégasque a concerné l'ensemble du pays, notamment les régions défavorisées (Nord et Sud du pays, banlieue sud de Beyrouth) et/ou les zones impactées par la crise syrienne (plaine de la Bekaa)



Répartition des financements par domaine

- 46.000 bénéficiaires directs parmi lesquels
- 42.000 réfugiés palestiniens qui ont bénéficié d'une meilleure prise en charge médicale
- près de 900 enfants soutenus dans leur scolarisation
- plus de 3.000 personnes ayant reçu un appui social contribuant à leur intégration dans la société

SANTÉ

Enjeu : 1.4 millions jeunes sont privés d'accès aux services de base et de protection.

- six municipalités défavorisées ont été soutenues dans le développement de leur plan sanitaire
- soutien aux réfugiés palestiniens: 25.000 personnes souffrant de pathologie cardiaque et 11.200 souffrant de diabète ont bénéficié d'une meilleure prise en charge médicale, 5.900 ont eu accès annuellement à des soins de santé tertiaire, les 28 Centres de Santé de l'UNRWA au Liban ont été soutenus
- la construction d'un centre de Santé dans la plaine de la Bekaa démarre fin 2017

ÉDUCATION

Enjeu: plus de 250.000 enfants ne sont pas scolarisés

- près de 900 enfants ont été scolarisés ou ont bénéficié d'un appui à la scolarisation
- soutien à deux ONG engagées dans la scolarisation des enfants vulnérables, libanais et réfugiés
- 650 jeunes et femmes ont développé des compétences professionnelles (anglais, français, informatique, couture)

INSERTION SOCIO-ÉCONOMIQUE

Enjeux : 1.5M de personnes vulnérables, 70% des réfugiés vivent sous le seuil de pauvreté

- plus de 2.500 personnes âgées vivant dans des communes isolées ont amélioré leurs conditions de vie
- une trentaine de femmes et leurs enfants bénéficient d'un appui social spécifique contre les violences

TÉMOIGNAGE DE BÉNÉFICIAIRE - INSERTION SOCIO-ÉCONOMIQUE

S., mère de famille originaire de Syrie, vit dans le bidonville de Hay El Gharbe au Sud de Beyrouth. Elle fréquente l'association socio-éducative Tahaddi, soutenue par la Coopération de Monaco:

"Depuis que je travaille au Centre Tahaddi sur des travaux de couture, et que je reçois toute cette considération, je ressens plus d'espoir pour ma famille. Gagner ma vie au lieu de demander de l'aide m'a aidée à me sentir responsable de ma vie et non à la charge des ONG."

BILAN - MADAGASCAR

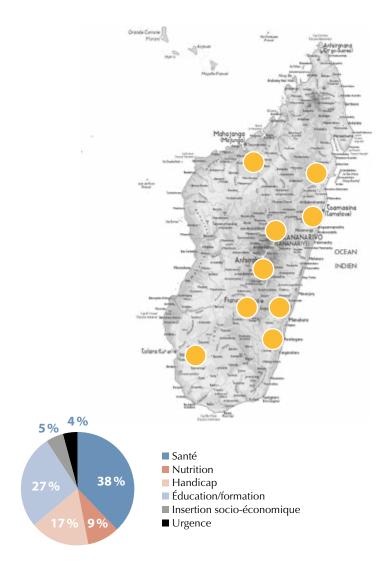
UN ÉTAT FRAGILE FAIBLEMENT AIDÉ

- recul de trois places de l'Indice de Développement Humain depuis 2014 : 158^{ème} pays sur 188
- PIB/habitant : 400 USD/an, en érosion depuis les années 1960
- 3 malgaches sur 4 vivent au-dessous du seuil de pauvreté (60% en pauvreté extrême)
- Malnutrition généralisée : 50% des enfants sont mal nourris
- Grande dépendance à l'aide internationale (7% du PNB), qui reste peu élevée (27 USD d'aide/habitant/an), État fragile

MOYENS CONSACRÉS PAR LA COOPÉRATION MONÉGASQUE

- près de 5 millions d'euros investis à Madagascar entre 2015 et 2017
- secteurs prioritaires : santé (38%), éducation/formation (27%), insertion socio-économique (22%), sécurité alimentaire (9%)

GÉOGRAPHIE DE L'AIDE MONÉGASQUE À MADAGASCAR



Répartition de l'aide de Monaco 2015-2017 à Madagascar par thématiques

• 250.000 personnes ont amélioré leurs conditions de vie et 1.3 million de personnes ont été indirectement soutenues.

Parmi elles:

- 213.000 femmes enceintes, allaitantes et enfants de moins de 2 ans
- 117.000 personnes pour l'accès aux services de base
- 23.000 populations à risque paludisme
- 16.500 sensibilisées sur la drépanocytose
- 5.300 enfants vulnérables
- 1.200 personnes en situation de handicap
- 939 jeunes pour leur formation/insertion professionnelle
- le soutien à la société civile malgache avec 32 organisations locales appuyées
- participation financière de l'État malgache pour des actions pérennes

SANTÉ

Enjeux : espérance de vie de 65 ans, décès de 35 enfants de moins de 5 ans sur 1.000, mortalité maternelle de 353 sur 100.000

- 220.000 patients directement aidés
- 129.015 enfants de moins de 5 ans ont bénéficié d'un suivi médical
- 26.000 personnes sensibilisées sur les maladies du VIH et de la drépanocytose
- 4.039 personnes ont eu accès à un filet de protection sociale
- 3.700 patients ont bénéficié d'un traitement VIH, 1.048 patients pour le palu, 2.717 pour la drépanocytose et 51 patients ont bénéficié d'une prise en charge pour la filariose
- 24 structures de santé appuyées dans leur fonctionnement, 2 centres de recherche et 1 laboratoire soutenus, 10 Centres de Santé de Base, 1 Centre hospitalier de District, 3 Centres de Santé privés et 1 centre national de lutte contre le paludisme appuyé dans son fonctionnement
- 457 professionnels de santé formés
- approfondissement des liens avec la signature d'un Accord Cadre de Coopération Santé en 2016

NUTRITION ET SÉCURITÉ ALIMENTAIRE

Enjeux : 1 enfant malgache sur deux est mal nourri

• 37.578 personnes ont reçu une fortification alimentaire

ÉDUCATION/FORMATION PROFESSIONNELLE

- 5.300 enfants vulnérables soutenus
- 80.500 jeunes éduqués sur la santé et l'éducation
- 939 jeunes formés à un métier
- 537 enseignants formés
- 39 Alliances françaises soutenues pour l'apprentissage du français et la maîtrise des TIC
- 5 établissements ont amélioré leurs infrastructures/équipements de base
- 4 étudiants ont bénéficié de bourses d'études afin d'améliorer leurs compétences

INSERTION SOCIO-ÉCONOMIQUE

- 5.420 personnes sensibilisées en éducation financière
- 8.458 entrepreneurs/entreprises soutenus via le micro-crédit, l'aviculture, la formation, l'investissement
- 191 jeunes réinsérés professionnellement
- 1.229 personnes en situation de handicap ont bénéficié d'une prise en charge adaptée
- soutien à la mise en place d'un fonds d'investissement malgache pour soutenir les PME

TÉMOIGNAGE DE BÉNÉFICIAIRE - ÉDUCATION

Olivier, 20 ans, bénéficiaire d'un programme de soutien aux enfants des rues chapeauté par la Fondation Apprentis d'Auteuil que soutient Monaco :

"En 2011, le programme m'a permis d'être inséré en CM2 où j'ai pu décrocher mon premier diplôme. J'étais très content malgré le fait que ma mère et moi dormions au marché d'Ambohijatovo. A la fin l'année scolaire 2016-2017, je suis admis en classe de terminale D. J'espère décrocher mon baccalauréat pour pouvoir continuer mes études supérieures en gestion à l'Université d'Antananarivo. Mon rêve est de devenir comptable."

BILAN - MALI

UN PAYS EN CONFLIT, PARMI LES MOINS AVANCÉS

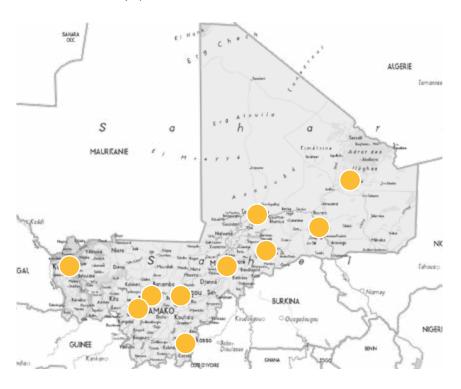
- Etat fragile, en conflit depuis 2012
- stagnation de l'Indice de Développement Humain depuis 2014 : 175ème sur 188 pays
- PIB/habitant: 1.300 USD/an
- 43% de la population vit au-dessous du seuil de pauvreté
- démographie galopante : 7 enfants/femme

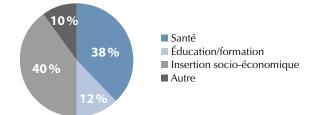
MOYENS DE LA COOPÉRATION MONÉGASQUE ALLOUÉS SUR 2015-2017

- plus de 2.4 millions d'euros investis au Mali sur la période
- 4 secteurs prioritaires : insertion socio-économique (40%), santé (38%), éducation (12%), sécurité alimentaire (10%)

GÉOGRAPHIE DE L'AIDE MONÉGASQUE AU MALI LA CONTRAINTE D'UN ETAT EN CONFLIT

L'aide monégasque au Mali a été ciblée sur les zones encore accessibles, évitant le Nord du pays





Répartition des financements par domaines d'intervention (2 445 181 €)

- plus de 136.000 bénéficiaires directs
- plus de 116.000 personnes ont amélioré leurs conditions de vie
- plus de 1.100 jeunes ont été soutenus dans leur scolarité ou formation/ insertion professionnelle
- le soutien à 6 organisations de la société civile malienne

INSERTION SOCIO-ÉCONOMIQUE

- 5.915 personnes directement impactées
- 400.000 personnes sensibilisées en éducation financière
- 4.000 enfants et jeunes vulnérables pris en charge
- 245 jeunes ruraux réinsérés professionnellement
- 1.670 migrants ou membre d'une famille de migrants formés en éducation financière

SANTÉ

Enjeux:mortalité maternelle et infantile élevées (587 décès de mères/100.000 et 75 décès d'enfants/1.000), prévalence du trait drépanocytaire de 4 à 15% de la population

- près de 95.000 adultes et enfants ont bénéficié de services de santé adaptés et de qualité
- près de 29.000 enfants de moins de 5 ans ont bénéficié d'un suivi médical
- près d'1.2M de personnes ont été sensibilisées sur la drépanocytose
- 8.100 personnes en situation de handicap ont bénéficié d'une prise en charge adaptée
- 90 professionnels de santé ont été formés
- deux structures de santé ont été appuyées dans leur fonctionnement
- implication renforcée des autorités maliennes dans la lutte contre la drépanocytose

ÉDUCATION/FORMATION PROFESSIONNELLE

Enjeux : durée moyenne de scolarisation de 2.3 années, alphabétisation des 15-24 ans de 46% pour les filles et 60% pour les garçons

- plus de 1.100 personnes directement soutenues
- 500 enfants scolarisés dans de bonnes conditions
- 565 jeunes formés à un métier
- 18 bourses d'études allouées à des jeunes en situation de vulnérabilité
- 2 écoles de premier cycle réhabilitées et un centre de formation professionnelle amélioré

SÉCURITÉ ALIMENTAIRE

Enjeux : 40% des enfants sont mal nourris

• près de 13.000 personnes soutenues, les deux tiers pour de l'aide alimentaire (8.600 personnes) et un tiers pour développer leurs activités agricoles

PROTECTION DES POPULATIONS

- 100.000 personnes sensibilisées pour faire face aux risques liés aux armes au Nord Mali
- 700 personnes formées aux premiers secours

TÉMOIGNAGE DE BÉNÉFICIAIRE - SANTÉ

Madame Diallo Assitan Diop, mère de Nah, 4 ans, drépanocytaire, suivi au Centre National de Référence de la Drépanocytose à Bamako (Mali), soutenu par la Coopération de Monaco:

"Grâce au suivi dont nous bénéficions au Centre, ma fille fait de moins en moins de crises. Les messages de sensibilisation de l'association malienne de lutte contre la drépanocytose m'ont fait prendre conscience de la nécessité de faire diagnostiquer tous mes enfants et de stopper la dégradation de l'état général de ma petite Nah qui commençait à avoir une déformation osseuse. Vous n'imaginez pas le nombre de vie que l'AMLUD, l'association de malades, et le Centre contribuent à sauver dans l'année par leur action".

BILAN - MAROC

UN PAYS MÉDITERRANÉEN AUX DISPARITÉS RÉGIONALES

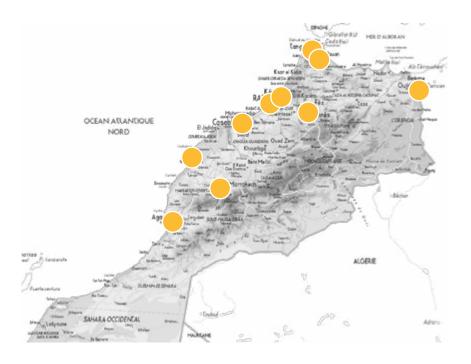
- progrès de six places de l'Indice de Développement Humain depuis 2014 : 123ème sur 188 pays
- PIB/habitant: 2.900 USD/an
- 9% de la population vit au-dessous du seuil de pauvreté

MOYENS DE LA COOPÉRATION MONÉGASQUE ALLOUÉS SUR 2015-2017

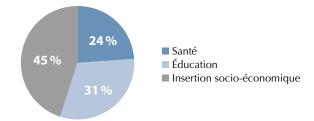
- plus de 2.5 millions d'euros investis au Maroc
- 3 secteurs prioritaires : insertion socio-économique (45%), éducation (31%), santé (24%)

GÉOGRAPHIE DE L'AIDE MONÉGASQUE AU MAROC

Concentration sur les zones urbaines et campagnes très défavorisées



Répartition de l'appui de la Principauté au Maroc en 2017 par domaines d'intervention



- 33.000 bénéficiaires directs parmi lesquels :
- plus de 18.000 personnes qui ont eu un appui pour leur insertion socioéconomique dont 40% de réfugiés
- plus de 11.000 enfants et jeunes qui ont reçu un appui éducatif
- plus de 3.500 personnes qui ont
- bénéficié d'un appui en santé
- 2.000 jeunes porteurs de handicap qui ont été soutenus

ÉDUCATION/FORMATION PROFESSIONNELLE

Enjeux : 5 années de scolarisation, 70% d'achèvement du primaire

- plus de 11.300 personnes ont bénéficié de programmes d'éducation
- près de 7.000 jeunes ont bénéficié de programme professionnel et d'accompagnement à l'emploi
- plus de 5.100 élèves ont été accompagnés dans leur scolarité dans le cadre de programmes innovants
- près de 1.500 jeunes ont reçu un diplôme certifié de formation professionnelle
- plus de 1.000 jeunes ont trouvé un emploi dans le secteur formel ou informel
- près de 700 enfants de zones rurales enclavées et de quartiers péri-urbains ont été préscolarisés
- 5 boursiers ont pu poursuivre leurs études supérieures dans de grandes écoles

SANTÉ

- plus de 3.500 bénéficiaires de programmes de santé
- 1.000 mères et familles ont bénéficié de soins et d'accompagnement en santé maternelle
- handicap : création de la première formation en Ergothérapie afin d'améliorer les conditions de vie des personnes en situation de handicap
- 200 enfants sauvés grâce à la recherche médicale dans le domaine de la lutte contre la leucémie

INSERTION SOCIO-ÉCONOMIQUE

- plus de 18.000 personnes ont eu un appui pour leur insertion socioéconomique dont 40% de réfugiés
- 2.000 jeunes porteurs de handicap ont été accompagnés pour mieux s'intégrer dans la société

SOUTIEN À LA SOCIÉTÉ CIVILE MAROCAINE

• près de 500 ONG locales renforcées, 4 Volontaires internationaux de Monaco mobilisés auprès de nos partenaires

TÉMOIGNAGE DE BÉNÉFICIAIRE – FORMATION PROFESSIONNELLE

Abdelhak Maaz, lauréat promotion 2016 d'une formation professionnelle fournie dans le cadre d'un projet de l'Institut Européen de la Coopération et du Développement soutenu par la Coopération de Monaco :

"Un ami lauréat de la promotion 2015 m'a conseillé de m'inscrire à la formation en électricité du CFA MKANSSA et je ne l'ai pas regretté! Une année riche surtout avec mes deux stages en câblage et sur le chantier, j'ai pu réussir mon année et je suis satisfait. Je remercie mes professeurs et toute l'équipe du CFA pour leur soutien tout au long de l'année."

BILAN - MAURITANIE

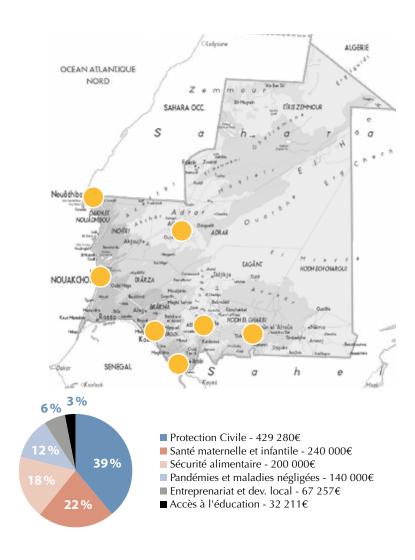
UN PAYS EN FAIBLE PROGRÈS DE DÉVELOPPEMENT, IMPACTÉ PAR LE CONFLIT **AU MALI**

- progrès de trois places à l'Indice de Développement Humain depuis 2014 : 157^{ème} pays sur 188
- Pays parmi les Moins Avancés : PIB/habitant de 3.700 USD/an
- 42% de la population sous le seuil de pauvreté
- 1 enfant mauritanien sur quatre est mal nourri
- accueil de 53.000 réfugiés, notamment maliens

MOYENS CONSACRÉS PAR LA COOPÉRATION MONÉGASQUE

- près de 1.2 millions d'euros investis en Mauritanie entre 2015 et 2017. Le pays bénéficie par ailleurs de programmes régionaux d'envergure (ex. Alliance GAVI)
- secteurs prioritaires : santé (44%), protection civile (40%), sécurité alimentaire (18%), éducation (6%), insertion socio-économique (3%)

GÉOGRAPHIE DE L'AIDE MONÉGASQUE EN MAURITANIE



Répartition des financements par sous domaines

40.000 bénéficiaires directs, parmi lesquels :

- plus de 35.000 femmes enceintes ou allaitantes
- plus de 4 000 enfants vulnérables
- 1.000 personnes et enfants victimes ou à risque drépanocytose

SANTÉ

Enjeux : mortalité maternelle et infantile élevée (602 décès de mères sur 100.000, 65 enfants sur 1.000)

- 3.700 enfants de moins de 5 ans ont bénéficié d'une aide alimentaire
- plus de 35.000 femmes enceintes ont reçu des soins obstétricaux
- 471 réfugiés dans le camp de M'Berra ont reçu une assistance alimentaire
- 250 personnes malades de la drépanocytose ont été dépistées et ont bénéficié de soins
- 3 centres de santé communautaires à Nouakchott ont été renforcés dans leur capacité à prendre en charge les drépanocytaires
- formation d'une centaine de praticiens de santé à une meilleure prise en charge de la santé maternelle et infantile et de la drépanocytose
- 1.000 personnes sensibilisées au dépistage de la drépanocytose

PROTECTION CIVILE

- 1 poste de secours a été construit portant à 3 le nombre de casernes financées par Monaco et assurant la couverture d'une moitié de la ville de Nouakchott
- formation de pompiers et renforcement des moyens d'intervention des forces mauritaniennes

AUTRES

- 120 organisations mauritaniennes dans 25 communes ont été renforcées dans leur compétence en gestion de projet et 40 soutenues dans la mise en œuvre de leurs microprojets
- 500 jeunes ont accès à l'éducation, à la connaissance et à la culture

TÉMOIGNAGE DE BÉNÉFICIAIRE - SANTÉ

Laborantin d'un Centre de Santé appuyé dans le cadre du soutien de la Coopération de Monaco au «forfait obstétrical » en Mauritanie :

"Au début il y a eu un grand changement : il y a eu la formation du personnel, l'arrivée d'un échographe et l'ouverture d'un laboratoire. Il y a eu l'affectation d'un gynécologue, la construction d'une nouvelle maternité, l'augmentation du personnel et des prestations de services. Il y a tout le matériel nécessaire. C'est très bon parce que cela pousse les femmes à suivre les visites et à accoucher dans les centres."

BILAN - MONGOLIE

UN PAYS À REVENU INTERMÉDIAIRE EN PROGRÈS DE DÉVELOPPEMENT

- progrès de onze places à l'Indice de Développement Humain depuis 2014 : 92^{ème} pays sur 188
- PIB/habitant de 11.470 USD/an
- 22% de la population sous le seuil de pauvreté

MOYENS CONSACRÉS PAR LA COOPÉRATION MONÉGASQUE

- plus de 1.5 millions d'euros investis en Mongolie entre 2015 et 2017
- secteurs prioritaires : insertion socio-économique (45%), éducation (23%), coopération culturelle (17%), santé (15%)

GÉOGRAPHIE DE L'AIDE MONÉGASQUE EN MONGOLIE



Répartition des financements par domaines d'intervention (1 518 120€)



Plus de 45.000 bénéficiaires directs et 140.000 indirects parmi lesquels :

- 94.000 personnes qui ont bénéficié de services de santé de meilleure qualité
- 25.000 femmes qui ont bénéficié des services de reproduction de qualité
- 5.000 éleveurs formés pour améliorer la gestion des troupeaux et des pâturages
- 6.500 nomades et sédentaires qui ont amélioré leurs conditions de vie
- 1.200 personnes en situation de handicap qui ont bénéficié de services
- soutien à trois organisations de la société civile mongole

INSERTION SOCIO-ÉCONOMIQUE

Appui aux éleveurs

• plus de 5.000 éleveurs et plus de 250 maraîchers de l'Arkhangai soutenus dans leurs techniques d'élevage et de production

Appui aux personnes en situtation de handicap

- plus de 1.150 personnes en situation de handicap bénéficient de services adaptés
- 240 professionnels du handicap et 460 parents d'enfants handicapés formés
- 1.000 personnes sensibilisées à la question du handicap

ÉDUCATION

- augmentation de 4% des inscriptions scolaires dans la Province de Khuvsgul et de 8% dans le district le plus pauvre d'Oulan Bator (Nalaikh)
- implication renforcée des autorités : vote de la loi pour un accès gratuit au préscolaire pour les enfants vulnérables
- plus de 3.100 enfants de 2 à 5 ans ont accédé à l'enseignement préscolaire
- 1.400 familles sensibilisées à l'importance de l'éducation préscolaire
- plus de 350 professionnels de la petite enfance et de l'éducation formés à la petite enfance

COOPÉRATION CULTURELLE

Focus sur la préservation du patrimoine

- formation des experts mongoles à la préservation et la valorisation du patrimoine et opérations de réhabilitation de certains monuments
- coopération scientifique avec le Musée d'Anthropologie Préhistorique de Monaco
- création d'un circuit de tourisme raisonné sur le patrimoine culturel mongol visant à la protection du patrimoine et au développement économique de la province
- formation des professionnels tels que douaniers, conservateurs de musées et enseignants à la reconnaissance des objets archéologiques, leur protection et la sensibilisation des enfants et du public à la protection du patrimoine
- réhabilitation d'une tombe remarquable du 6e siècle unique site de cette période découvert en Mongolie

SANTÉ

Concentration des investissements sur la province de l'Arkhangaï

- baisse de la mortalité de 27,2% entre 2009 et 2014 dans la province
- diminution de la mortalité infantile à un rythme plus rapide que la moyenne nationale : recul de 12,6% dans la région de l'Arkhangaï contre 2,6% à l'échelle du pays
- 25.000 femmes et 1.900 enfants de moins de 1 an bénéficient de services de santé de meilleure qualité
- 19 structures de santé appuyées dans leur fonctionnement
- 400 professionnels de santé formés
- implication renforcée des pouvoirs publics : vote d'un décret visant à étendre la démarche de projet d'établissement à l'ensemble du pays

TÉMOIGNAGE DE BÉNÉFICIAIRE – INSERTION SOCIO-ÉCONOMIQUE / **SOUTIEN À L'ENTREPRENARIAT**

Nyamka, productrice de légumes, dans le cadre d'un projet de serres solaires du GERES et d'AVSF, soutenu par la Coopération de Monaco :

"Grâce à la serre solaire, mon mari et moi avons maximisé notre récolte et dégagé des fonds pour investir dans un véhicule qui facilite notre accès aux marchés. Nous avons été retenus par le projet pour commencer une ferme intégrée : production des légumes sous serre et en plein champ, production de fruits, élevage de volailles et chèvres. Nous avons également planté des cassissiers et argousiers. Nous sommes jeunes et on apprend tous les jours, mais nous ne comptons pas nous arrêter là !"

BILAN - NIGER

UN PAYS EN BAS DU CLASSEMENT MONDIAL DU DÉVELOPPEMENT

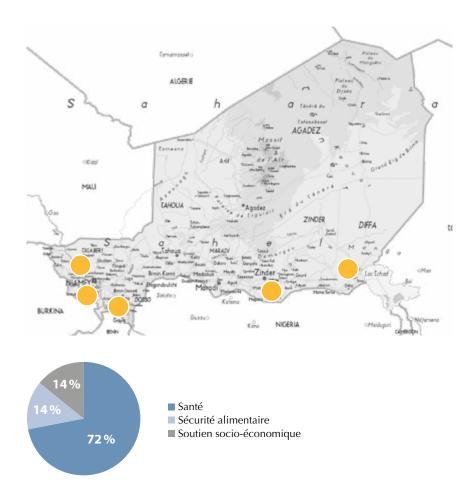
- avant-dernier pays en terme de développement humain : 187/188 pays stagnation depuis 2014
- PIB/habitant: 370 USD/an
- 45% de la population vit au-dessous du seuil de pauvreté
- démographie galopante : plus de 7 enfants/femme
- 43% des enfants sont mal nourris
- forte dépendance à l'aide internationale qui représente 12% du PIB nigérien

MOYENS CONSACRÉS PAR LA COOPÉRATION MONÉGASQUE

- plus de 1.6 millions d'euros investis au Niger entre 2015 et 2017. Le pays bénéficie par ailleurs de programmes régionaux d'envergure (ex. OMS, Alliance GAVI)
- 3 secteurs prioritaires : santé (72%), sécurité alimentaire (14%), insertion socio-économique des populations vulnérables (14%)

GÉOGRAPHIE DE L'AIDE MONÉGASQUE AU NIGER - UN APPUI DÉCENTRALISÉ

L'aide de la coopération monégasque est répartie dans 6 des huit régions du pays dont Niamey, Tillaberi, Dosso, Zinder et Diffa



Répartition de l'APD par domaine d'intervention

Plus de 22.000 personnes vulnérables ont amélioré leurs conditions de vie parmi lesquels:

- 9. 500 enfants ont bénéficié d'un appui médical et nutritionnel
- 5.700 personnes ont bénéficié d'un appui médical
- 4.000 éleveurs et leurs familles ont été appuyés
- 3.500 femmes enceintes ont bénéficié d'un appui médical et nutritionnel
- 100 femmes ont été soutenues d'un point de vue socio-économique

SANTÉ

Enjeux : espérance de vie de 64.5 ans, fécondité de 7.2 enfants/femme, 57 enfants sur mille décèdent avant 5 ans, mortalité maternelle de 553/100.000

- 6 structures de Santé appuyées
- Lutte contre la drépanocytose : 5.500 patients pris en charge dont 2.400 enfants, 300 personnels de santé ont renforcé leurs capacités, 710 nouveaunés ont reçu le test, soutien à l'association de malades
- Soutien au réseau national de laboratoires du pays
- soutien à la vaccination contre la poliomyélite
- appui à la recherche contre la méningite

SÉCURITÉ ALIMENTAIRE/DÉVELOPPEMENT RURAL

Enjeux: 43% des enfants de moins de 5 ans sont mal nourris

- Soutien à l'initiative « 3N » Les Nigériens Nourrissent les Nigériens
- Appui au Dispositif National de Prévention et de Gestion de Catastrophes et Crises Alimentaires
- 4.000 enfants et 3.500 femmes enceintes, en situation de malnutrition, ont reçu une aide médicale
- 5.600 enfants bénéficiaires d'un appui nutritionnel «Blanket Feeding» dans des zones très instables (Diffa)

INSERTION SOCIO-ÉCONOMIQUE

Focus sur la préservation du patrimoine

- aide aux producteurs de lait : 670 familles d'éleveurs appuyés, 4 centres de collectes paysans appuyés
- soutien au fonds d'investissement nigérien SINERGI Niger qui investit dans les PMF

TÉMOIGNAGE DE BÉNÉFICIAIRE – SÉCURITÉ ALIMENTAIRE

Gouvernorat de Diffa au sujet de l'appui monégasque au Dispositif nigérien de prévention et gestion des crises alimentaires :

"Nous saluons la Principauté de Monaco pour son appui prompt et inestimable aux enfants des ménages vulnérables dans la région de Diffa en particulier dans les départements de Goudoumaria et Mainé Saoura."

BILAN - SÉNÉGAL

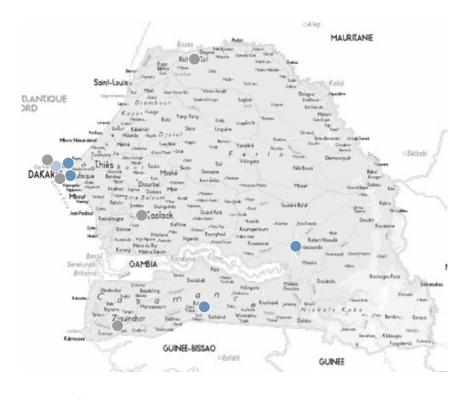
UN PAYS DONT LA CROISSANCE ÉCONOMIQUE NE SE TRADUIT PAS EN DÉVELOPPEMENT HUMAIN

- 4ème économie d'Afrique de l'Ouest, taux de croissance économique de 6.6% en 2016
- mais Pays parmi les Moins Avancés : PIB/habitant de 2.288 USD/an
- 46% de la population sous le seuil de pauvreté
- gain d'une place de l'Indice de Développement Humain depuis 2014 : 162ème pays sur 188

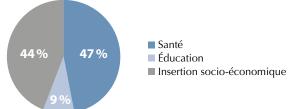
MOYENS CONSACRÉS PAR LA COOPÉRATION MONÉGASQUE

- près de 1.7 millions d'euros investis au Sénégal entre 2015 et 2017 Le pays bénéficie par ailleurs de programmes régionaux d'envergure (ex. Alliance GAVI)
- secteurs prioritaires : santé (47%), insertion socio-économique (44%), éducation/formation (9%)

GÉOGRAPHIE DE L'AIDE MONÉGASQUE AU SÉNÉGAL



Répartition des montants investis au Sénégal par thématique d'intervention



14.000 bénéficiaires directs, parmi lesquels :

- près de 11.000 femmes et enfants ont bénéficié d'un appui médical
- plus de 100 enfants ont obtenu un accompagnement éducatif
- plus de 80 enfants ont bénéficié d'une formation professionnelle
- plus de 3.100 personnes ont amélioré leurs conditions de travail

SANTÉ

Enjeux : décès de 42 enfants de moins de 5 ans sur 1.000, mortalité maternelle de 315 sur 100.000, 10% de la population porteuse du gène de la drépanocytose

- focus sur la santé maternelle et infantile et la lutte contre la drépanocytose
- près de 11.000 personnes ont bénéficié d'un suivi régulier et d'une prise en charge médicale : plus de 3.000 enfants drépanocytaires, 2.600 femmes enceintes, 5.000 nouveau-nés, 28 enfants souffrant de pathologie cardiaque opérés
- 600 personnels publics ont renforcé leurs connaissances et leurs compétences médicales
- 4 structures de santé publiques ont été appuyées
- 1 association sénégalaise de drépanocytaires soutenue

INSERTION SOCIO-ÉCONOMIQUE

• 3.100 personnes ont amélioré leurs conditions de vie

Appui à l'entreprenariat

- 1.200 éleveurs en zone rurale ont améliorés leurs revenus
- 900 personnes ont bénéficié de soutien pour une initiative économique
- 1.000 ont amélioré leurs compétences en élevage
- appui à la filière laitière
- 3 entreprises locales ont été appuyées

Soutien aux personnes vulnérables

- 150 victimes de traite ont été soutenues
- 90 acteurs publics ont amélioré leurs compétences en matière de lutte contre la traite humaine
- 20 jeunes filles ont bénéficié d'une formation professionnelle
- 4 organisations de la société civile ont été accompagnées

ÉDUCATION/FORMATION PROFESSIONNELLE

Enjeu: durée moyenne de scolarisation de 2.8 années

- 100 enfants vulnérables accompagnés via un programme éducatif
- 60 jeunes ont bénéficié d'une formation professionnelle
- une association sénégalaise soutenue

TÉMOIGNAGE DE BÉNÉFICIAIRE - INSERTION SOCIO-ÉCONOMIQUE / SÉCURITÉ ALIMENTAIRE

Mariata BA, éleveuse de vaches à Souyélène, bénéficiaire d'un projet d'appui aux producteurs de lait du GRET soutenu par la Coopération de Monaco :

"Le projet est d'une importance capitale pour les exploitations familiales d'élevage. Il a contribué à améliorer nos conditions de vie. En effet, il nous a trouvé en train de mener un élevage purement pastoral et peu rémunérateur. Nous ne savions pas comment bien vivre de notre activité d'élevage. Nous étions dépendants du tapis herbacé et nous faisions la transhumance chaque année. Nous avons appris à alimenter nos vaches qui produisent régulièrement toute l'année, à connaitre la capacité de production nos vaches. Depuis 4 ans, je n'ai pas transhumé. En plus avec le programme d'alphabétisation, je peux lire et écrire en langue pulaar."

BILAN-TUNISIE

UN PAYS À REVENU INTERMÉDIAIRE EN RECUL DE DÉVELOPPEMENT HUMAIN

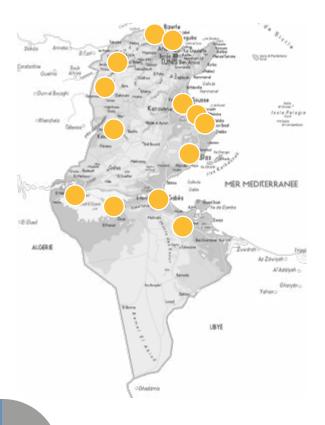
- perte de 7 places à l'IDH depuis 2014 : 97ème pays sur 188
- PIB/habitant: 10.300 USD/an
- 15% de la population vit au-dessous du seuil de pauvreté

MOYENS DE LA COOPÉRATION MONÉGASQUE ALLOUÉS SUR 2015-2017

- plus d'1M euros investis en Tunisie
- deux secteurs prioritaires : l'insertion socio-économique (80%) répartie entre entreprenariat (45%) et assistance aux populations vulnérables (35%), puis la santé (20% sur les maladies négligées)

GÉOGRAPHIE DE L'AIDE MONÉGASQUE EN TUNISIE UN APPUI AUX RÉGIONS LES PLUS DÉFAVORISÉES

Le développement en Tunisie reste fortement inégal entre régions. Pour exemple, l'indice du développement régional à Tunis (0,762) est largement supérieur à celui de la région de Kasserine (0,231). L'aide monégasque a donc avant tout ciblé les Governorats les plus défavorisés



Répartition des financements par domaines

- 18% ■ Santé : Lutte contre les maladies négligées - 200 000€ **45** % ■ Insertion socio-économique - Entreprenariat et **37**%
 - développement local 496 618€
 - Insertion socio-économique Assistance et insertion populations vulnérables - 402 000€

Près de 8.000 bénéficiaires directs dont :

- 4.800 jeunes pour leur formation/insertion professionnelle
- 500 enfants handicapés, 200 sans soutien familial et 180 atteints d'une maladie immunitaire
- 400 personnes en situation de rue
- 110 réfugiés

INSERTION SOCIO-ÉCONOMIQUE

Volet Entrepreneuriat

Enjeux : 35% des jeunes au chômage, taux d'activité des femmes de 25%

- 4.400 entrepreneurs ont été renforcés dans la gestion de leur TPME/activité économique
- 1.600 éleveurs ont obtenu un microcrédit accompagné
- 400 jeunes ont reçu une formation en éducation financière
- un centre de formation professionnelle construit et équipé
- 110 réfugiés intégrés sur le marché du travail
- soutien à la création de la première Institution de Micro Finance tunisienne depuis la loi de 2012

Volet Handicap

- défense des droits de 80.000 enfants en situation de handicap avec leurs familles
- promotion de l'éducation inclusive auprès des pouvoirs publics tunisiens
- 450 enfants en situation de handicap ont accédé à l'éducation
- formation de 160 professionnels de l'éducation à l'éducation inclusive
- 3 établissements éducatifs pilotes aménagés et mis en accessibilité

Volet Enfance vulnérable / personnes en situation de rue :

Enjeu : pas de système national ni international d'adoption des enfants tunisiens abandonnés

- amélioration de l'accueil des enfants abandonnés, soutien à l'Institut National de la Protection de l'Enfance
- 180 enfants sans soutien familial bénéficient de meilleures conditions d'accueil
- création d'un dispositif de type Samusocial en Tunisie avec le Centre d'Encadrement et d'Orientation Sociale, sous tutelle du Ministère des Affaires Sociales
- assistance à 400 personnes en situation d'exclusion sociale et de rue

SANTÉ

Enjeu : prévalence d'une maladie immunitaire liée à la consanguinité dans certaines régions tunisiennes

- appui à la recherche sur la maladie « déficits immunitaires primitifs »
- l'Institut Pasteur de Tunis et 14 structures de santé renforcées dans l'investigation, le diagnostic et la prise en charge des enfants malades
- une nouvelle forme rare de la maladie est découverte par l'Institut Pasteur de Tunis
- 150 enfants malades ont bénéficié d'un traitement et 900 familles ont vu leur quotidien s'améliorer
- formation de 60 personnels de santé, plaidoyer auprès des pouvoirs publics

TÉMOIGNAGE DE BÉNÉFICIAIRE – INSERTION SOCIO-ÉCONOMIQUE / **SOUTIEN À L'ENTREPRENARIAT**

Bassem, gérant d'une quincaillerie à Ben Arous, bénficiaire dun micro-crédit de l'agence de microcrédits Taysir, soutenue par la Coopération de Monaco :

"J'ai su me constituer un réseau de clients fidèles. Mais pour satisfaire la demande importante, j'ai un besoin continuel en stock. Le microcrédit a été la solution la plus efficace et la plus rapide pour y répondre."

